BANQUE EDEL
RAPPORT ANNUEL
ÉTATS FINANCIERS
2019

Banque Edel SNC
Siège Social
60 rue Buissonnière
CS 17601
31676 LABÈGE Cedex
Tél. : 05 61 17 34 34
Fax : 05 61 17 34 35
www.banque-edel.fr
edel@banque-edel.fr
RCS Toulouse B 306 920 109
Code APE 6419Z
N° TVA FR61306920109
Orias 07 036 333

ÉDITORIAL

La banque en France face à des chocs sans précédent[1]

Choc réglementaire

Depuis 2008, les fonds propres *core tier 1* des banques françaises ont plus que doublé, en lien avec les exigences prudentielles renforcées suite à la Crise des *subprimes*. Rien qu'entre 2012 et 2016, notamment dans le cadre de la transposition de Bâle III dans l'Union européenne, plus de 102 lois ou ordonnances supplémentaires s'appliquent aux banques. L'environnement de supervision et règlementaire est radicalement nouveau et de plus en plus complexe : Commission, Conseil et parlement européens, Conseil de résolution unique, BCE, Mécanisme de surveillance unique ACPR, HCSF et Autorité bancaire européenne …

Choc économique

Parallèlement depuis 2018 la croissance fait preuve d'un accès de faiblesse marqué, avec seulement 1,3 % de croissance du PIB en France en 2019, croissance cependant plus favorable que celle de l'Allemagne à 0,5 %. L'environnement de taux bas et négatifs a rendu les dépôts en banque centrale coûteux, ce coût étant estimé à 1,87 milliard d'euro en 2018 rien que pour les banques françaises. Enfin, la politique monétaire de la Banque centrale a, certes, relancé le crédit aux entreprises, mais à des niveaux de taux historiquement bas[2].

Conséquences

Contrainte par une concurrence rude au niveau des taux de crédit, la marge bancaire (PNB d'intérêt) se dégrade ; la rentabilité du secteur s'en ressent, d'autant plus qu'on assiste à un encadrement plus strict des commissions facturées aux clients, et que de lourds investissements dans les nouvelles technologies sont réalisés. Le *return on equity* des établissements français n'a jamais retrouvé son niveau d'avant Crise et s'affiche bien inférieur à celui des banques américaines et mondiales. Des conséquences néfastes se font jour : d'une part plusieurs banques françaises ont décidé de réduire leurs charges de personnel, en fermant de plus en plus d'agences de proximité, et l'emploi dans les banques s'oriente désormais à la baisse année après année ; d'autre part les superviseurs (MSU, BCE, Banque de France, ACPR, HCSF) s'inquiètent dorénavant officiellement de la faible rentabilité des banques, facteur qui pourrait alimenter la défiance des investisseurs en cas de retournement conjoncturel.

Grande distribution

Le secteur de la grande distribution connaît un certain nombre de turbulences liées à des changements dans les habitudes de consommation de ses clients. Alors que le pouvoir d'achat des ménages en 2019 en France a été plutôt dynamique, notamment avec les mesures post « gilets jaunes » qui, combinées à des créations d'emplois et des hausses de salaires plutôt fortes, ont permis d'accroître le pouvoir d'achat en moyenne, l'année n'a globalement pas été très favorable à la grande distribution, particulièrement aux grandes enseignes intégrées.

L'ouverture d'une procédure de sauvegarde s'est confirmé pour Rallye, holding de tête de Casino. Rallye est fortement endetté, et même si les fondamentaux du groupe de distribution ne sont pas mauvais, la fragilité financière de son actionnaire principal affaiblit l'ensemble.

Ces dernières années, les hypermarchés de Carrefour, Auchan et Casino auraient perdu plus de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 1 milliard pour les deux premiers, dont un tiers du parc d'hypers tire les résultats vers le bas. Les habitudes des consommateurs changent. Ils limitent leurs déplacements et favorisent les supermarchés de proximité. Le déport des achats non alimentaires vers l'e-commerce et les grandes surfaces spécialisées explique aussi la désaffection de certains hypermarchés.

Dans ce contexte morose, les bonnes performances de l'Enseigne sont à souligner. Le chiffre d'affaires des Centres E.Leclerc a progressé de près de 3 % en 2019 et se porte à plus de 48 milliards d'euros.

[1] Source FBF, Situation de la banque de détail, février 2020

[2] Taux d'intérêt des crédits aux PME en décembre 2019 : 1,69 % en France, source BCE / FBF janvier 2020.

E.Leclerc conforte sa place de leader en France, avec une part de marché de 21,6 %[1] soit + 0,4 point en un an. 18 millions de foyers[2] fréquentent chaque année un centre E.Leclerc. Cette attractivité s'explique à la fois par une large diversification de son offre, et une mobilisation en investissement, en emploi et en formation.

Contrairement à leurs concurrents intégrés, les hypermarchés restent bien un atout dans le développement de l'enseigne E.Leclerc avec 54,8 % de contribution à la croissance. Les magasins physiques demeurent donc le fer de lance des canaux de vente d'E.Leclerc et leur chiffre d'affaires progresse de + 2,2 % en 2019.

Avec une offre supérieure à la moyenne des concurrents, en alimentaire comme en non-alimentaire, E.Leclerc a approfondi ses gammes. Chaque magasin s'est investi dans un approvisionnement plus localisé, en circuits courts tout en maintenant la politique des prix bas qui est l'ADN de l'Enseigne. Plus d'un milliard d'euros a été investi ces dernières années pour rénover les magasins et améliorer les circuits logistiques, et une majorité de coopératives régionales ont également été modernisées pour soutenir la stratégie multicanale de l'enseigne.

Faits marquants 2019

L'année 2019 a été marquée par un recentrage des activités de la Banque vers son cœur de clientèle à savoir les entités du Mouvement E.Leclerc, et par le recrutement d'un nouveau directeur général pour la Banque Edel.

Dans le cadre de ce recentrage, le projet de plate-forme centralisée commune avec ITM (Intermarché) a été abandonné.

La performance et les perspectives commerciales limitées des activité *BtoC* de la filiale Morning, *fintech* rachetée en 2017, ont conduit à constater une provision sur ses titres de participation au niveau de la consolidation Banque Edel.

Pour l'année à venir, la dynamique positive de gain de part de marché des magasins E.Leclerc dans la grande distribution, contrairement à d'autre enseignes qui sont en phase de réduction de leur nombre de magasins, ainsi que le déploiement de nouveaux produits offrent un champ d'opportunités que les équipes de la Banque Edel auront à cœur de développer en 2020.

Au niveau de la filiale Morning, les différents produits ont fait l'objet d'une revue détaillée afin de repositionner l'offre produits en *BtoB* au service de l'enseigne. L'année 2020 devrait donc se traduire par un recentrage et une réduction des pertes de cette filiale.

Enfin, à l'heure de la rédaction de ce rapport annuel, la crise sanitaire que notre pays est en train d'affronter courageusement aura certainement des conséquences économiques et financières en 2020 qu'il est pour le moment difficile d'apprécier pleinement.

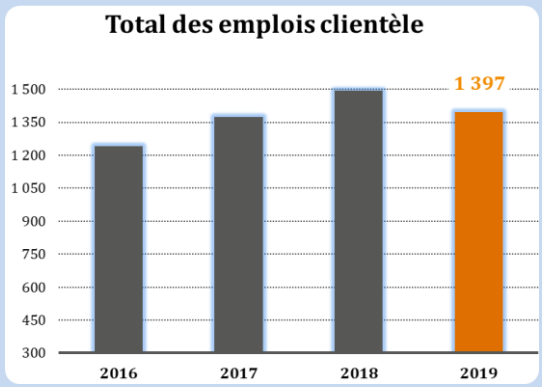
Frantz Wazé, directeur général

1 Source : Kantar – PGC+FLS – Cumul 12 mois au 29/12/2019

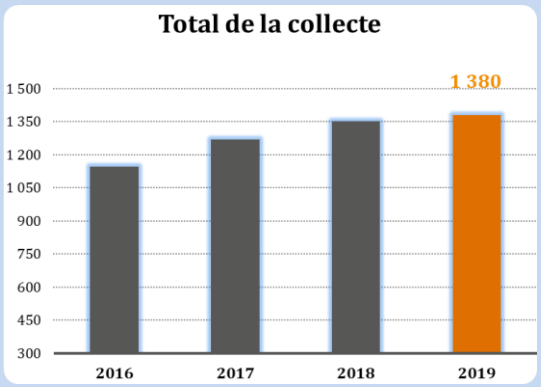
2 Source : KANTAR – Référenseigne 2019

INDICATEURS GROUPE BANQUE EDEL[1]

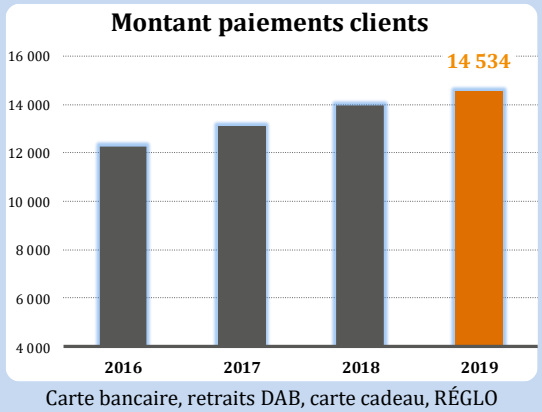
en milliers d'euros	2019	2018	Variation n-1
Produit net bancaire	57 174	57 260	- 0,15 %
Charges d'exploitation (-)	35 607	33 944	+ 4,9 %
Résultat brut d'exploitation	21 567	23 316	- 7,5 %
Coût du risque (-)	4 626	3 718	+ 24,4 %
Résultat net part du groupe	6 203	7 725	- 19,7 %
Coefficient d'exploitation (chiffres sociaux)	53,4 %	53,8 %	- 0,4 pt
ROE[2]	3,7 %	4,8 %	- 1,1 pt



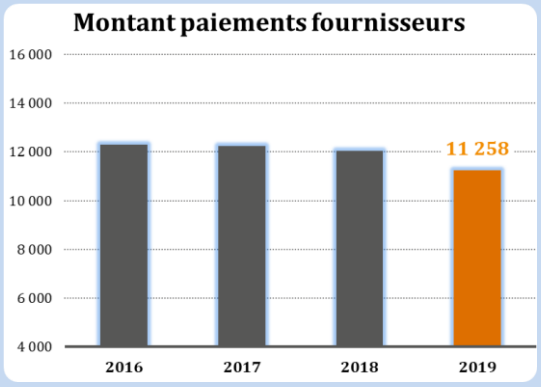
Découverts, crédits court terme, crédits moyen et long terme (encours sains)



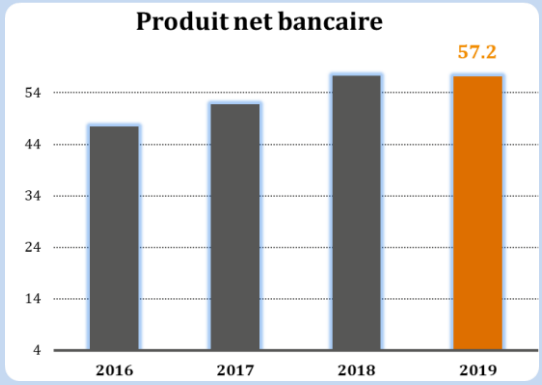
Comptes à vue, comptes à terme et titres de créance (encours)

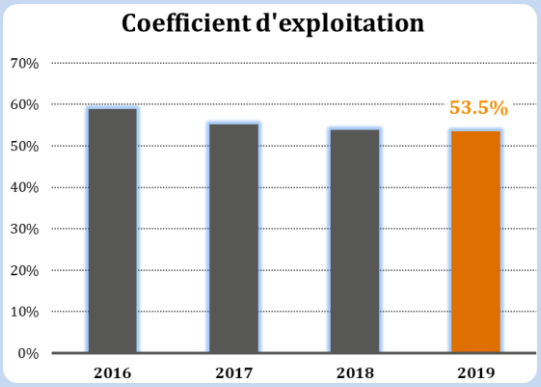


Carte bancaire, retraits DAB, carte cadeau, RÉGLO (montant annuel)



Paiements TPCE et Visio'Up aux fournisseurs de l'enseigne E.Leclerc (montant annuel)





Chiffres sociaux

1 Chiffres consolidés 31 décembre du groupe, pour le périmètre de consolidation Banque Edel, voir la partie « Données de gestion consolidées »

2 Le ROE (Return on Equity ou rentabilité des capitaux propres) est égal au résultat net part du groupe sur les capitaux propres, en excluant les emprunts subordonnés à durée déterminée (« TSDD ») et les emprunts subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») qui entrent dans les fonds propres.

SOMMAIRE

1 – Rapport sur la gouvernance d'entreprise 1

Présentation des associés 2
Présentation de la Banque Edel 14
Capital social 19
Organes de direction et de surveillance 20

2 - Rapport de gestion 25

Contexte de l'activité 26
Activités 30
Activités et résultats consolidés 34
Fonds propres et solvabilité 51

3 - Contrôle interne et gestion des risques 59

Organisation et activité du Contrôle interne 60
Dispositif de gestion des risques et de certification de la conformité 66
Risques de crédit et de contrepartie 73
Risques de marché 83
Risques de gestion de bilan 85
Risques opérationnels 93
Risques de non-conformité 95
Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) 98
Risques émergents 101

4 - Autres informations 102

Événements postérieurs à la clôture et perspectives 103
Éléments complémentaires 105

5 - États financiers 112

6 - Projets de résolutions 158

7 - Déclaration des personnes responsables 160

1 – RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

PRÉSENTATION DES ASSOCIÉS

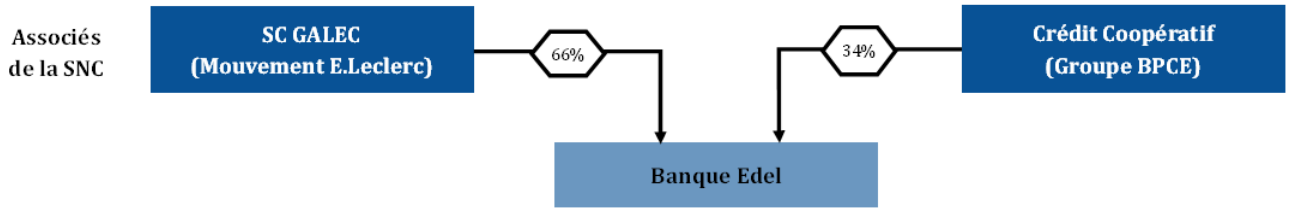
PRÉSENTATION DE LA BANQUE EDEL

CAPITAL SOCIAL

ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

PRESENTATION DES ASSOCIES

La Banque Edel est une société en nom collectif dont le capital est détenu à 100 % par deux associés personnes morales : le Galec et le Crédit Coopératif. L'organigramme capitalistique se présente comme suit :



Présentation du Mouvement E.Leclerc

Historique

Quand Édouard Leclerc crée les centres E.Leclerc en 1949, l'individu est au centre de son projet : c'est au service de l'homme dans la société que l'activité de distributeur doit s'organiser. Depuis lors, cette vocation est restée la même. Les consommateurs, les entrepreneurs et les collaborateurs sont au cœur du Mouvement E.Leclerc.

À l'origine de l'organisation E.Leclerc : la volonté de regrouper des commerçants indépendants, propriétaires de leur entreprise. Aujourd'hui, ce modèle est la force même du Mouvement E.Leclerc, son originalité et sa cohérence. Les responsables des centres E.Leclerc sont des entrepreneurs autonomes, chefs d'entreprise à part entière, qui en choisissant l'enseigne E.Leclerc, doivent gérer leur hypermarché dans le respect de l'éthique et des principes fondateurs du Mouvement. Un groupement d'entrepreneurs indépendants ne peut se développer qu'à la condition de s'organiser et de se mobiliser sur un enjeu commun. Pour E.Leclerc, il s'agit de la vente au meilleur prix pour rendre accessible au plus grand nombre le maximum de biens et de services.

La stratégie constante de l'enseigne depuis sa création est « Acheter le moins cher possible pour vendre le moins cher possible ». Cette formule d'Édouard Leclerc est le concept fondateur. Ce principe de base, toujours en vigueur, s'appuie sur deux fondamentaux :

- la négociation de conditions d'achat nationales par les adhérents pour le compte de l'ensemble des magasins ;
- le contrôle régulier du niveau de prix pratiqué dans les magasins afin de permettre à l'enseigne de rester la moins chère.

Présentation de l'enseigne

L'enseigne est représentée par ses magasins au travers de ses adhérents (PDG) ; ils sont tous propriétaires indépendants de leur magasin. Ses salariés sont répartis entre les magasins, les outils nationaux et les seize centrales d'achats régionales.

Depuis la bataille contre le monopole sur l'essence, E.Leclerc affiche sa détermination à démocratiser l'accès à un maximum de biens de consommation et de services. C'est pour cette raison que les centres E.Leclerc luttent depuis l'origine pour ouvrir les marchés à une saine concurrence qui profite au consommateur : l'essence en 1979, le livre en 1981, la parfumerie en 1983, la bijouterie en 1986, la parapharmacie en 1988.

Les offres spécialisées E.Leclerc sont nées de ces combats et sont au nombre de quinze aujourd'hui, sans compter le drive. Elles proposent les prix les plus compétitifs sur leurs marchés respectifs, et sont autant de relais de croissance pour le pouvoir d'achat des consommateurs. Les concepts spécialisés offrent l'opportunité d'appréhender les marchés du non alimentaire avec un niveau d'expertise qui rivalise avec les grandes surfaces spécialisées :

- L'auto E.Leclerc
- Brico-Jardi-Animalerie E.Leclerc
- Drive E.Leclerc
- Espace culturel E.Leclerc
- Espaces Brun-Blanc-Multimédia
- Jouet E.Leclerc
- Location E.Leclerc
- Le Manège à Bijoux E.Leclerc
- Optique E.Leclerc
- Parapharmacie E.Leclerc
- Sport E.Leclerc
- Stations services d'autoroute E.Leclerc
- Une Heure pour Soi (parfumeries)
- Voyages E.Leclerc
- Le marché Bio E.Leclerc

Chiffres clés E.Leclerc à fin 2019[1]

Chiffre d'affaires France hors carburant : 38,85 milliards d'euros (+ 1,5 %)
Chiffre d'affaires France avec carburant : 48,20 milliards d'euros
Chiffre d'affaires tous pays hors carburant : 40,12 milliards d'euros
721 magasins en France (hyper et supermarchés, Express)
690 drives en France
592 adhérents en France
83 magasins à l'international
2 541 enseignes spécialisées en France
133 000 collaborateurs

L'international

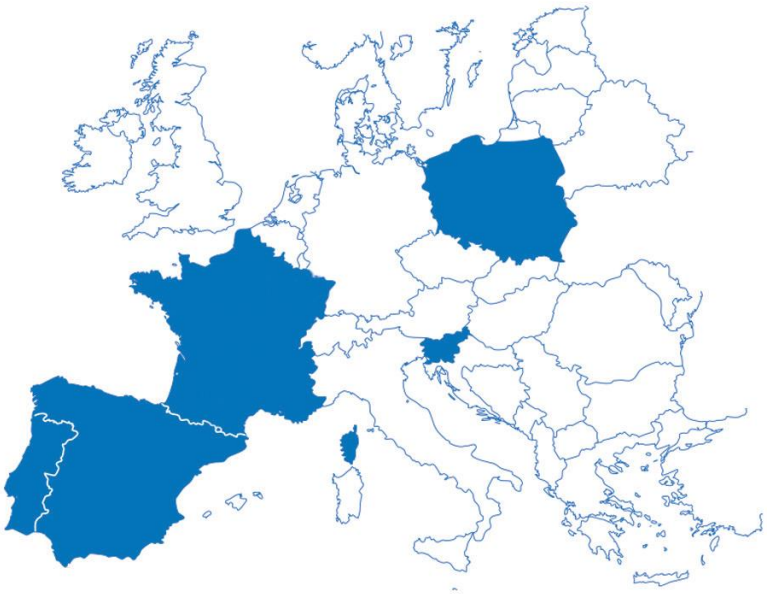
Depuis 1992, les centres E.Leclerc se sont aussi développés à l'extérieur de l'Hexagone. L'objectif n'est pas d'installer des filiales à l'étranger par des rachats purs et simples, mais d'aider des entrepreneurs individuels à constituer un réseau de distribution lié aux adhérents français par une même enseigne, des projets communs et des valeurs partagées.

Les adhérents qui ouvrent un magasin à l'étranger sont généralement originaires du pays, ont été formés dans les structures du Mouvement et sont parrainés par un ou plusieurs adhérents français. Le Mouvement met à disposition des adhérents internationaux une organisation commerciale, un savoir-faire technique, une puissance d'achat et un soutien financier.

Chaque adhérent est soutenu par un parrain dans l'ensemble de son projet ; des cadres français peuvent être détachés par les adhérents du Mouvement pour transmettre leur savoir-faire ; des salariés locaux sont envoyés en formation chez d'autres adhérents français. Deux sociétés ont été créées par les adhérents pour accompagner le développement international du Mouvement.

[1] *Source : E.Leclerc, communiqué de presse du 11 février 2020*

Sofilec a pour rôle d'acquérir des actifs immobiliers (terrains et constructions) en vue de leur mise en location auprès d'adhérents exploitant des magasins sous enseigne E.Leclerc ; Unilec est une société coopérative de support à l'exploitation des centres E.Leclerc à l'étranger qui les accompagne dans tous les domaines, de la formation des cadres aux garanties financières.



En Espagne, Pologne, Portugal, et Slovénie le développement de l'enseigne E.Leclerc passe par une aide active aux entrepreneurs individuels indépendants pour la constitution d'un réseau performant de distribution.

Organisation du Mouvement E.Leclerc

Les adhérents de l'enseigne (PDG) font partie d'une association, l'ACDLec, dont le président est Michel-Édouard Leclerc, et sont unis par de grands principes fondamentaux communs. Chaque membre de l'association gère pour son propre compte un ou deux magasins. Leurs savoir-faire et leurs efforts personnels contribuent au développement de l'ensemble du Mouvement.



Le Mouvement se structure autour d'un certain nombre d'outils ayant chacun une vocation bien définie. Tous ces outils sont animés par les adhérents du Mouvement :

- l'ACDLec ;
- le Galec ;
- les filiales spécialisées, chacune dédiée à une activité généralement issue de la diversification comme la bijouterie ou les voyages ;
- les centrales d'achats réparties dans chaque région économique et en charge d'affiner les conditions d'achat au niveau régional ;
- les sociétés coopératives d'approvisionnement qui opèrent dans des secteurs très spécifiques, comme les produits pétroliers par exemple.

Comme Kermené ou Unilec, la Banque Edel fait partie des sociétés spécialisées créées par le Mouvement E.Leclerc pour répondre à un besoin spécifique propre à l'enseigne et à ses magasins.

L'ACDLec

C'est l'Association des centres distributeurs E.Leclerc, sous statut de la loi de 1901. C'est en son sein que se décident les grandes orientations stratégiques du Mouvement. L'ACDLec concède l'enseigne aux adhérents du Mouvement. L'enseigne est attribuée à des hommes ou à des femmes dont l'ensemble des qualités a été validé pour des projets de création, de reprise ou d'agrandissement de magasins dont la viabilité économique et technique a été agréée.

En recevant gratuitement la jouissance de l'enseigne, le nouvel adhérent s'engage à respecter les trois exigences principales de la charte E.Leclerc :

- respect de la politique de prix bas ;
- mise en place de la participation des salariés aux résultats ;
- contribution active à la vie du Mouvement.

Le Galec

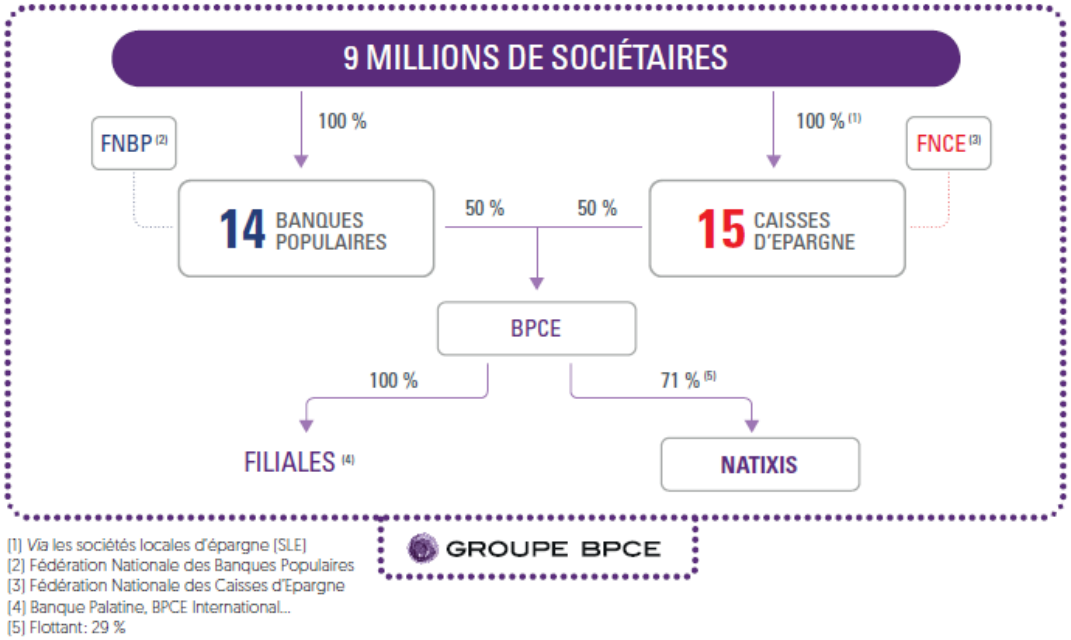
Le Groupement d'achat des centres E.Leclerc est une société anonyme coopérative à capital variable constituée dans les années soixante. Les associés de la coopérative peuvent être des centrales d'achats et des adhérents. Le Galec est la centrale de référencement nationale du Mouvement E.Leclerc. Il négocie avec les fournisseurs et coordonne les structures collectives du Mouvement. Il constitue avec l'ACDLec et les centrales régionales, les structures communes du Mouvement.

La Banque Edel est une des entités spécialisées rattachées au Galec. Le Galec détient 66,06 % du capital de la Banque.

Description du groupe BPCE[1] et place de l'établissement au sein du groupe

Le Crédit Coopératif, un des deux associés de la Banque Edel, est une banque du groupe BPCE.

Organigramme simplifié du groupe BPCE au 31 décembre 2019



Historique

Le groupe BPCE est issu du rapprochement en juillet 2009 de deux groupes coopératifs : le groupe Caisse d'Épargne et le groupe Banque Populaire. BPCE SA, qui détient notamment 71 % du capital de Natixis, constitue l'organe central du groupe. Le groupe à caractère coopératif, dénommé groupe BPCE, s'appuie sur les deux réseaux autonomes complémentaires Banque Populaire et Caisse d'Épargne, dans le respect des deux marques, et exerce tous les métiers de la banque et de l'assurance. Les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires sont la propriété de près de neuf millions de sociétaires.

Les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires sont actionnaires en totalité de l'organe central BPCE SA, qui coordonne et anime leur politique commune. Les choix stratégiques nationaux du groupe BPCE se font en cohérence avec leurs exigences régionales.

Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne sont des banques de plein droit, avec une large autonomie de décision. Elles collectent l'épargne, distribuent les crédits, définissent leurs priorités. Des personnalités représentatives de la vie économique de leur territoire siègent à leur Conseil d'administration. Ainsi, leurs ressources sont d'abord orientées vers les besoins des régions et les gens qui y vivent.

Le mode d'actionnariat coopératif permet aux banques du groupe BPCE de développer leurs propres stratégies d'entreprises régionales et d'harmoniser leurs stratégies communes à l'échelon national. La stabilité et l'engagement dans l'économie de son actionnariat permettent au groupe BPCE de déployer des actions inscrites dans le temps. Les actionnaires du groupe BPCE ne sont pas des investisseurs versatiles axés sur la seule rentabilité à court terme.

En effet, les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires régionales ont elles-mêmes pour socle leurs sociétaires – particuliers, artisans, professions libérales, commerçants, entrepreneurs – dont les motivations sont celles d'acteurs économiques de terrain.

Le Groupe dispose d'un système interne de garantie et de solidarité associant l'ensemble des établissements de crédit qui lui sont affiliés.

En octobre 2019 le groupe BPCE a annoncé l'acquisition de 50,1 % du capital de Oney Bank, Auchan Holding conservant le reste du capital. Désormais, Oney Bank sera consolidé dans le groupe BPCE.

[1] Le groupe BPCE pourra indifféremment être appelé le Groupe ou groupe BPCE dans le présent rapport

Oney Bank bénéficiera de l'expertise conjointe de BPCE et Auchan Holding afin d'accélérer sa croissance et de développer sa présence en Europe dans les solutions de paiement, de financement et d'identification digitale. Une banque digitale de proximité viendra compléter l'offre client. Avec ses offres et ses implantations complémentaires à celles de Oney Bank, le groupe BPCE va pouvoir étendre son champ de compétence dans les services financiers spécialisés, en particulier les paiements. Oney Bank est aujourd'hui présente dans 11 pays, compte 3 000 collaborateurs, 7,6 millions de clients et 400 partenaires commerçants et e-commerçants.

Groupe BPCE, chiffres clés au 31 décembre 2019

Le groupe BPCE est le deuxième acteur bancaire en France[1]. Avec 105 000 collaborateurs, il est au service de 30 millions de clients dans le monde, particuliers, professionnels, entreprises, investisseurs et collectivités locales. Il est présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne ainsi que la Banque Palatine. Il déploie également au niveau mondial, avec Natixis, les métiers de gestion d'actifs, de banque de grande clientèle et de paiements.

Avec les 14 Banques Populaires, les 15 Caisses d'Épargne, Natixis, la Banque Palatine, BPCE International, le groupe BPCE propose à ses clients une offre complète de produits et services : solutions d'épargne, de placement, de trésorerie, de financement, d'assurance, d'investissement, etc. Fidèle à son statut coopératif, le Groupe les accompagne dans leurs projets et construit avec eux une relation dans la durée, contribuant ainsi à plus de 20 % du financement de l'économie française.

Résultat net part du Groupe : 3,030 milliards d'euros (+ 2,4 %) ;

Résultat avant impôt : 5,538 milliards d'euros (+ 4,6 %) ;

PNB : 24 305 milliards d'euros (+ 1,3 %) ;

Ratio CET1 : 15,7 % ;

Ratio global : 18,8 %

Ratio TLAC : 23,3 % ;

Coefficient d'exploitation : 72,3 % (- 1,4 point) ;

L'organe central du groupe BPCE : BPCE SA

Se substituant à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et à la Banque Fédérale des Banques Populaires, BPCE SA, organe central au sens de la loi bancaire, et établissement de crédit agréé comme banque, a été créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE SA est constitué sous forme de société anonyme à directoire et Conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les quinze Caisses d'Épargne et les quatorze Banques Populaires.

BPCE SA est l'organe central du groupe BPCE, groupe bancaire coopératif. À ce titre, il représente les établissements de crédit qui lui sont affiliés, au sens de l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de proximité et assurance, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du groupe.

1 Groupebpce.com

Le réseau et les principales filiales de BPCE, dont Natixis société cotée détenue à 70,68 %, sont organisés autour de trois grands pôles métiers :

- la banque de proximité et assurance, comprenant le réseau Banque Populaire, le réseau Caisse d'Epargne, le pôle Solutions et expertises financières (comprenant l'affacturage, le crédit à la consommation, le crédit-bail, les cautions & garanties financières et l'activité « Titres *Retail* »), les pôles Paiements et Assurance de Natixis et les Autres réseaux (essentiellement Banque Palatine) ;
- la gestion d'actifs et de fortune ;
- et la banque de grande clientèle.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

Les missions d'organe central[1]

BPCE a pour objet d'être l'organe central du réseau Banque Populaire et du réseau Caisse d'Épargne et des établissements affiliés, au sens du Code monétaire et financier. À ce titre, et en application des articles L. 511-31 et suivants et de l'article L. 512-107 du Code monétaire et financier, BPCE est notamment chargée de :

- définir la politique et les orientations stratégiques du Groupe et de chacun des réseaux ;
- coordonner les politiques commerciales ;
- représenter le Groupe et chacun des réseaux pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ;
- représenter le Groupe et chacun des réseaux en tant qu'employeur ;
- prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux et à cet effet, de déterminer les règles de gestion de la liquidité du Groupe notamment en définissant les principes et modalités du placement et de la gestion de la trésorerie des établissements qui le composent et les conditions dans lesquelles ces établissements peuvent effectuer des opérations avec d'autres établissements de crédit ou entreprises d'investissement, réaliser des opérations de titrisation ou encore émettre des instruments financiers et de réaliser toute opération financière nécessaire à la gestion de la liquidité ;
- prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités d'intervention en complément des fonds prévus par les articles L. 512-12 et L. 512-86-1, ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution ;
- définir les principes et conditions d'organisation du dispositif de contrôle interne du Groupe et de chacun des réseaux ainsi que d'assurer le contrôle de l'organisation, de la gestion et de la qualité de la situation financière des établissements affiliés notamment au travers de contrôles sur place dans le cadre du périmètre d'intervention défini au quatrième alinéa de l'article L. 511-31 ;
- définir la politique et les principes de gestion des risques ainsi que les limites de ceux-ci pour le Groupe et chacun des réseaux et d'en assurer la surveillance permanente sur base consolidée ;
- approuver les statuts des établissements affiliés et des sociétés locales d'épargne ainsi que les modifications devant y être apportées ;
- agréer les personnes appelées, conformément à l'article L. 511-13, à assurer la détermination effective de l'orientation de l'activité des établissements affiliés ;

[1] *BPCE 2019 rapport financier annuel page 660*

- appeler les cotisations nécessaires à l'accomplissement de ses missions d'organe central, – de veiller à l'application, par les Caisses d'Epargne, des missions énoncées à l'article L. 512-85.

BPCE a pour objet d'être un établissement de crédit agréé en qualité de banque. À ce titre, BPCE exerce, tant en France qu'à l'étranger, les compétences conférées aux banques par le Code monétaire et financier, et fournit les services d'investissement prévus aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code précité ; elle exerce la fonction de caisse centrale des réseaux et plus généralement du groupe.

Les deux réseaux Banques Populaires et les Caisses d'Épargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 14 Banques Populaires et les 15 Caisses d'Epargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau Banque Populaire comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau Caisse d'Epargne comprend les Caisses d'Epargne et les Sociétés Locales d'Epargne (SLE).

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 100 % par leurs sociétaires.

Le capital des Caisses d'Epargne est détenu à hauteur de 100 % par les sociétés locales d'épargne. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les sociétaires. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Epargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

Mécanisme de garantie interne au réseau

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément aux articles L. 511-31 et L. 512-107-6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière qui les lie.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de la solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds réseau Banque Populaire, le Fonds réseau Caisse d'Epargne et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le Fonds réseau Banque Populaire est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques Populaires dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le Fonds réseau Caisse d'Epargne fait l'objet d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Caisses d'Epargne dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le Fonds de Garantie Mutuel est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts par réseau est de 179 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds réseau Banque Populaire, du Fonds réseau Caisse d'Epargne et du Fonds de Garantie Mutuel ne peut être inférieur à 0,15 % et ne peut excéder 0,3 % de la somme des actifs pondérés du groupe.

Dans les comptes individuels des établissements, la constitution de dépôts au titre du système de garantie et de solidarité se traduit par l'identification d'un montant équivalent au sein d'une rubrique dédiée des capitaux propres.

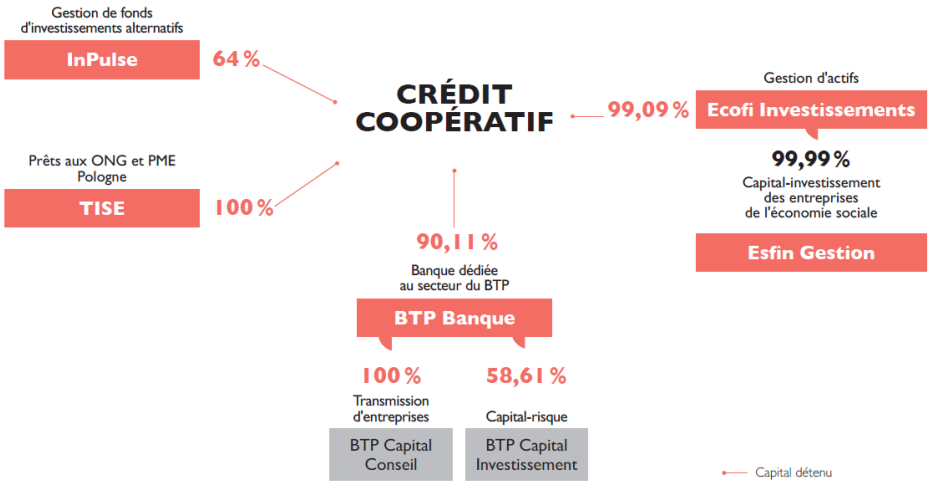
Les sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R. 515-1 du Code monétaire et financier.

La liquidité et la solvabilité des sociétés locales d'épargne sont garanties au premier niveau pour chaque société locale d'épargne considérée, par la Caisse d'Epargne dont la société locale d'épargne concernée est l'actionnaire.

Le directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

Le groupe Crédit Coopératif et la place de l'établissement au sein du Groupe

Organigramme simplifié du groupe Crédit Coopératif[1]



Présentation

Le Crédit Coopératif est un banquier historique du Mouvement E.Leclerc, et à ce titre il a participé, dès l'origine, à la reprise de la Banque Guiraud qui a conduit à la création de la Banque Edel.

Créé il y a plus de 120 ans par des coopérateurs pour répondre à leur besoin en financement, le Crédit Coopératif a pour vocation, formalisée dans sa Déclaration de principes, d'être une banque coopérative au service des acteurs de l'économie sociale et solidaire et plus largement d'une économie utile, raisonnable, respectueuse des personnes et de leur environnement.

Le Crédit Coopératif fédère un ensemble d'établissements bancaires et financiers dont il organise la solidité financière. Avec eux, il constitue le groupe Crédit Coopératif, un groupe bancaire complet, à réseau national. Certains sont des filiales : BTP Banque (banque dédiée au BTP), Ecofi Investissements (gestion d'actifs). Le groupe Crédit Coopératif comprend également un ensemble d'établissements dits « associés ». Ce sont principalement des outils financiers gérés, voire créés, avec les sociétaires ou les mouvements qui fédèrent des clients. Le Crédit Coopératif en assure la liquidité et la solvabilité, dans le cadre d'un contrat d'association.

Activités

Le groupe Crédit Coopératif propose au travers de ses deux réseaux bancaires nationaux, Crédit Coopératif et BTP Banque, et de filiales spécialisées, l'ensemble des produits et services bancaires, financiers et technologiques qu'une entreprise, un organisme d'intérêt général ou un particulier attendent d'une banque, pour leurs opérations en France ou à l'international. Il développe aussi des expertises dédiées et des solutions « sur mesure » avec les mouvements et organisations professionnelles de ses clients. Le groupe Crédit Coopératif est structuré en trois secteurs :

1 Source DEU Crédit Coopératif 20/04/2020

- la banque de proximité, dont l'activité est très largement majoritaire au sein du Groupe et génère directement l'essentiel des résultats consolidés ;
- la gestion d'actifs pour compte de tiers : ce secteur est représenté par la filiale Ecofi Investissements ;
- le capital investissement, qui regroupe les activités de la filiale BTP Capital Investissement, des sociétés Esfin.

Forme juridique

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative qui appartient à ses sociétaires. Ces derniers ont la double qualité d'associé et d'usager et constituent son Assemblée générale. Le Crédit Coopératif est présent au capital de BPCE SA, l'organe central du groupe.

Le Crédit Coopératif est une société coopérative anonyme de banque populaire, à capital variable régie par les dispositions légales suivantes, relatives aux :

- Banques Populaires dans le code monétaire et financier ;
- coopératives dans la loi n°47-1775 du 10 Septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- établissements de crédit dans le code monétaire et financier ;
- prestataires de services d'investissement dans le code monétaire et financier ;
- sociétés commerciales, incluant les dispositions relatives au capital variable, dans le code de commerce ;
- sociétés dans le code civil.

Outre les dispositions légales et les textes réglementaires pris pour leur application, le Crédit Coopératif est également régi par les dispositions contractuelles suivantes :

- les décisions à caractère général édictées par l'organe central (BPCE), dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par le code monétaire et financier et du protocole existant entre le Crédit Coopératif et BPCE, notamment celles relatives aux systèmes de garantie du réseau des banques populaires et des caisses d'épargne ;
- les statuts du Crédit Coopératif ;
- les décisions prises par l'Assemblée générale du Crédit Coopératif ;
- les décisions prises par le Conseil d'administration du Crédit Coopératif ;

La Banque Edel et le Crédit Coopératif

Établissement associé

Les établissements associés au Crédit Coopératif sont des sociétés autonomes liées juridiquement au Crédit Coopératif par une convention d'association. Cette convention stipule que le Crédit Coopératif est garant de la liquidité et de la solvabilité de ces établissements et les assiste sur le plan administratif et réglementaire. Le Crédit Coopératif n'est pas systématiquement présent au capital de ses établissements associés (Banque Edel, Caisse Solidaire, Société financière de la Nef, Socorec, Gedex Distribution, CMGM-Sofitech, Sofiscop, Somudimec, Somupaca).

Depuis l'arrêté des comptes au 31 décembre 2014, les établissements associés n'entrent plus dans le périmètre de consolidation comptable du Crédit Coopératif, à l'exception de la Banque Edel et de la Caisse Solidaire.

Les établissements associés sont des outils financiers créés à l'initiative des fédérations professionnelles. Ils ont pour rôle de faciliter l'accès au crédit des entreprises adhérentes des fédérations en leur apportant une contre-garantie et/ou caution bancaire. Ces partenariats permettent au Crédit Coopératif d'accompagner plusieurs milliers de PME-PMI dans tous les secteurs d'activités et dans toutes les régions. Ils sont des acteurs essentiels de la relation ternaire.

Garantie de solvabilité et de liquidité

Une convention d'association lie la Banque Edel au Crédit Coopératif depuis 2003. Cette convention a été agréée par l'autorité de supervision nationale lors de la transformation des statuts du Crédit Coopératif en Banque Populaire en 2003. Cette convention ne peut prendre fin sans un accord du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, le CECEI, qui a depuis été fusionné au sein de l'ACPR.

Cette convention d'association précise que le Crédit Coopératif est garant de la liquidité et de la solvabilité (établissement associé).

À noter que la Banque Edel, mise en équivalence dans le périmètre statutaire du groupe Crédit Coopératif, est intégrée globalement dans le périmètre prudentiel en raison également du contrat d'association avec le Crédit Coopératif.

Notation de BPCE et du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif, comme maison mère de BPCE, son organe central, bénéficie de la notation[1] du Groupe, à savoir :

	Standard & Poor's	Moody's Investors Service	Fitch Ratings	R&I
Contrepartie long et court terme	-	Aa3 (cr) / P1 (cr)	-	-
Note long terme	A+	A1	A+	A+
Note court terme	A-1	P-1	F1	-
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable
Date du dernier rapport	30/08/2019	18/11/2019	19/11/2019	26/07/2019

Notation de la Banque Edel

La Banque Edel bénéficie, via son statut d'établissement associé, de la garantie de solvabilité et de liquidité du Crédit Coopératif. D'autre part, son statut de société en nom collectif stipule expressément que les associés présents à son capital (Crédit Coopératif et Galec) sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales de l'établissement.

Pour sa notation, attribuée en octobre 2012, Moody's procède par *credit substitution* en prenant en compte le dispositif de garantie de liquidité et de solvabilité dont l'établissement bénéficie au travers de son statut d'établissement « associé » au groupe Crédit Coopératif.

Les obligations de la Banque Edel sont évaluées sur la base d'un transfert de risque complet sur les partenaires de la SNC, c'est-à-dire par l'application d'une approche de *credit substitution* qui est basée sur l'obligation de responsabilité conjointe et solidaire irrévocable et inconditionnelle de l'un des propriétaires de la Banque, le Crédit Coopératif.

Le Crédit Coopératif tire ses notes directement à partir de celles de BPCE, organe central du groupe BPCE, qui est évalué à l'aide de la méthodologie *Moody's Consolidated Global Bank Rating*, publiée en juin 2012, consultable sur la page de la politique de crédit du site www.moodys.com.

1 www.groupebpce.fr/Investisseur/Notations-et-analyses

Les notations des dépôts Banque Edel sont liées aux notes respectives de l'un de ses parents, le Crédit Coopératif, qui sont à leur tour liées à celles de BPCE. Cela signifie que les variations de la note de BPCE, et à son tour celles du Crédit Coopératif, seraient immédiatement répercutées dans les évaluations de la Banque Edel.

	Moody's Investors Service
Contrepartie long terme	Aa3 (cr) / P1 (cr)
Note long terme	A1
Note court terme	P-1
Perspective	Stable
Date du dernier rapport	18/11/2019

PRESENTATION DE LA BANQUE EDEL

Histoire

Le Mouvement E.Leclerc a anticipé dès les années 1980, date de création du GIE Cartes bancaires, l'émergence du paiement par carte bancaire. Il a souhaité maîtriser la montée en puissance de ce moyen de paiement dans ses points de vente.

Face à une tarification interbancaire de ce service qui allait peser dans sa rentabilité en érodant ses marges, il a voulu devenir acteur du paysage monétique sur les aspects d'acquisition des paiements.

Son choix s'est alors porté, en association avec la Banque française de Crédit Coopératif, sur une petite banque gardoise, la SNC Jean Guiraud et Cie, devenue le 8 janvier 1991 la SNC Banque Edel.

Mis en place en 1991, le traitement des flux carte bancaire commerçant est dès le début le produit phare de la Banque Edel. Dans l'objectif de mettre à disposition des consommateurs un service complémentaire, la Banque Edel a implanté dès 1991 des distributeurs automatiques de billets dans les galeries commerciales des centres E.Leclerc.

Depuis, la Banque Edel s'est développée à partir de son activité historique. Elle a par la suite proposé la gestion des flux de trésorerie engendrés par la monétique, en offrant des placements de trésorerie au jour le jour et à terme.

La Banque Edel a enrichi son offre de services auprès des centres E.Leclerc en leur proposant des financements, la gestion de leurs paiements fournisseurs, la gestion des chèques cadeaux E.Leclerc, des crédits à la consommation puis des cartes cadeaux.

La gestion des paiements fournisseurs, initialement au format VCom et dorénavant en règlement FAE[1], initiée dès 1995, est aujourd'hui un produit d'accompagnement complet des règlements de l'enseigne (TPCE et Visio'Up).

En s'appuyant sur l'expertise acquise dans le Mouvement E.Leclerc, la Banque Edel s'est engagée dans une politique de diversification depuis 1999, avec une offre de crédit à destination des entreprises (hors enseigne de grande distribution), d'entrepreneurs individuels et de particuliers. Cette diversification de marché, demandée par les autorités de tutelle, a permis à la Banque Edel de trouver de nouvelles sources de rentabilité.

Ces dernières années marquent un tournant avec le développement stratégique d'une offre de paiements complète destinée aux clients de l'enseigne. En 2007 a été lancée la carte cadeau E.Leclerc, qui remporte un grand succès auprès des particuliers et des comités d'entreprise. Depuis 2010, une offre de crédits et de cartes bancaires en magasins E.Leclerc a été déployée, associée à des services complémentaires innovants. Conforme au positionnement traditionnel de l'enseigne, cette offre se situe parmi les plus attractives du marché.

Les partenariats initiés dans les années 1990 ont été renforcés (offre d'épargne salariale), de nouveaux ont été mis en place (contrôle des chèques, gestion de patrimoine, couverture de taux).

Le rôle de financement des centres E.Leclerc par la Banque Edel s'est accru ces dernières années, face à un recul des engagements des grandes banques depuis la crise de 2008 et la réglementation Bâle III. Les effets néfastes de la crise ont touché les PME et PMI françaises, ce qui a parallèlement conduit la Banque à se retirer du marché des entreprises hors E.Leclerc depuis 2012.

Résolument tournée vers le digital, notre plate-forme de pré-acquisition monétique créée en 2015, et gérée par la société Moninfo, permet aux grands commerçants non seulement de sécuriser leur activité monétique, mais aussi de bénéficier d'opportunités réglementaires et technologiques tout en facilitant l'anticipation des nouveaux parcours clients.

En 2017 la Banque Edel a racheté la « néobanque » Morning, cette *fintech* développe des offres de paiements innovantes orientées *BtoB*.

1 Factures à échéance, dans le cadre de la mise en application du règlement (UE) 260/2012

Forme juridique

Depuis son origine, la Banque Edel est une société en nom collectif (SNC), et ses deux associés, personnes morales (le Galec et le Crédit Coopératif) détiennent 100 % de son capital.

Conformément à la réglementation (article L. 221-13 du Code de commerce), les parts sociales d'une SNC ne peuvent être représentées par des titres négociables. Elles ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de tous les associés. Les associés répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales (article L. 221-1 du Code de commerce).

La SNC est administrée par des gérants, qui sont également le Galec et le Crédit Coopératif. Ces deux personnes morales constituent ensemble la cogérance de la Banque Edel.

Tous les associés sont gérants (sauf stipulation contraire des statuts). Une personne morale peut être gérant, ses dirigeants sont alors soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'ils étaient gérants en leur nom propre (article L. 221-3).

Dans les rapports entre associés, les gérants peuvent faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société, et ils détiennent séparément les pouvoirs (article L. 221-4). Dans les rapports avec les tiers, les gérants engagent la société par les actes entrant dans l'objet social et ils détiennent séparément les pouvoirs prévus (article L. 221-6). Les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises à l'unanimité des associés. Certaines décisions peuvent être prises à la majorité si cela a été prévu dans les statuts (article L. 221-5).

La Banque Edel est une société soumise au droit français, dont les parts sociales ne peuvent être représentées par des titres, régie par les dispositions légales suivantes, relatives aux :

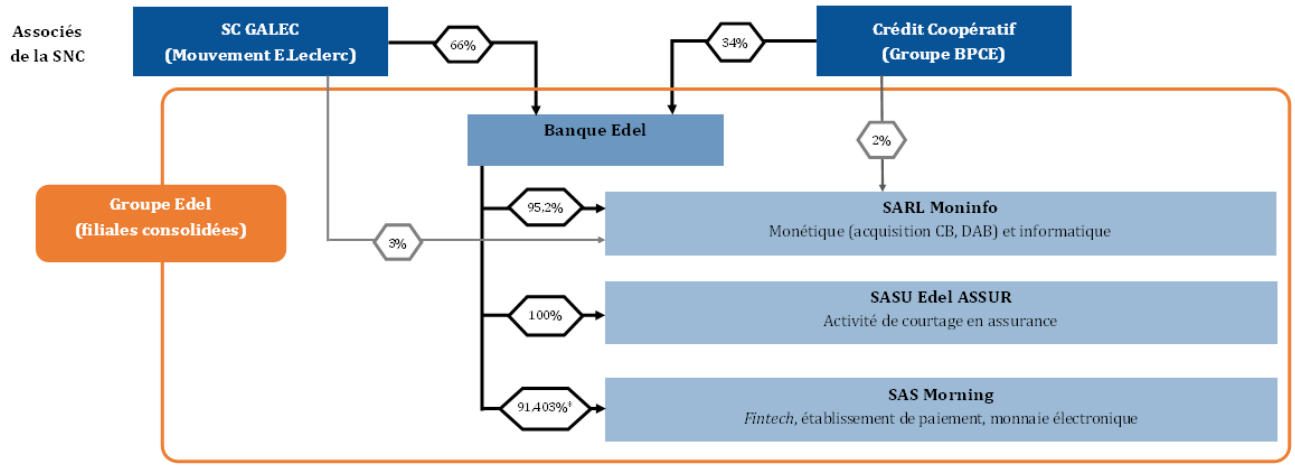
- établissements de crédit dans le code monétaire et financier ;
- prestataires de services d'investissement dans le code monétaire et financier ;
- sociétés commerciales, dans le code de commerce ;
- sociétés dans le code civil.

Date de constitution, durée de vie, publications

- Date d'immatriculation : 17 avril 1991.
- Durée de la personne morale : jusqu'au 17 avril 2090.
- Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.
- Législation : société soumise au droit français

Information sur les participations, liste des filiales importantes[1]

Organigramme simplifié



Légende

% Part de capital détenu

Filiales de Banque Edel entrant dans le champ de la consolidation comptable

* Le reste du capital de Morning est détenu par MAIF AVENIR (7,565 %), Wicap (0,573 %), groupe Dépêche du Midi (0,459 %)

Moninfo

Moninfo apporte à la Banque Edel son concours dans la prestation de services informatiques et monétiques. Elle s'adresse principalement aux sociétés du Mouvement E.Leclerc mais aussi à d'autres entreprises. Elle a également en charge le système informatique de la Banque Edel, ainsi que l'assistance téléphonique de certains services.

La mise en œuvre par Moninfo de la plate-forme de pré-acquisition (de flux) monétique(s) accroît son rôle au sein du Mouvement E.Leclerc ; son déploiement au plan national a débuté en 2016.

Moninfo est détenue majoritairement par la Banque Edel (95,2 %). La part de capital restante est répartie entre le Galec pour deux tiers et le Crédit Coopératif pour un tiers.

Au 31 décembre 2019, les fonds propres de Moninfo sont de 18,4 millions d'euros dont 1 million d'euros de capital. La société Moninfo et ses salariés sont situés à Labège, dans les mêmes locaux que la Banque Edel.

Statut : SARL, Société à responsabilité limitée.

Immatriculée : n° 401 774 161, RCS de Toulouse.

Siège social : 60 rue Buissonnière, ZAC de l'Hers, 31670 Labège.

Nombre de salariés : 56 au 31 décembre.

Part de capital détenu par Banque Edel : 95,2 %.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Chiffres d'affaires : 27 814 KEUR.

Résultat net : 5 058 KEUR.

Investissement : néant.

Les comptes de la société Moninfo sont consolidés par intégration globale.

1 Pour plus de détail sur ces sociétés, voir les notes annexes aux comptes consolidés « Méthodes et périmètre de consolidation »

Edel ASSUR

Fin 2014, face au développement de la gamme d'assurances affinitaires « Garanties Remboursement Intégral », et dans un contexte réglementaire évolutif (Loi Hamon, directives européennes sur la distribution d'assurance ...), la Banque Edel a souhaité acquérir une meilleure maîtrise de la construction des offres, de la négociation avec les assureurs du marché, du pilotage de la gestion et des sinistres.

Une structure spécifique Edel ASSUR (Société par actions simplifiée à associé unique), courtier en assurances, a donc été créée avec pour mission de fournir aux centres E.Leclerc les meilleures solutions d'assurance, aux conditions les plus intéressantes disponibles sur le marché, le tout en assurant les missions de conseils et d'accompagnement. Edel ASSUR, à des fins stratégiques, délègue par une convention de co-courtage la gestion des sinistres à un courtier gestionnaire.

Edel ASSUR a son siège social à Labège, à la même adresse que la Banque Edel.

Statut : SASU, Société par action simplifiée, à associé unique.

Immatriculée : n° 807 900 246, RCS de Toulouse.

Siège social : 60 rue Buissonnière, ZAC de l'Hers, 31670 Labège.

Nombre de salariés : aucun au 31 décembre.

Part de capital détenu par Banque Edel : 100 %.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Chiffres d'affaires : 288 KEUR.

Résultat net : 163 KEUR.

Investissement : néant.

Les comptes de la société Edel ASSUR sont consolidés par intégration globale.

Morning

Depuis le début de l'exercice 2017, Banque Edel est progressivement rentrée au capital de la société Morning avec :

- une prise de participation initiale de 5 % le 31 janvier 2017 ;
- une prise de participation majoritaire de 79,01 % le 30 mars 2017 ;
- une montée au capital à hauteur de 90,99 % le 30 juin 2017 ;
- et une augmentation de capital à hauteur de 91,40 % le 10 septembre 2018.

La société Morning, dont les titres ont été acquis au cours du premier trimestre 2017 dans l'intention de les revendre, n'était pas consolidée jusqu'au 31 décembre 2017. Du fait d'un changement d'intention de gestion, Morning est entrée dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2018. Depuis 2019 le siège social de Morning, ainsi que les collaborateurs de la *fintech*, ont rejoint le siège social de la Banque Edel à Labège.

Statut : SAS, Société par actions simplifiée.

Immatriculée : n° 792 235 061, RCS de Toulouse.

Siège social : 60 rue Buissonnière, ZAC de l'Hers, 31670 Labège.

Nombre de salariés : 26 au 31 décembre.

Part de capital détenu par Banque Edel : 91,40 %.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Chiffres d'affaires (PNB) : 409 318 euros.

Résultat courant : - 5 493 924 euros.

Résultat net : - 491 027 euros.

Investissement : néant.

Les comptes de la société Morning sont consolidés par intégration globale depuis l'exercice 2018.

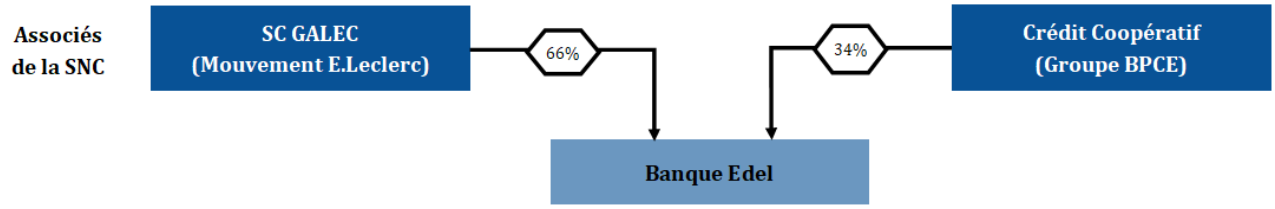
CAPITAL SOCIAL

La Banque Edel est une société en nom collectif, son capital est détenu par des « associés » qui sont considérés comme « gérants »[1], et le capital est constitué de part sociales.

Au 31 décembre 2019, le montant du capital s'élève à 150 134 754 euros répartis en 251 482 parts sociales.

Depuis son origine, la Banque Edel a les deux mêmes associés capitalistiques :

- le Mouvement E.Leclerc via le Galec (66,06 %) ;
- le Crédit Coopératif qui joue le rôle d'actionnaire bancaire de référence (33,94 %).



Politique en matière d'émission et de rémunération des parts sociales

Depuis 1991, le capital a augmenté chaque année grâce à la capitalisation de la totalité des résultats, qui n'ont jamais été distribués.

Cette politique, décidée par les associés, a permis d'accompagner le développement de l'établissement, en respectant les besoins de fonds propres requis par la réglementation.

Lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2008, les associés ont choisi d'accélérer le développement de la Banque Edel en procédant à des augmentations de capital programmées sur quatre ans. Ce programme pluriannuel d'augmentation du capital s'est achevé en 2011.

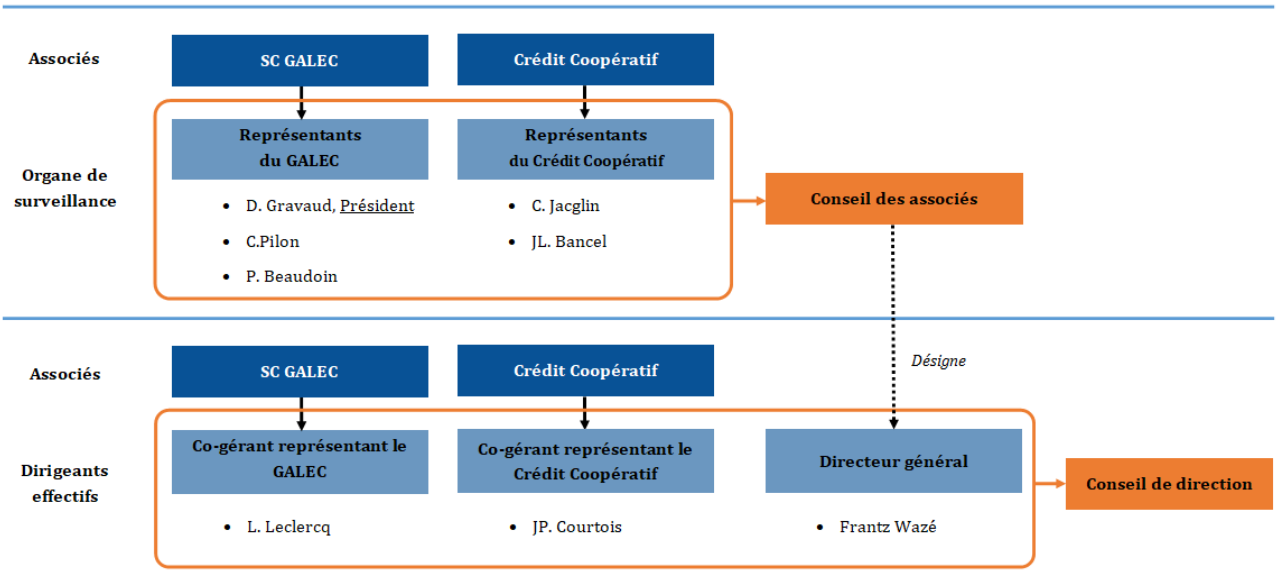
Un second plan d'augmentation des fonds propres a été adopté lors de l'Assemblée générale du 27 septembre 2011, il s'est étalé de 2012 à 2016. Par ailleurs, en septembre 2014, les associés ont approuvé le projet de capitalisation d'une partie des emprunts subordonnés dans le cadre du processus de renforcement des fonds propres de la Banque afin de lui permettre de respecter les nouveaux critères CET1 (*Common Equity Tier one*) et *Tier 1* de Bâle III.

[1] *Articles L221-1 à L221-14 du code de commerce*

ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Depuis le 3 avril 2007, les statuts de la Banque Edel ont été modifiés, instaurant une nouvelle forme de gouvernance. Cette gouvernance vise à clarifier la structure décisionnelle de l'établissement, et à la mettre en conformité avec la réglementation bancaire en distinguant organe de surveillance et dirigeant(s) effectif(s). Le rôle d'organe de surveillance est assuré par un Conseil des associés, et le rôle de dirigeant effectif par un Conseil de direction, organes mis en place par les statuts de 2007.

Organisation de la gouvernance



Le Conseil des associés

Pouvoirs

Le Conseil des associés est l'organe de surveillance de la Banque ; il a pour rôle de déterminer ses orientations stratégiques, de s'assurer de leur exécution et de contrôler la bonne gestion de l'établissement.

Le Conseil des associés désigne le Directeur général et fixe sa rémunération. Il examine également les comptes sociaux et consolidés de la Banque avant qu'ils ne soient soumis aux associés. Il valide les budgets annuels et pluriannuels ainsi que le plan d'audit, et examine les réalisations par rapport aux prévisions. Le Président du Conseil des associés peut, à tout moment, demander communication des états comptables et de la gestion de la Banque. En cas de besoin, il peut missionner le cabinet d'audit de son choix afin de vérifier le respect de l'application des orientations stratégiques et opérationnelles de la Banque.

Le Conseil des associés se réunit quatre fois par an ou plus souvent s'il le juge utile, notamment pour valider le rapport d'activité du Conseil de direction. Il peut le compléter ou l'amender si nécessaire.

Dans le cadre de sa mission de contrôle, le Conseil des associés s'appuie sur les travaux du Comité d'audit et des risques au sens des articles L511-92 à 97 du Code Monétaire et Financier, chargé également de l'assister dans l'appréciation du processus d'élaboration de l'information financière diffusée par l'établissement.

Composition

Ses cinq membres sont nommés par les associés (trois par le Galec et deux par le Crédit Coopératif) pour quatre ans renouvelables deux fois. Ils sont révocables à tout moment.

Les représentants au Conseil des associés en exercice en 2019 ont été désignés et/ou renouvelés lors de l'Assemblée générale des associés du 20 mai 2019 :

- Didier Gravaud, adhérent du magasin Adour Distribution (Saint-Paul-lès-Dax), président du Conseil d'administration Scalandes, Membre du Comité Stratégique ACDLec, Administrateur et Vice-Président de l'ACDLec ;
- Pascal Beaudoin, adhérent du magasin Société Ouennaise de Distribution (Saint-Ouen-l'Aumône), membre du Comité stratégique ACDLec, président du Conseil d'administration Scapnor, Administrateur de l'ACDLec ;
- Christophe Pilon, adhérent du magasin de Tignieudis (Tignieu Jameyzieu) ;
- Jean-Louis Bancel, président du groupe Crédit Coopératif ;
- Christine Jacglin[1], directrice générale du groupe Crédit Coopératif.

Le Conseil des associés est présidé depuis le 20 mai 2019 par Monsieur Didier Gravaud en remplacement de Monsieur Bernard Bornancin.

Conformément à la réglementation, les dirigeants effectifs de Banque Edel ne peuvent pas être membres de ce comité.

Depuis fin 2018, deux membres désignés de la DUP (Délégation Unique du Personnel) Banque Edel et Moninfo assistent aux réunions du Conseil des Associés.

Le Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est une émanation de l'organe de surveillance (Conseil des associés).

Le Comité d'audit et des risques est présidé par Monsieur Pascal Beaudoin, adhérent du magasin Société Ouennaise de Distribution (Saint-Ouen-l'Aumône), membre du Comité stratégique ACDLec, président du Conseil d'administration Scapnor, Administrateur de l'ACDLec. Le champ d'investigation du Comité d'audit et des risques porte sur l'ensemble des risques auxquels la Banque est exposée, de manière à garantir au Conseil des associés que les dispositions réglementaires soient mises en œuvre et qu'aucun dysfonctionnement majeur ne soit constaté dans le fonctionnement de la Banque.

Composition

Le Comité d'audit et des risques est constitué de deux membres maximum du Conseil des associés choisis parmi les adhérents du Mouvement E.Leclerc ; un représentant du Crédit Coopératif chargé du contrôle périodique ou permanent au sein du Crédit Coopératif ; un responsable de l'audit interne (Crédit Coopératif) et au sein de la Banque Edel : le Directeur Contrôle, la Directrice Juridique et Conformité, le Directeur du Pôle Exploitation (RSSI) et des représentants des fonctions de contrôle de la Banque Edel.

Participent en qualité d'invités au Comité d'audit et des risques :

- le collège des commissaires aux comptes ;
- les membres du Conseil de direction.

Missions

Le Comité d'audit et des risques a pour objectifs de :

- conseiller l'organe de surveillance sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence aux risques tant actuels que futurs ;
- assister l'organe de surveillance de l'établissement dans la maîtrise de ses risques sur base sociale et consolidée ;
- analyser, au moins deux fois par an, les principales zones de risques (à l'exclusion de ceux relatifs à la véracité des comptes et de l'information financière) et des enseignements tirés de leur surveillance ;

[1] *M. Benoit Catel a été nommé en remplacement de Mme Christine Jacglin en janvier 2020*

- examiner, dans ce cadre en particulier, les grandes orientations de la politique de crédit de l'établissement (marchés, division unitaire et sectorielle, qualités), les limites de risques et les conditions dans lesquelles elles sont respectées ;
- analyser les résultats du contrôle interne au moins deux fois par an. Il contrôle notamment dans ce cadre les principales conclusions de l'audit interne et des inspections externes, le cas échéant, ainsi que les mesures correctrices ;
- évaluer le système de contrôle interne et son efficacité. Il examine, en particulier, dans ce cadre, les apports annuels préconisés par la réglementation bancaire avant présentation à l'organe de surveillance ;
- examiner si les produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de l'établissement et présente le cas échéant, les plans d'actions pour y remédier.

Le Conseil de direction

Composition

Le Conseil de direction, constitué des dirigeants effectifs, est chargé de la mise en œuvre des orientations stratégiques et de la gestion opérationnelle et quotidienne de l'établissement. Il est composé des deux représentants de la cogérance, ainsi que du Directeur général.

Au 31 décembre 2019, les membres du Conseil de direction sont :

- Laurent Leclercq, représentant de la cogérance, adhérent du magasin Oberdis (Obernai), Directeur général d'Hypercoop ;
- Jean-Paul Courtois, représentant de la cogérance, directeur général délégué du Crédit Coopératif ;
- Frantz Wazé, directeur général.

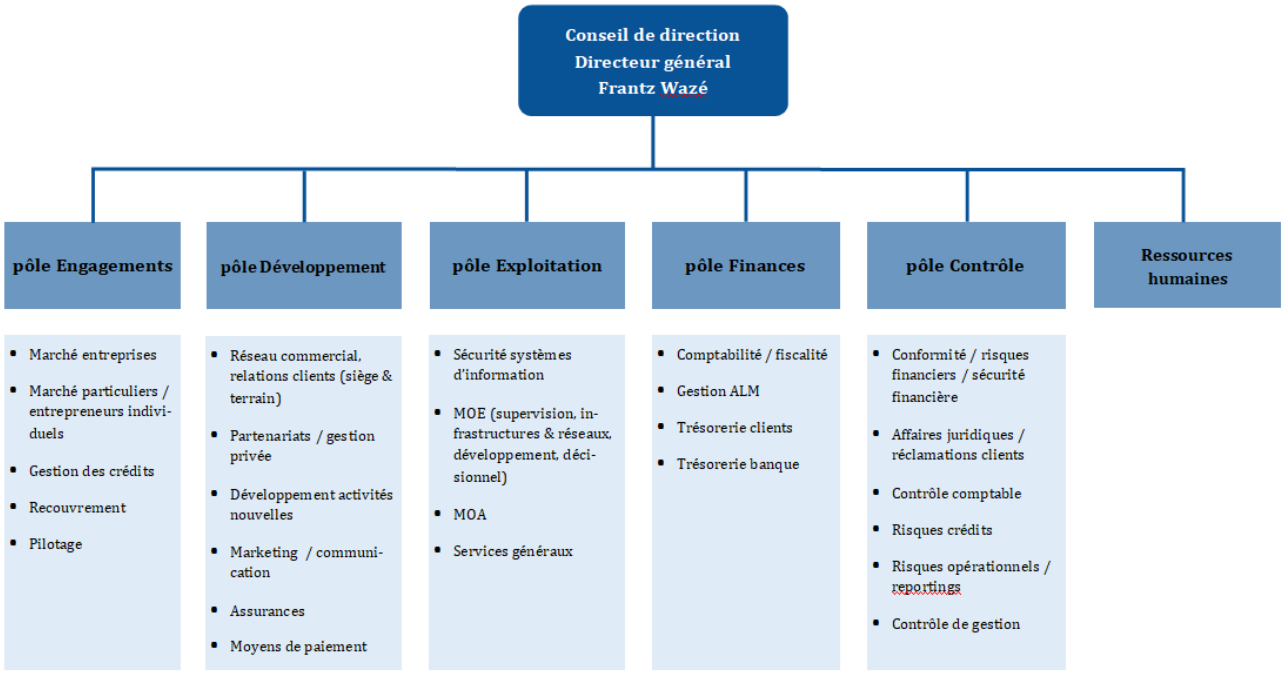
Pouvoirs

Il se réunit régulièrement, notamment pour examiner les dossiers d'engagement significatif et à l'occasion des différents comités de la Banque dont notamment les Comités ALM, Comités trimestriels des risques faîtiers, le Comité d'attribution des prêts et le Comité financier.

Dans le cadre de ses missions, le Conseil de direction rend compte régulièrement au Conseil des associés. Quatre fois par an, il réalise un bilan d'activité qu'il présente au Conseil des associés.

Organigramme fonctionnel

Organigramme simplifié[1]



Le périmètre des activités de chaque pôle est le suivant :

- le pôle Engagement regroupe les engagements de crédit (marché entreprises, professionnels et particuliers), la gestion des crédits, le recouvrement ;
- le pôle Développement est structuré avec le réseau Commercial, l'équipe de gestion de pré-acquisition (de flux) monétique(s), et des services transversaux (marketing …) ;
- le pôle Exploitation regroupe des services supports : moyens généraux, informatique (MOA et MOE) et Sécurité des Systèmes d'Information ;
- le pôle Finances regroupe les activités liées à la comptabilité, la fiscalité, les déclaratifs réglementaires, la réception/transmission d'ordre, la compensation des flux et leur suivi, la trésorerie et l'ALM ;
- le pôle Contrôle regroupe le contrôle de gestion, le contrôle comptable, et le contrôle permanent sur les risques financiers et le risque crédit, la conformité et la sécurité financière et le contrôle du risque opérationnel ;
- les ressources humaines.

Les directeurs de pôle constituent, avec le directeur général et le secrétaire général, le Comité exécutif de la Banque Edel (COMEX).

[1] *M. Frantz Wazé a été nommé en juin 2019 en remplacement de M. Richard Pouillaude.*

Les commissaires aux comptes

Le contrôle des comptes de la société est exercé par deux commissaires aux comptes titulaires nommés pour six exercices par l'Assemblée générale ordinaire et exerçant leur mission dans les conditions prévues par la loi.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont fixés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires.

Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confèrent les dispositions légales et réglementaires. Ils sont convoqués à toute assemblée des associés au plus tard lors de la convocation des associés.

Les commissaires aux comptes doivent être convoqués à la réunion du Conseil des associés au cours de laquelle sont arrêtés les comptes de l'exercice. Ils peuvent être convoqués à toute autre réunion du Conseil des associés où leur présence paraît opportune.

Commissaires aux comptes	Nomination par l'assemblée	Échéance du mandat à l'assemblé générale	Associé responsable du dossier au 31/12/2019	Adresse
Titulaires				
KPMG Audit FS I	2017	2023	Pierre Subreville	Tour EQHO 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris la Défense
Sygnatures S.A.S	2017	2023	Laure Mulin	8, chemin de la Terrasse BP 45122 31512 Toulouse Cedex 5
Suppléants				
Néant				

2 - RAPPORT DE GESTION

CONTEXTE DE L'ACTIVITÉ

ACTIVITÉS

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

FONDS PROPRES ET SOLVABILITÉ

CONTEXTE DE L'ACTIVITE

Environnement économique et financier

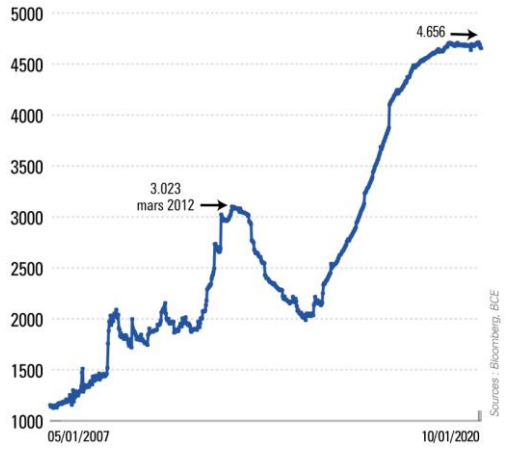
Taux directeurs et taux du marché monétaire

Selon le président de la Banque de France « les banques centrales ne sont pas les seules responsables de la faiblesse des taux d'intérêts ». La tendance à la baisse des taux nominaux s'inscrit sur une tendance de près de quarante ans : ralentissement du taux de croissance tendanciel, excès d'épargne mondial et moindre besoin d'investissement.

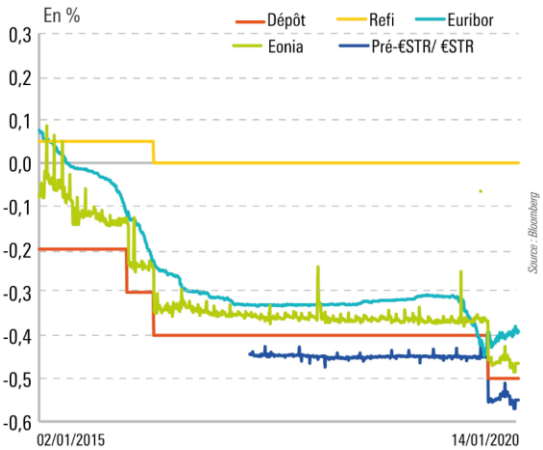
Reste une évidence, pour respecter le mandat confié par les Traités, face à une inflation trop faible liée au refroidissement de l'activité économique depuis la fin 2018, la Banque centrale européenne (BCE) a maintenu une politique monétaire accommodante en soutien à l'activité. La BCE a ainsi annoncé, en septembre dernier, un nouveau paquet de mesures dont la plus innovante est le renforcement de sa *forward guidance* donnant de la prévisibilité sur les taux courts à venir.

La BCE dans sa réunion de décembre a cependant noté une amorce de stabilisation économique qui correspond à une réduction relative des incertitudes commerciales. Si cette stabilisation se confirme, il devrait s'ensuivre une stabilisation de la politique monétaire.

Selon le président de la Banque de France, les entreprises en zone euro, notamment les PME et TPE, ont bénéficié d'un accès facilité au crédit à taux bas. Elles ont cessé globalement d'être emprunteuses nettes, c'est-à-dire qu'elles peuvent autofinancer complètement leurs investissements ; cette inversion historique, et peut-être temporaire, est toutefois moins marquée en France.



Après ses annonces du 12 septembre, la BCE a techniquement réamorcé son programme d'achats d'actifs (APP ou QE2[1]) pour 20 milliards d'euros par mois en novembre, ce qui lui a même permis d'atteindre un pic absolu de 4 713 milliards d'euros le 13 décembre, avant quelques remboursements de fin d'année particulièrement notables depuis décembre.



Alors que la BCE a maintenu son taux *refi*, son taux de « dépôt » a été abaissé à - 0,50 %. Les taux courts auraient une légère tendance à remonter depuis fin novembre, comme l'Euribor 3 mois, malgré une petite baisse autour de la réunion de la BCE du 12 décembre.

Le nouveau taux €STR (et donc de l'Eonia) des échanges interbancaires au jour le jour, avait lui démontré pas mal de volatilité fin novembre et début décembre, avant de se stabiliser depuis le 1er janvier.

[1] *Asset purchase programme ou Quantitative easing*

Conjoncture économique

L'activité économique française a ralenti en 2019 avec un PIB qui a augmenté de 1,3 % *versus* 1,7 % en 2018 ; le PIB de la France s'est même légèrement contracté au 4ème trimestre 2019, alors que la croissance semblait installée sur un rythme de l'ordre de 1 % l'an. Ce coup de mou est en partie lié aux perturbations résultant des mouvements sociaux qui ont commencé début décembre. Mais cette contreperformance reflète aussi les conséquences d'un environnement international compliqué qui avait jusqu'ici été compensé par une demande intérieure soutenue. De ce point de vue, le maintien de la croissance américaine sur une tendance de l'ordre de 2 % l'an fin 2019 a rassuré. Cela n'a pu qu'inciter la Fed à opter pour le *statu quo* pour sa politique monétaire.

En 2019, pour la première fois depuis 2004, la France devrait être le premier pays contributeur à la croissance de la zone euro, et pour la première fois en six ans, la croissance française sera légèrement supérieure à celle de la zone euro. Il faut dire que la France résiste plutôt bien jusqu'à présent au ralentissement mondial qui affecte en revanche fortement l'Allemagne, plus ouverte sur l'étranger.

Les mesures post Gilets jaunes ont eu un impact important : la politique budgétaire devrait avoir cette année une impulsion équivalente à 0,4 point de PIB, ce qui, combiné à des créations d'emplois dynamiques et des hausses de salaires plutôt fortes, a permis d'accroître le pouvoir d'achat de 800 euros par ménage en moyenne, selon les calculs de l'OFCE.

Défaillances d'entreprises[1]

	2016	2017	2018	2019	vol 2019/2018
Sauvegardes	1 301	1 190	1 054	971	- 3 %
Redressements judiciaires ou LJ	57 297	54 158	53 573	51 031	- 9 %
Dont PME > 50 salariés	344	295	305	347	10 %

La sinistralité des entreprises était repartie à la hausse sur le second semestre 2018 avant de se stabiliser début 2019. Depuis, l'amélioration est sensible et s'est accélérée en fin d'année. Le dernier trimestre 2019 est ainsi revenu au niveau de défaillances de fin 2007 avec 13 514 jugements, une baisse de 8,8 %. Sur l'ensemble de l'année, le niveau des procédures est au plus bas sur dix ans. Dans ce contexte pourtant favorable, les difficultés des PME ne fléchissent pas.

Alors que les premiers mois de 2019 confirmaient les lourdes répercussions du mouvement des Gilets jaunes, l'année s'achève sur un niveau de défaillances d'entreprises au plus bas depuis dix ans. Le dernier trimestre signe même le meilleur chiffre depuis le 4ème trimestre 2007. Les trois quarts des jugements concernent de très petites entreprises, avec 39 000 défaillances enregistrées. Mais le dispositif d'aides publiques peut avoir contribué à maintenir hors de l'eau d'autres entrepreneurs en difficulté. Cette année, ce sont les PME qui ont été durement impactées. C'est pourquoi en dépit du recul des procédures collectives, le nombre d'emplois menacés augmente et atteint 173 800 postes.

Le commerce de détail confirme la tendance 2018 et enregistre pour 2019 un recul de 6,7 % du nombre de défaillances, un taux qui s'amplifie en fin d'année (- 12,6 %). Néanmoins ces très bons chiffres tirés par la baisse des liquidations cachent une hausse de 10 % dans l'alimentaire, l'habillement et la vente hors magasin.

1 Source : Altares

Marché français des moyens de paiement[1]

En nombre de transactions	Évolution en volume 2018/2017	Évolution en volume 2019/2018
Paiements par carte	5,8 %	7,6 %
Retraits par cartes	- 3,6 %	- 3,4 %
Prélèvements	4,5 %	- 0,4 %
Virements	3,1 %	4,3 %
LCR	- 2,6 %	- 1,8%
Chèques	- 9,4 %	- 10,1 %

Au total il y a eu un peu plus de 16,1 milliards d'opérations en 2019 (tous moyens scripturaux confondus), ce qui représente une progression de plus de 3,8 % comparée à 2018.

Cette progression en nombre est portée par les paiements par carte bancaire (+ 7,6 %), qui représentent presque 58 % du nombre total d'opérations (9,3 milliards d'opérations), et par les virements alors que le nombre de chèques et le nombre de retraits DAB continuent de diminuer à l'échelle nationale.

En montant (euros)	Évolution en montant 2018/2017	Évolution en montant 2019/2018
Paiements par cartes	2,8 %	4,9 %
Retraits par cartes	0,5 %	- 0,1 %
Prélèvements	8,3 %	2,1 %
Virements	5,9 %	4,9 %
LCR	- 4,9 %	- 6,6 %
Chèques	- 12 %	- 8,6 %

En montant, les virements et les prélèvements représentent à eux seuls 81 % des échanges en 2019, devant les règlements par chèque. Les paiements par carte poursuivent leur progression (+ 4,9 %) mais ne représentent cependant que 6 % des opérations en montant.

Le montant moyen d'un paiement carte continue de diminuer à 39,7 euros (- 2,6 %) avec le développement du paiement sans contact pour les petits montants. Sur le total des opérations nationales, les paiements par carte représentent plus de 58 % du nombre de transactions de paiements en 2019, mais seulement 5,9 % en valeur.

Le volume des retraits par carte dans les distributeurs automatiques de billets (DAB/GAB) continue de s'éroder (- 3,4 %) au niveau national, sans doute en lien avec le mouvement des Gilets jaune, alors que le montant moyen des retraits progresse encore à plus de 72 euros contre 70 euros en 2018.

Faits majeurs de l'exercice

Grande distribution

Alors que le pouvoir d'achat des ménages s'est bien comporté en 2019 en France, notamment avec les mesures post Gilets jaunes qui, combinées à des créations d'emplois dynamiques et des hausses de salaires plutôt fortes, ont permis d'accroître le pouvoir d'achat en moyenne, l'année n'a globalement pas été très favorable à la grande distribution, particulièrement aux grandes enseignes intégrées.

1 Source : STET FR

En mai, l'ouverture d'une procédure de sauvegarde s'est confirmée pour Rallye, holding de Casino. Rallye est fortement endetté, et même si les fondamentaux du groupe de distribution ne sont pas mauvais, la fragilité financière de son actionnaire principal affaiblit l'ensemble.

En décembre, la revue spécialisée « Linéaires » rappelle qu'entre 2012 et 2018 les hypermarchés de Carrefour, Auchan et Casino ont perdu 2,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 1 milliard pour les deux premiers. Selon leurs informations, un tiers du parc tire le résultat de la branche vers le bas. Les habitudes des consommateurs changent. Ils limitent leurs déplacements et penchent pour les supermarchés de proximité. Le déport des achats non alimentaires vers l'e-commerce et les grandes surfaces spécialisées explique aussi la désaffection de certains hypermarchés.

Selon les informations de la revue, l'érosion des chiffres d'affaires se double d'une chute de la rentabilité ; les hypers intégrés et franchisés de Carrefour France auraient affiché en 2018 un déficit opérationnel et le résultat d'exploitation d'Auchan *Retail* France (dont 80 % de l'activité est réalisée par des hypermarchés) serait lui passé en négatif.

Mouvement E.Leclerc

Dans ce contexte morose, les bonnes performances de l'enseigne sont à souligner.

Le chiffre d'affaires des Centres E.Leclerc a progressé de près de 3 % en 2019 pour atteindre 48,20 milliards d'euros TTC (38,85 milliards d'euros hors carburant)[1]. Malgré un contexte économique difficile et de nombreuses perturbations, E.Leclerc conforte sa place de leader en France, avec une part de marché de 21,6 %[2] soit + 0,4 point en un an.

En 2019, plus de 350 000 clients ont rejoint les 18 millions de foyers[3] qui fréquentent chaque année un centre E.Leclerc. Cette attractivité s'explique à la fois par une large diversification de son offre, et une mobilisation en investissement, en emploi et en formation.

Contrairement à leurs concurrents intégrés, les hypermarchés restent bien un atout dans le développement de l'enseigne E.Leclerc avec 54,8 % de contribution à la croissance. Les magasins physiques demeurent donc le fer de lance des canaux de vente de l'enseigne et leur chiffre d'affaires progresse de + 2,2 % en 2019.

Avec une offre supérieure à la moyenne des concurrents, en alimentaire comme en non-alimentaire, E.Leclerc a approfondi ses gammes. Chaque magasin s'est investi dans un approvisionnement plus localisé, en circuits courts (plus de 12 000 contrats signés avec des producteurs locaux situés à moins de 100 kilomètres des magasins).

Les 721 magasins E.Leclerc ont su résister aux pressions politiques et professionnelles cherchant à leur faire relever les prix. Ils ont ainsi largement compensé les effets négatifs de la hausse du seuil de revente à perte sur les marques nationales imposée par la loi, en baissant massivement les prix des marques de distributeur et d'autres produits de grandes marques.

Plus d'un milliard d'euros ont été investis ces quatre dernières années pour rénover les magasins et améliorer les circuits logistiques… ce qui a permis de diminuer les ruptures, d'améliorer le taux de service et la productivité. Une majorité de coopératives régionales (Scapest, Socara, Scapalsace, Scaso, Socamaine…) ont été modernisées pour soutenir la stratégie multicanale de l'enseigne.

Plus de 15 000 emplois nets ont été créés ces cinq dernières années pour accompagner le rythme de développement de l'enseigne, ainsi qu'un plan de formation et de montée en compétences, notamment sur les métiers du frais traditionnel (boulangerie, pâtisserie, poissonnerie, boucherie…) et sur la vente en non-alimentaire avec plus de 70 000 personnes formées chaque année (et la formation de 1 200 apprentis).

1 Source : E.Leclerc

2 Source : Kantar – PGC+FLS – Cumul 12 mois au 29/12/2019

3 Source : Kantar – Référenseigne 2019

Banque Edel

Dans un environnement plutôt favorable pour le Mouvement E.Leclerc, l'activité de la Banque Edel est restée soutenue en 2019. L'année a aussi été marquée par un recentrage des activités de la Banque sur son cœur de clientèle à savoir les entités du Mouvement E.Leclerc, et par une volonté de limiter la hausse du RWA liés au crédit. Enfin, le recrutement d'un nouveau directeur général est intervenu en juin 2019.

Dans le cadre de ce recentrage, le projet de plate-forme centralisée commune avec ITM (Intermarché) a été abandonné.

La performance et les perspectives commerciales limitées sur les activité *BtoC* de la filiale Morning, *fintech* rachetée en 2017, ont conduit à constater une provision sur les titres de participation correspondant au niveau de la consolidation groupe. Les différents produits de Morning ont fait l'objet d'une revue détaillée afin de positionner l'offre produits en *BtoB* au service de l'enseigne. L'année 2020 devrait donc se traduire par un recentrage et une réduction des pertes de cette filiale qui ont affecté le résultat consolidé de Banque Edel en 2018 et 2019.

ACTIVITES

Le Galec, la centrale nationale du Mouvement E.Leclerc, est l'actionnaire majoritaire de la Banque Edel.

Cette relation capitalistique ne confère pas pour autant à la Banque Edel l'accès à une clientèle captive ; chaque magasin demeure libre d'adhérer aux offres de la Banque. Au niveau local, les magasins ont toujours un banquier de proximité qui assure la gestion des espèces et des chèques. Installée à Labège, la Banque Edel est une banque de siège.

Dans ce cadre, les services de livraison-enlèvement d'espèces et de recouvrement des chèques ne sont pas assurés. La clientèle, constituée pour l'essentiel des entreprises du Mouvement E.Leclerc, est principalement implantée sur le territoire français.

Les activités de la Banque Edel et de ses filiales s'organisent en huit pôles :

- une offre de gestion des flux monétiques ;
- une offre de paiement fournisseurs dématérialisé ;
- des placements de trésorerie court et moyen terme et des OPCVM en RTO[1] ;
- des financements au Mouvement E.Leclerc à court, moyen et long terme ;
- l'ingénierie financière et le conseil aux entreprises ;
- une offre (*BtoC*) de paiement et de services aux consommateurs de l'enseigne ;
- une offre de crédits à une clientèle de taxis et de particuliers ;
- une activité (*BtoC*) de courtage en assurance.

Produits et services

L'offre de gestion des flux monétiques

Gestion des paiements par carte bancaire

Plus de 241 millions d'opérations traitées en 2019, pour un montant de 12,9 milliards d'euros de flux annuels pour des achats de proximité ou via des sites marchands.

Mise à disposition de distributeurs de billets

Plus de 18,8 millions de retraits annuels, 552 DAB en activité à fin décembre dans l'enseigne E.Leclerc. La croissance observée s'établit à + 1,6 % *vs* 2018.

[1] *Réception transmission d'ordre pour le compte de tiers, conformément à l'article D321-1 du Code monétaire et financier*

Pré-acquisition (de flux) monétique(s)

Notre plate-forme de pré-acquisition (de flux) monétique(s), créée en 2015 par la Banque Edel et déployée en 2016 sur l'enseigne E.Leclerc, permet aux grands commerces de sécuriser l'ensemble de leurs flux de paiement (proximité ou web), de maîtriser les coûts impactant leur poste commissions monétique, ainsi que de disposer d'une architecture multicanale facilement adaptable et propice au lancement d'innovations.

Au total en 2019, plus de 730 millions de transactions ont été traitées, dont près de 73 millions sur le seul mois de décembre, soit une progression de + 7 % par rapport à 2018.

L'équipe Moyens de Paiement assure également la gestion et le déploiement de nouveaux services : la sécurisation des transactions CB sur Internet, la conduite du projet *Instant Payment*, l'enrichissement constant de notre solution « Alipay & WeChat Pay *by* Banque Edel » pour l'acceptation des paiements des touristes chinois via leur mobile.

Grâce à la mise en place de forces commerciales dédiées, la qualité de notre solution et les évolutions apportées, l'activité Alipay et WeChat Pay s'est fortement développée en 2019. Plusieurs centaines de boutiques, en France et dans une dizaine de pays d'Europe (40 % de l'activité), utilisent désormais la solution Banque Edel.

L'offre de paiement fournisseurs dématérialisé

Avec TPCE et Visio'up, la Banque Edel a développé un outil de dématérialisation de facture entièrement automatisé et évolutif.

C'est aujourd'hui plus de 11 milliards d'euros de flux traités.

Les placements de trésorerie

Chaque jour, la trésorerie des entreprises peut être optimisée avec des placements sécurisants en période de taux bas ou des solutions de trésorerie à court et moyen terme.

Les financements court, moyen et long terme

La Banque Edel peut accompagner les entreprises dans leur développement tout au long de leur cycle d'exploitation, en proposant des solutions de financement adaptées :

- crédits de trésorerie et crédits d'exploitation ;
- financement des investissements avec possibilité de conseil en ingénierie financière ;
- mobilisation du poste client ;
- engagements par signature (cautions bancaires).

L'ingénierie financière et le conseil aux entreprises

Avec une réelle expertise dans l'ingénierie financière et le montage de dossiers financiers complexes, la Banque Edel assure un rôle d'accompagnement dans le conseil, le montage ou la recherche de partenaires financiers pour le financement long terme de ses clients E.Leclerc principalement.

La Banque Edel propose également une alternative au crédit classique pour le financement de matériels et de véhicules ou le refinancement de biens déjà acquis et réglés : le crédit-bail et ses déclinaisons.

Obtenir conseil, aide, solution adaptée pour la gestion de leur patrimoine : la Banque Edel peut accompagner ses clients dans leur recherche d'optimisation patrimoniale et financière, en s'appuyant sur les meilleurs experts et les offres les plus performantes du marché.

L'offre aux consommateurs de l'enseigne

La carte cadeau E.Leclerc

Mandatée par le Mouvement E.Leclerc, la Banque Edel via sa filiale Moninfo gère la carte cadeau E.Leclerc depuis 2007. C'est, en 2019, plus de 101 millions d'euros de règlements encaissés en magasins et sur le site E.Leclerc DRIVE pour une carte cadeau souple, personnalisée et utilisable dans toute la France.

La carte cadeau E.Leclerc peut être achetée par des particuliers en magasin ou sur un site dédié en version dématérialisée, et par des Comités d'entreprise pour leurs ayants droit. L'enseigne l'utilise également pour animer ses opérations commerciales et promotionnelles, nationales ou locales. En tout, plus de 2,5 millions de consommateurs ont bénéficié d'une carte cadeau en 2019.

Les ventes de cartes cadeau ont connu un développement important en 2019 : avec une croissance de + 7 % pour les cartes grand public et de + 8 % pour les cartes comités d'entreprise, en particulier grâce au développement du site e-cartecadeauleclerc.fr avec désormais un accès dédié aux comités d'entreprise et professionnels avec la possibilité de commander des cartes cadeau classiques ou numériques.

Les cartes et crédits RÉGLO finance

Déployée en 2013 dans l'ensemble des magasins, l'offre RÉGLO finance répond aux attentes des consommateurs et des centres E.Leclerc avec de nombreuses solutions de paiement et de crédit à des conditions attractives pour tous.

Ce partenariat avec BNP Paribas Personal Finance, acteur majeur du crédit à la consommation, permet aux consommateurs d'accéder à de nouveaux services, et au Mouvement E.Leclerc de bénéficier de nouvelles opportunités.

En 2019, remplacement de la carte RÉGLO finance utilisable uniquement dans l'enseigne et le réseau Aurore, au profit de la carte RÉGLO finance CPAY Mastercard. Seule carte gratuite de la grande distribution, la carte RÉGLO finance CPAY Mastercard permet à plus de 160 000 clients E.Leclerc de bénéficier d'une carte innovante (comptant/crédit, sans contact, garanties Mastercard et Livraison internet incluses, services complémentaires utiles, …) pour leurs achats de tous les jours, tout en gardant la possibilité de régler leurs achats non alimentaires en plusieurs fois sans frais dans l'enseigne.

Edel ASSUR et les assurances affinitaires « Garantie Remboursement Intégral »

Une structure spécifique Edel ASSUR, courtier en assurances affinitaires, créée en 2014, a pour mission de fournir aux centres E.Leclerc les meilleures solutions d'assurance, aux conditions les plus intéressantes disponibles sur le marché, tout en assurant les missions de conseils et d'accompagnement. Edel ASSUR, à des fins stratégiques, délègue par une convention de co-courtage la gestion des sinistres à un courtier gestionnaire. C'est dans ce cadre que la gamme « Garanties de Remboursement Intégral » avait été lancée, en étroite collaboration avec l'enseigne.

Conçues et développées en partenariat avec SPB, un courtier gestionnaire, pour répondre aux besoins de l'enseigne E.Leclerc et des consommateurs, les Garanties Remboursement Intégral protègent le consommateur de un à trois ans. Conçues spécifiquement pour s'adapter aux différents univers de matériels couverts, ces garanties peuvent couvrir les risques de panne après la garantie légale de conformité, ou de dommages dès l'achat.

Le lancement d'une nouvelle gamme a eu lieu en 2015 avec 10 univers couverts (TV, informatique, électroménager, multimédia, consoles de jeu, téléphonie, matériels de bricolage, …) et des types de garanties adaptées au produit couvert : protection immédiate en cas de dommages pour des familles de produits facilement transportables, ou extension de garantie panne après la garantie légale de 2 ans pour des matériels à durée de vie plus importante.

La gamme a été revue quelques mois après son lancement. Certains univers ont été modifiés pour mieux s'adapter aux attentes des magasins, des consommateurs et aux évolutions du marché et suite à l'entrée en vigueur de la loi Hamon. Près de 23 000 clients ont ainsi choisi de protéger leur achat en 2019.

Les Garanties Remboursement Intégral se déclinent aussi en inclusion de l'achat de certains produits, en offre permanente par exemple sur les pneus ou les vélos adultes de marque d'enseigne, ou lors d'opérations promotionnelles.

Organisation commerciale

Clientèle E.Leclerc *BtoB* et *BtoC*

Afin de contribuer plus efficacement à la stratégie de croissance de la Banque, le pôle Commercial intègre à la fois des compétences techniques, marketing, statistiques et commerciales. Il se structure en plusieurs entités :

- Le réseau commercial avec :
 - ✓ l'équipe Relation clients E.Leclerc se répartit en quatre directions régionales. Chaque direction régionale se compose d'un directeur régional et manager de l'équipe, de chargés d'affaires, et d'assistantes localisées au siège, en support commercial des forces présentes sur le terrain. Des fonctions transverses complètent cette équipe : animateurs réseau plus spécifiquement chargés de la promotion des offres consommateurs, relation avec les fournisseurs TPCE / Visio Up, coordination administrative et création de comptes et de conventions de gestion, coordination des activités commerciales ;
 - ✓ l'équipe Partenariat & Family Office ;
 - ✓ l'équipe « Activités nouvelles *BtoB* », est en charge du développement des activités nouvelles de la banque, avec principalement la promotion de la solution Alipay & WeChat Pay *by* Banque Edel.

- L'équipe "Moyens de Paiement" :
 - ✓ Elle assure la gestion des flux monétiques (pré-acquisition, carte bancaire, RÉGLO finance, DAB, carte cadeau, …), l'assistance téléphonique magasins et le support de la solution Alipay & WeChat Pay *by* Banque Edel.
 - ✓ contribue au titre d'expert Paiements à la définition, la mise en œuvre et au lancement de tous les projets monétique innovants de la Banque Edel

- Les services transversaux :
 - ✓ Performance : création et suivi d'outils d'études, de pilotage et analyse de datas ;
 - ✓ Marketing/communication : réalisation de différents supports de communication et actions, pour la Banque Edel et le Mouvement E.Leclerc.

Clientèle de particuliers

Dans le cadre de sa diversification, la Banque Edel a développé son activité auprès des particuliers. Le rachat de crédits est l'activité principale : il permet de regrouper tous les prêts (personnels, autos, travaux, réserves d'argent ...) en un seul prêt personnel sur une durée optimisée.

La Banque Edel ne disposant pas d'un réseau d'agences, cette activité a été créée en partenariat avec des apporteurs d'affaires ou des prescripteurs.

Le Crédit social des fonctionnaires (CSF) est le plus important. C'est une association loi 1901, travaillant avec de nombreux partenaires sur le crédit, l'assurance et l'épargne pour les fonctionnaires, et qui diffuse notre offre de crédit dans la fonction publique. Dans le cadre de ce partenariat, la Banque Edel est aussi en charge du financement des prêts à taux zéro accordés aux fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, ou d'autres administrations.

Des partenariats avec divers Comités d'œuvres sociales de collectivités territoriales pour la distribution de prêts bonifiés ont été mis en place ces dernières années.

ACTIVITES ET RESULTATS CONSOLIDES

Tous les chiffres sont les données consolidées au 31 décembre en millions d'euros, sauf indication contraire.

Résultats 2019[1]

L'année 2019 a été marquée par un recentrage des activités de la Banque sur son cœur de clientèle, à savoir les entités du Mouvement E.Leclerc. La production de crédits moyen terme a été revue et ajustée à cette stratégie de recentrage, qui a eu pour conséquence une stabilisation des emplois clientèle[2] et du total du bilan de la banque (- 3 %).

Le PNB global est stable. La marge d'intermédiation est en baisse, avec une stabilisation de l'encours et des charges de refinancement en hausse de près de 1,8 MEUR soit + 34 % par rapport à 2018, en raison d'opérations exceptionnelles favorables comptabilisées en 2018 concernant les refinancements TLTRO et des intérêts négatifs constatés sur les excédents nécessaires à nos liquidités.

La marge sur commission est en hausse par rapport à 2018 et reflète la progression de la Banque Edel sur ses activités de flux (carte bancaire, pré-acquisition, DAB et carte cadeau).

La hausse des autres charges d'exploitation est principalement due à une augmentation des dotations aux amortissements (mise en immobilisation du nouveau bâtiment et début de campagne de remplacement de nos distributeurs automatiques de billets) ainsi qu'à l'augmentation de l'activité du groupe.

La hausse du coût du risque est le reflet d'une politique prudente d'anticipation du risque sur le marché des entrepreneurs individuels et d'une évolution dans la méthodologie de calcul des provisions pour risque avéré. Cette évolution se base donc sur une prise en compte du vieillissement des dossiers présentant un risque avéré mais non encore compromis. Compte tenu de cette évolution et de la décision stratégique d'arrêt de ce marché à compter de janvier 2021, la provision sectorielle de 2 MEUR a fait l'objet d'une reprise en totalité au 31/12/2019.

Dans ce contexte les principaux résultats financiers de l'année sont les suivants :

- Produit net bancaire : 57,2 millions d'euros (- 0,1 %) ;
- Résultat brut d'exploitation : 21,6 millions d'euros (- 7,5 %) ;
- Résultat net consolidé (part du groupe) : 6,2 millions d'euros (- 19,7 %) ;
- Coefficient d'exploitation (chiffre social) : 53,4 % en amélioration de 0,4 points.

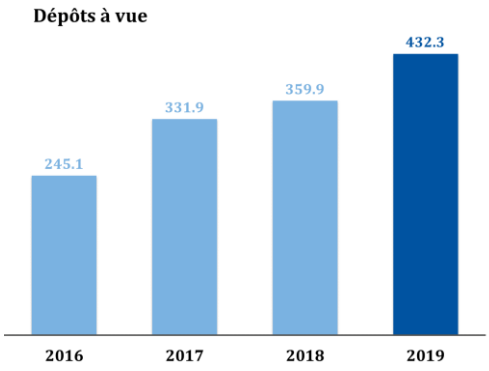
1 Chiffres consolidés, part du groupe

2 Cf. États financiers, Bilan consolidé « Opérations avec la clientèle »

Activités et résultats par secteurs opérationnels

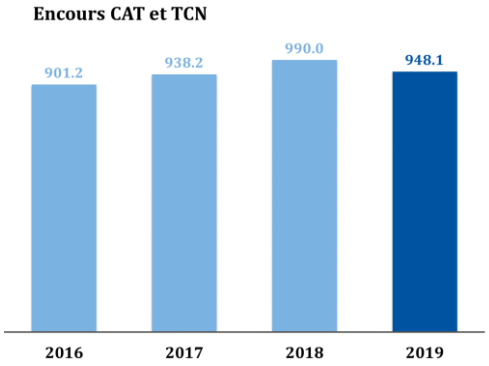
Évolution de la collecte clientèle

La collecte globale de dépôts et créances de la Banque Edel est principalement constituée par des dépôts à vue, des comptes à terme et des titres de créances négociables[1].



+ 20 %

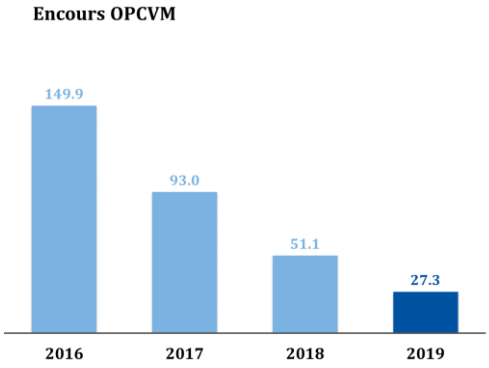
La désaffection prononcée des placements sous forme d'OPC monétaires, dont les rendements sont négatifs, a conduit, comme en 2018, un nombre important de clients à laisser leurs liquidités sur les comptes. L'encours en compte à vue progresse de 20 %.



- 4 %

Baisse de notre encours de placement de 4 %. La collecte évolue parallèlement à l'évolution de nos encours de crédit qui sont en baisse cette année. Notre offre est destinée principalement à une clientèle entreprises : des entités de l'enseigne, en premier lieu, via des apporteurs d'affaires (IOBSP) pour des entreprises de tailles diverses, et auprès d'une clientèle financière, notamment en matière de titres de créance.

Dans le cadre de son activité de RTO (Réception transmission d'ordre) en Organismes de placement collectif (OPC), la Banque Edel a un rôle de distributeur de fonds ; elle n'a pas d'activité de gestion d'actifs, ce qui lui permet de conserver ainsi son indépendance pour le conseil et la sélection de fonds pour sa clientèle. La Banque référence les OPC du marché selon des critères de sécurité et de liquidité pour la gestion de la trésorerie de ses clients et dans le cadre de procédures internes précises. En 2019, la quasi-totalité de la collecte s'est faite sur des fonds monétaires euros qui restent adaptés à une gestion quotidienne de trésorerie malgré des rendements négatifs.



- 47 %

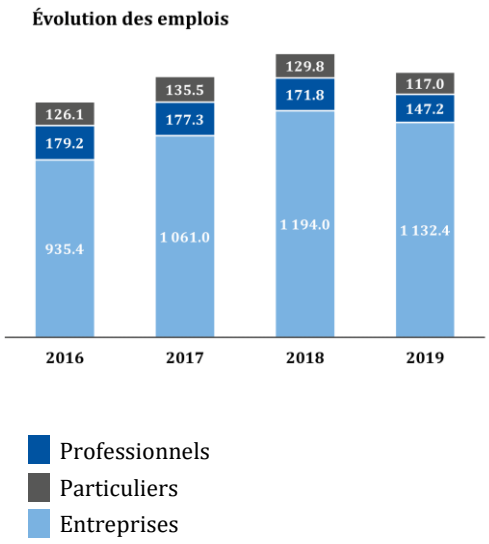
Le marché est défavorable aux OPCVM de trésorerie (« monétaires ») qui représentent la plus grande partie des fonds utilisés par les clients. Avec des rendements négatifs, véritable repoussoir pour les trésoriers d'entreprises, les sorties importantes au profit des comptes à vue ont continué cette année.

Encours moyen annuel en millions d'euros

1 Conformément aux dispositions du code monétaire et financier, les titres émis depuis le 1er juin 2016 sont des « titres négociables à court terme » et « titres négociables à moyen terme ». Leur dénomination commerciale est NEU CP (Negotiable EUropean Commercial Paper) pour les programmes court terme, et NEU MTN (Negotiable EUropean Medium-Term Note) pour les programmes moyen terme. L'utilisation de l'une ou l'autre de ces dénominations, juridique ou commerciale, est équivalente. Les titres émis jusqu'au 31 mai 2016 sous les anciennes dénominations juridiques, « certificat de dépôt », s'éteindront automatiquement le 1er juin 2017, soit un an après l'entrée en vigueur de la réforme. Les titres émis jusqu'au 31 mai 2016 sous l'ancienne dénomination juridique « bon à moyen terme négociable » continueront à exister jusqu'à leur maturité.

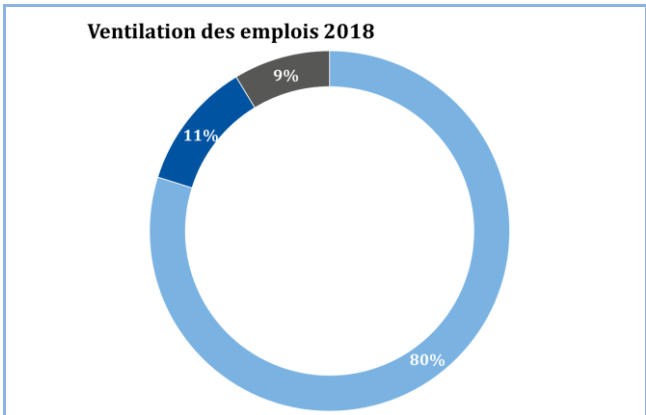
Évolution des emplois clientèle

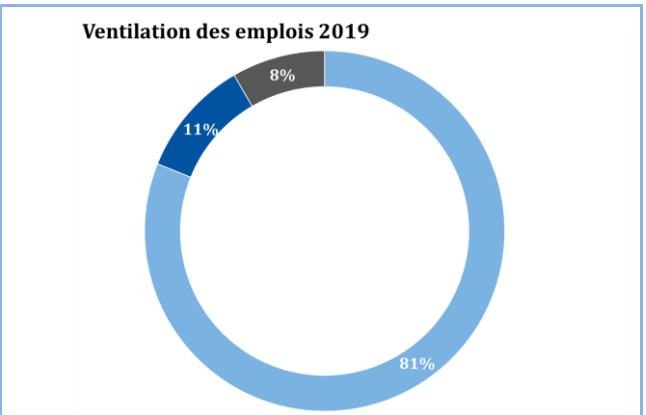
Encours sains



- 7 %

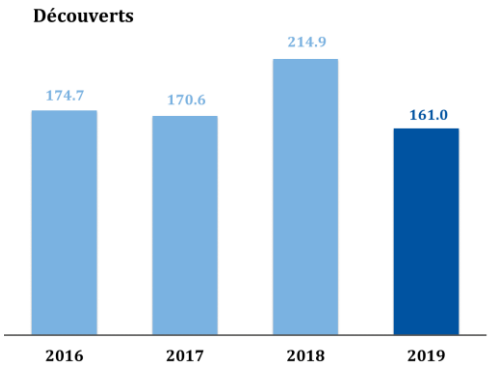
La baisse des emplois est liée aux ralentissements de la production sur les crédits moyen terme et aux découverts accordés aux entreprises du Mouvement E.Leclerc. Les crédits aux professionnels et aux particuliers sont également en recul.





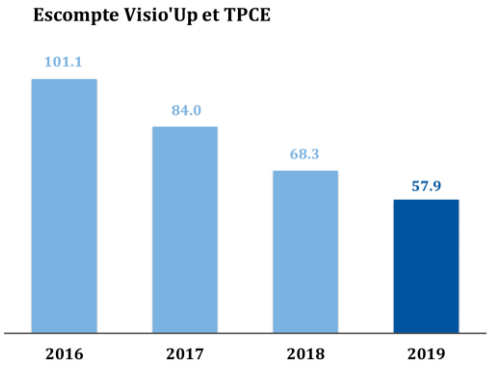
Évolution des emplois court terme

Encours sains



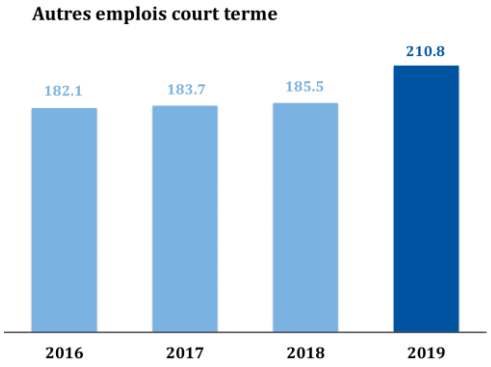
- 25 %

Le montant des découverts est en baisse sur la fin de l'exercice. Ces découverts sont quasi exclusivement accordés aux entreprises du Mouvement E.Leclerc.



- 15 %

On constate une moindre mobilisation sur la fin d'exercice de la part des fournisseurs du Mouvement E.Leclerc. Cette baisse s'explique notamment par la perte de certaines relations d'affaires qui n'ont plus recours à l'escompte de leurs règlements attendus (FAE).

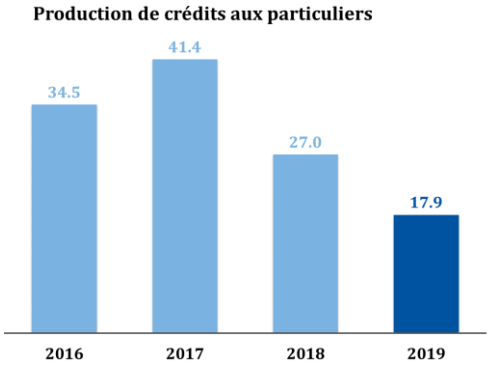


+ 14 %

Hausse des utilisations de tirage court terme constatée cette année (+ 14 %). La quasi-totalité de l'encours est représentée par les utilisations de tirages alloués aux entreprises du Mouvement E.Leclerc dans le cadre de leurs besoins de trésorerie.

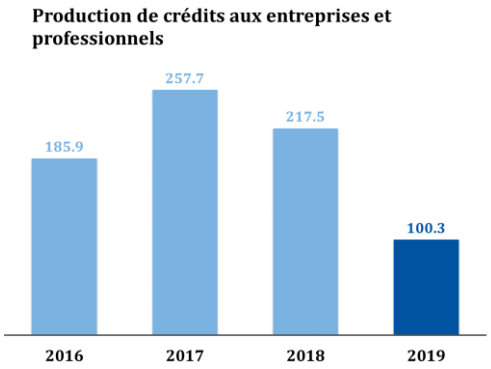
Production de crédits moyen terme

Chiffres consolidés, production annuelle en millions d'euros



- 34 %

La production de crédits aux particuliers baisse de 34 % en raison d'une activité moindre sur le segment de particuliers issus du Mouvement E.Leclerc et sur l'activité historique de rachats de créances. Le CSF et Crédit Conseil de France restent nos principaux apporteurs d'affaires sur ce segment de clientèle.

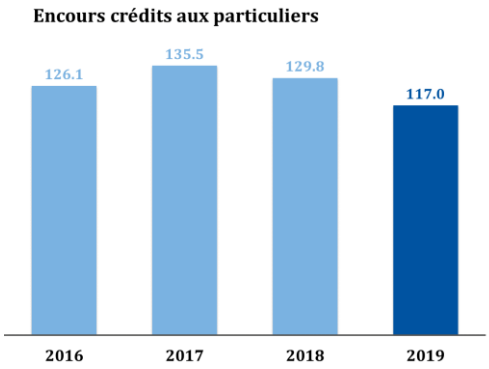


- 54 %

La production 2019 de crédits moyen terme aux entreprises a atteint 100 millions d'euros, en baisse de 54 % par rapport à l'exercice précédent. Cette production est en corrélation avec les objectifs stratégiques de l'établissement.

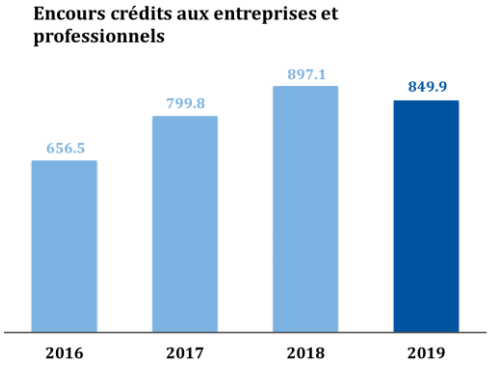
Évolution des emplois moyen terme

Chiffres consolidés, encours sains, au 31 décembre en millions d'euros



- 10 %

L'encours des crédits aux particuliers diminue, en lien avec la baisse de la production de crédits.

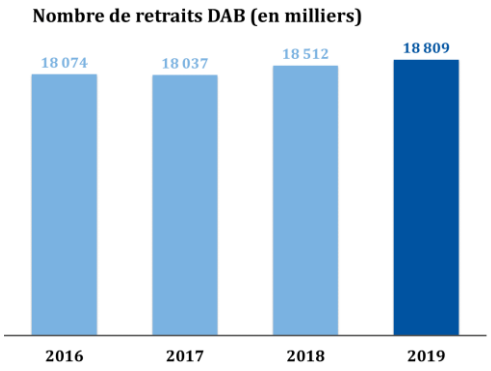


- 5 %

Cette baisse est conforme à la stratégie de la banque qui a décidé de réduire la production de crédits qui était en forte hausse ces dernières années, en vue d'ajuster au mieux les encours de crédits aux capacités de la Banque, notamment en terme de fonds propres.

Activité distributeurs automatiques de billets

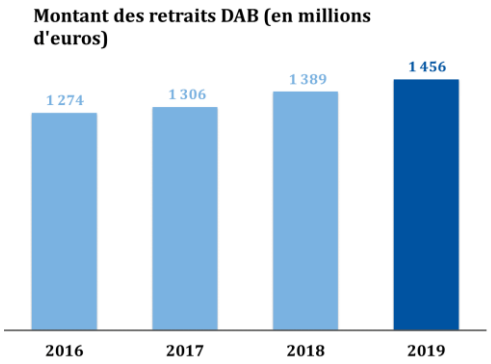
Le Mouvement E.Leclerc a très tôt compris les enjeux liés à la présence de distributeurs automatiques de billets dans les magasins. Avec la Banque Edel, E.Leclerc a été la première enseigne à installer en France un parc de DAB dans les galeries marchandes.



+ 2 %

Notre parc se compose à fin décembre 2019 de 553 distributeurs (12 automates de plus qu'en 2018)[1]. Le nombre de retraits est en hausse de 2 %.

Alors que la tendance nationale est à la baisse, cette progression est à noter.



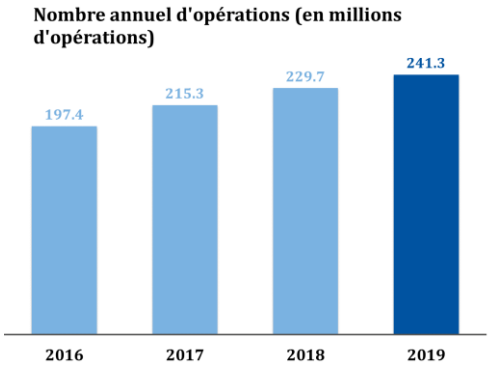
+ 5 %

Le montant distribué évolue, avec + 5 %, plus vite que le nombre de retraits. Le montant du retrait moyen passe à 77,4 euros contre 75 euros l'an dernier, soit une augmentation de + 3 % cette année.

[1] *Dont 552 DAB actifs au 31/12*

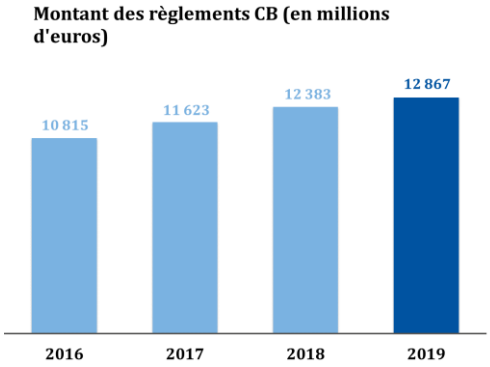
Activité carte bancaire

La gestion des flux carte bancaire côté acquéreur, activité historique de la Banque Edel, bien qu'étant en phase de maturité, ne cesse de progresser. Ce service, grâce auquel la Banque Edel a permis à l'enseigne E.Leclerc de diminuer fortement ses coûts dans les années 1990, est aujourd'hui vivement concurrencé ; la Banque Edel reste cependant le premier opérateur de l'enseigne E.Leclerc et poursuit sa croissance.



+ 5 %

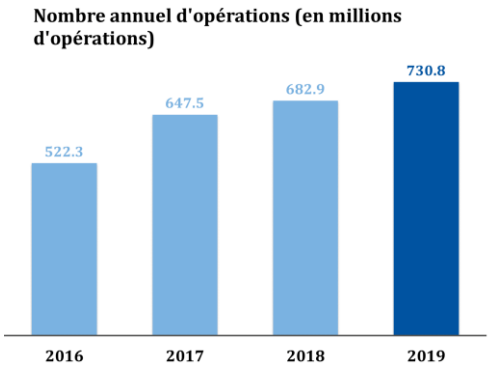
Le nombre de paiements carte bancaire traités augmente fortement, grâce à la progression de l'activité de nos clients, à l'entrée en relation avec de nouveaux clients et au fort développement des sites marchands E.Leclerc, en particulier le drive.



+ 4 %

Le montant des règlements connaît une hausse symétrique à celle du nombre de règlements. Le panier moyen se stabilise à 53,3 contre 53,9 euros, soit - 0,1 %. Après quelques années de baisse, cette stabilisation marque l'arrivée à maturité de cette activité dans sa composition : flux de proximité *vs* vente à distance, montant moyen.

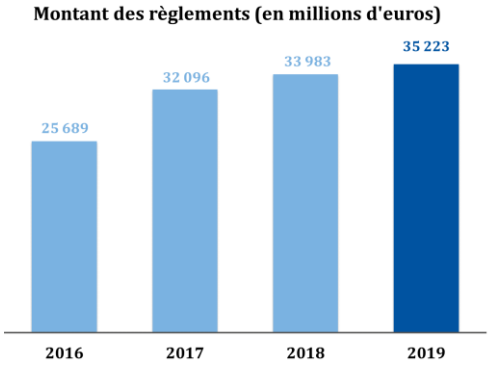
Activité de pré-acquisition (de flux) monétique(s)



+ 7 %

La progression de l'activité de pré-acquisition (de flux) monétique(s), sur notre plate-forme de pré-acquisition, (intrabancarité incluse) est due à plusieurs facteurs :

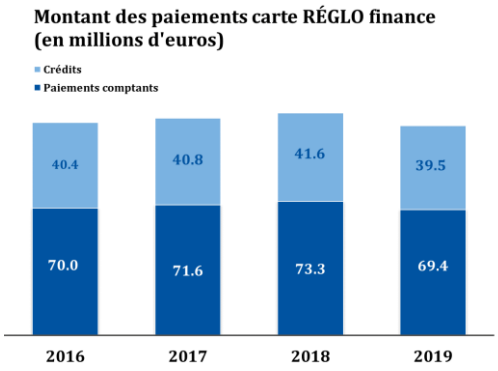
- la bonne tenue du chiffre d'affaires de l'enseigne E.Leclerc ;
- la progression du nombre de paiements par CB (de l'ordre de 5 %) ;
- l'activité de pré-acquisition (de flux) monétique(s) réalisée en 2019 sur un périmètre multi-enseignes (ITM) alors qu'elle n'était auparavant proposée qu'aux entités du Mouvement E.Leclerc.



+ 4 %

Le montant des règlements traités par la plate-forme de pré-acquisition (de flux) monétique(s) progresse proportionnellement au nombre de flux traités. Le montant moyen par transaction est de 48,2 euros en hausse de 0,3 % par rapport à 2018.

Activité carte et crédit RÉGLO finance

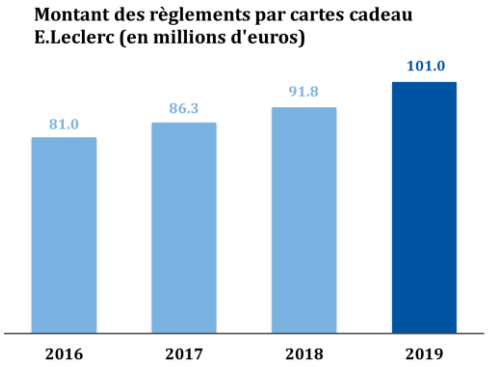


- 5 %

L'activité RÉGLO finance a démarré fin 2013 suite au changement de partenaire pour la diffusion de l'offre de carte et crédit consommateurs.

Au 31 décembre 2019, la production annuelle de crédits affectés ou revolving a atteint près de 37 millions d'euros.

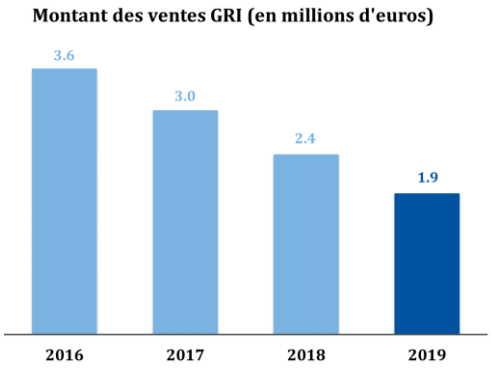
Activité carte cadeau



+ 10 %

Le montant des règlements a de nouveau fortement augmenté en 2019, montrant que le produit s'est durablement installé en magasins avec près de 101 millions d'euros de cartes réglées.

Activité Garantie Remboursement Intégral

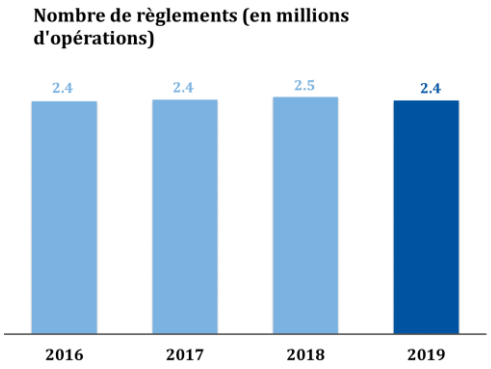


- 22 %

Comme en 2018, diminution significative des ventes de la gamme de Garanties Remboursement Intégral (GRI).

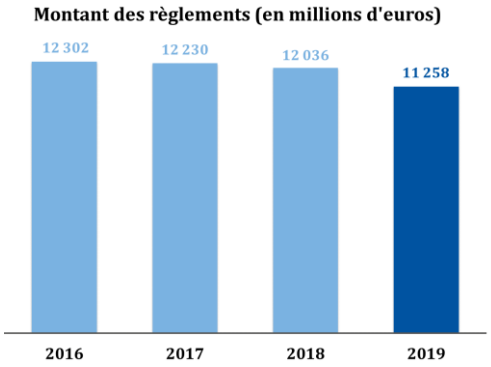
Gestion des paiements aux fournisseurs de l'enseigne

Avec Visio'Up développé pour les centrales d'achats et le TPCE réservé aux magasins, la Banque Edel propose depuis les années 90 un mode de règlement fournisseurs[1] innovant, entièrement automatisé et évolutif. Les fournisseurs sont réglés dans les délais de manière dématérialisée et sécurisée, au comptant ou à échéance, quels que soient le montant et l'échéance des factures. Les règlements peuvent également être escomptés par le fournisseur.



- 1 %

Depuis l'adhésion de l'ensemble des centrales d'achats d'approvisionnement régionales en 2011, le nombre de règlements TPCE et Visio'Up est globalement stable depuis 2015.



- 6 %

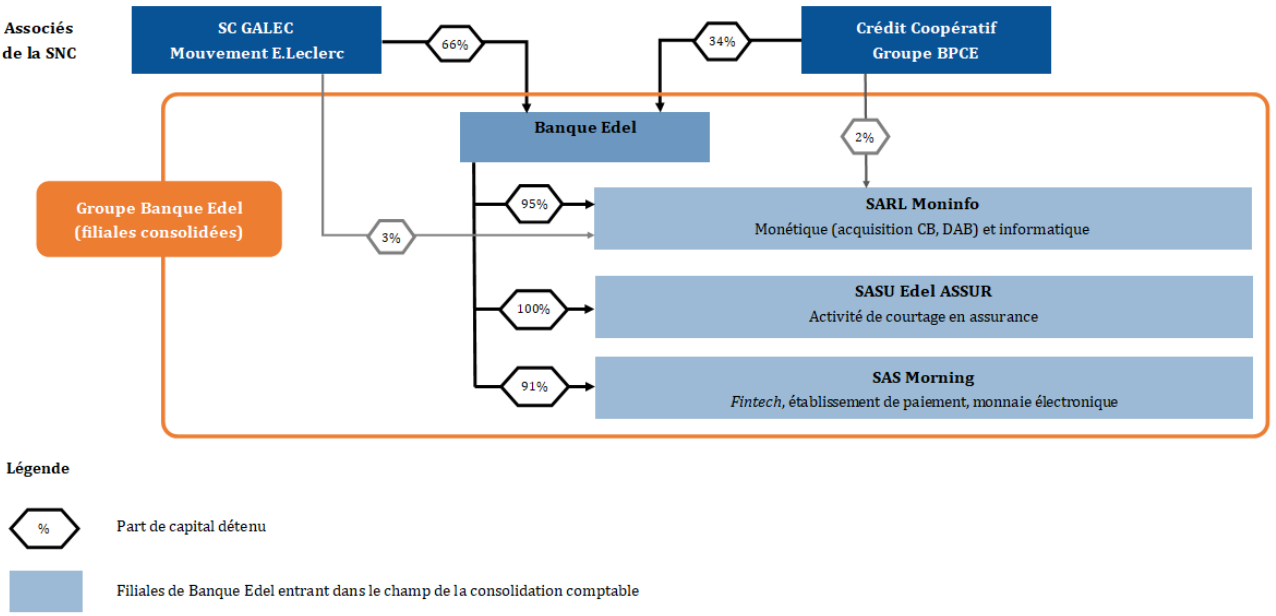
Le montant des règlements ressort en légère baisse à 11,2 milliards d'euros. La baisse observée s'explique par la diminution du montant moyen par règlement (- 2,5 %).

1 Conforme aux dispositions régissant le règlement des factures à échéance (FAE)

Données financières consolidées

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque Edel, ceux de sa filiale Moninfo, d'Edel ASSUR ainsi que ceux de Morning depuis le 31 décembre 2018. Ils sont établis selon les normes comptables françaises dont les principes sont fixés par le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014.

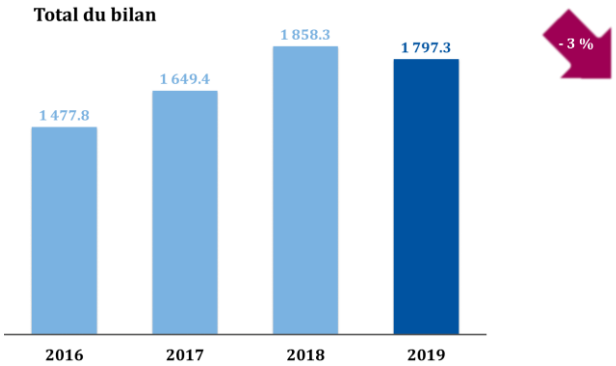
Périmètre de consolidation comptable



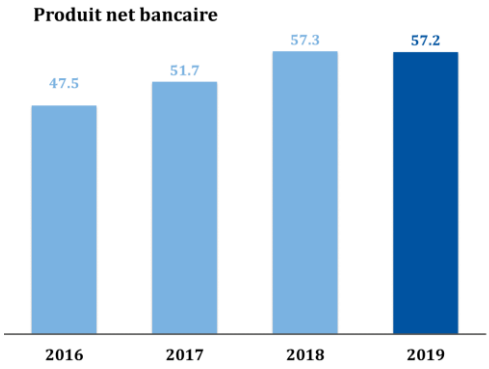
Nota :

Le groupe BPCE publie ses comptes conformément aux normes comptables internationales. La consolidation de la Banque Edel au sein du groupe BPCE (par la méthode dite de mise en équivalence depuis le 30 septembre 2015), par l'intermédiaire du Crédit Coopératif, contraint donc l'établissement, non soumis à ce jour à la publication de ses états financiers en IFRS, à fournir tout de même des données comptables au format IFRS. Dans le cadre de la consolidation BPCE, les éléments suivants sont donc retraités trimestriellement :

- juste valeur des opérations avec la clientèle (prêts et placements) ;
- tests d'efficacité des instruments de couverture de taux ;
- provisions collectives.

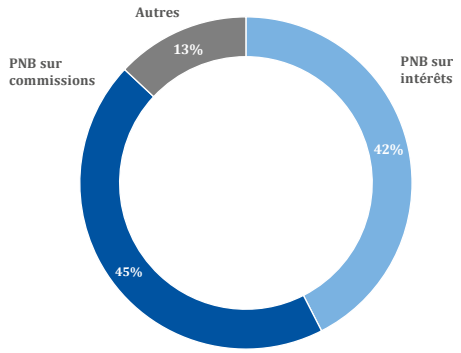


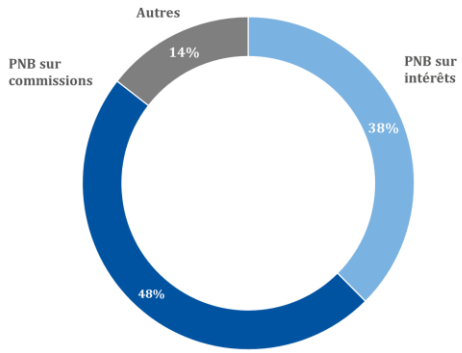
Le total du bilan se stabilise juste en dessous de 1,8 milliard d'euros à fin 2019. Cette stabilisation est due à la baisse des concours aux entreprises. Au passif, la collecte clientèle tant au sein de l'enseigne qu'en externe s'est adaptée à cette stabilisation (baisse de la collecte).



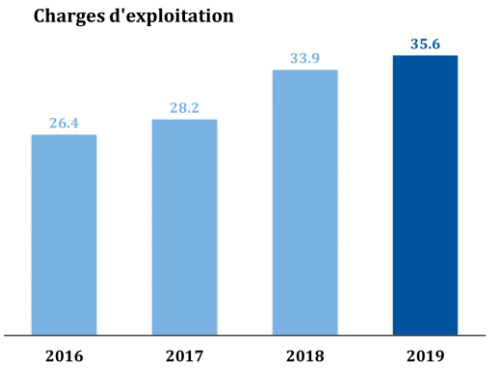
- 0 %

Le PNB global est stable. La progression est très nette (+ 8 %) dans sa composante marge sur commissions qui compense le recul de la marge d'intermédiation.



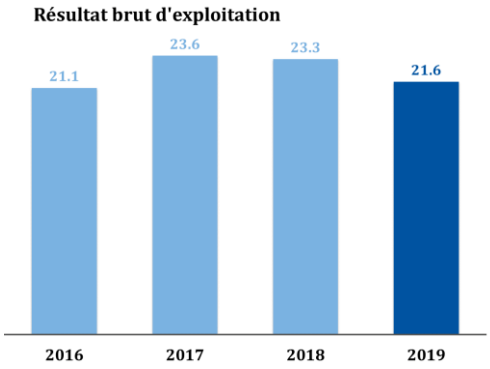


La part de PNB sur commissions progresse en 2019 grâce principalement à l'activité de pré-acquisition (de flux) monétique(s) réalisée en 2019 sur un périmètre multi-enseignes et qui permet une progression de l'ordre de 8 %. La marge d'intermédiation est en baisse en raison de la hausse du coût du refinancement en augmentation de plus de 15 %.



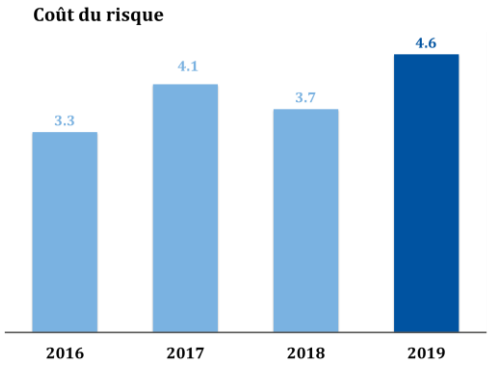
+ 5 %

L'augmentation des charges générales d'exploitation de 1,7 MEUR soit + 5 % est liée principalement à une diminution des charges de personnel (- 5 %) due à une baisse des effectifs qui passent de 208 à 200 personnes soit – 4 % et une hausse des autres charges d'exploitation, principalement due à une augmentation des dotations aux amortissements (mise en immobilisation du nouveau bâtiment et début de campagne de remplacement de nos distributeurs automatiques de billets) ainsi qu'à la progression de l'activité du groupe.



- 8 %

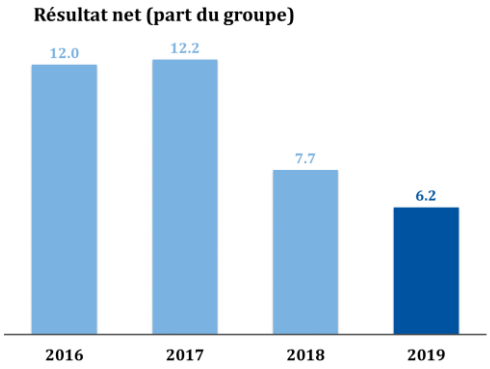
Le résultat brut d'exploitation est en baisse de 8 %, la stabilisation du PNB ne compensant pas la hausse des charges d'exploitation de 5 %.



+ 24 %

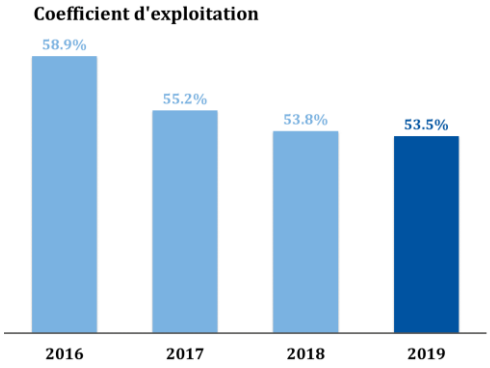
Le coût du risque est en hausse comparé à 2018, principalement en raison d'une évolution dans la méthodologie de calcul des provisions pour risque avéré. Cette évolution s'inscrit dans une approche prudente d'anticipation du risque sur le marché des entrepreneurs individuels. Compte tenu de la décision stratégique d'arrêt de ce marché à compter de janvier 2021, la provision sectorielle a fait l'objet d'une reprise en totalité au 31/12/2019.

Le coût du risque sur la clientèle E.Leclerc est inexistant, et ce depuis la création de la Banque en 1991.



- 20 %

Le résultat net s'affiche à 6,2 millions d'euros, en baisse de 1,5 millions d'euros en raison de l'augmentation des charges d'exploitation et du coût du risque.

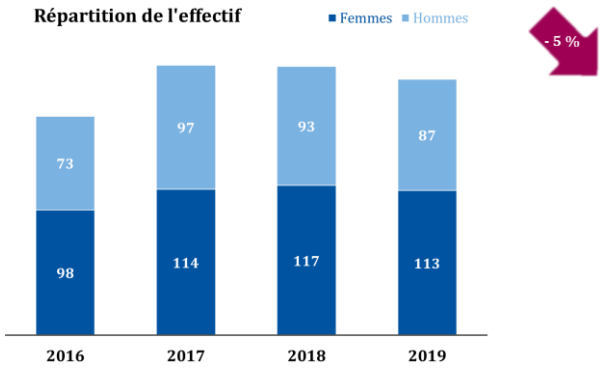


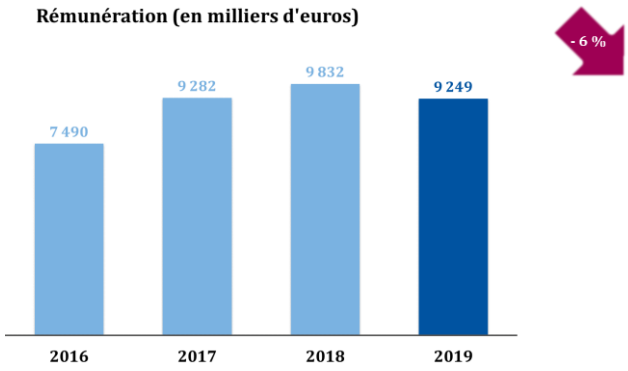
Le coefficient d'exploitation s'affiche à 53,5 %*, stable par rapport à 2018.

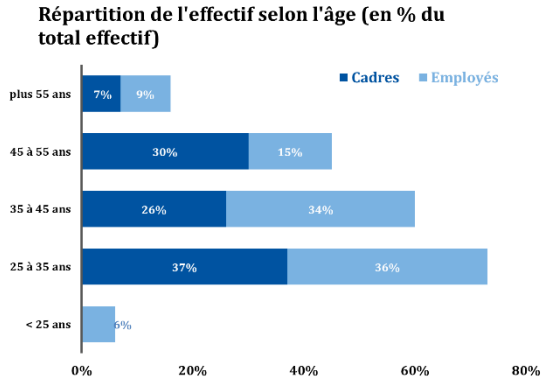
** Sur chiffres sociaux*

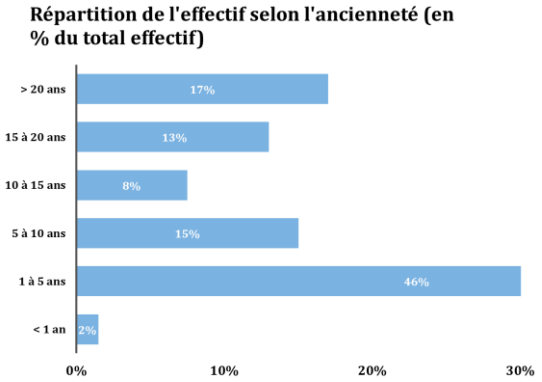
Données sur l'effectif

Données consolidées, avec Morning depuis 2017









Les indicateurs reflètent une légère baisse des effectifs en 2019 en comparaison avec 2018 (- 4 %), assortie d'une baisse en cohérence des rémunérations (- 6 %). Certains départs n'ont pas été remplacés sur 2019 et devraient l'être sur 2020.

La tranche d'âge la plus représentée reste celle comprise entre 25 et 35 ans. La tranche d'ancienneté la plus représentée reste entre 1 et 5 ans.

Cette représentation s'explique en partie par la part des salariés de la société Morning dans le groupe, qui représente 14 % de la population globale et qui reste concentré dans une tranche d'âge jeune, avec peu d'ancienneté.

Part variable de la rémunération globale

Rémunération fixe	8 828	95 %
Rémunération variable	392	4 %
Heures supplémentaires	48	1 %
Total	9 268	100 %
En milliers d'euros, total brut DADS au 31 décembre		

Les éléments qui composent la rémunération globale restent à 95 % concentrés sur la rémunération fixe. Le variable qui représente 4 % de cette rémunération globale, reste rattaché essentiellement à des éléments de primes sur objectifs, pour une population bien déterminée. La rémunération des heures supplémentaires n'intervenant que pour 1 % dans cette rémunération globale. Les éléments de rémunération restent ainsi totalement maîtrisés et semblables aux années précédentes.

Accords collectifs[1]

La Banque Edel poursuit sa volonté d'accompagner ses collaborateurs en leur faisant bénéficier d'avantages sociaux intéressants[2]. L'accord sur l'aménagement du temps de travail permet de concilier vie professionnelle et personnelle. Les accords d'intéressement, de participation et de PEE, continuent de récompenser la performance collective et encouragent ainsi les collaborateurs à se constituer une épargne salariale.

Activité consolidée groupe Banque Edel

Les comptes consolidés du groupe Banque Edel incluent, en intégration globale, les comptes de la SARL Moninfo, filiale à 95,2 % de la Banque Edel ainsi que ceux de la SASU Edel ASSUR notre structure de courtage créée en 2014 détenue à 100 % par la Banque Edel mais également depuis 2018 ceux de la SAS Morning détenue à 91,40 %.

- après dix années consécutives de progression, le total du bilan consolidé s'est contracté de 3 % à 1 797 millions d'euros. Cette contraction est le résultat d'une volonté des deux associés de réduire l'emprise des crédits moyen long terme tout en confortant la solvabilité de l'établissement ; la progression des dépôts de la clientèle n'a pas été freinée et l'activité des crédits à la clientèle court mais aussi moyen et long terme est restée dynamique ;
- notre excédent de trésorerie court terme a progressé de 15 % dans un contexte de liquidités abondantes, notre endettement global a quant à lui baissé de 11 % ;
- les encours de prêts à la clientèle ont sensiblement baissé de 7 % à 1 428 millions d'euros. C'est surtout le cas pour les emplois court terme de découverts des comptes de la clientèle et dans un moindre recul pour les crédits de trésorerie ;
- la collecte globale auprès de la clientèle directe a dépassé le milliard d'euros à 1 056 millions d'euros et avec une progression de 9 % ;
- la collecte de TCN (dettes représentées par un titre), complémentaire à la collecte clientèle, tant interne qu'auprès d'investisseurs externes apportés par des courtiers s'affiche à 337 millions d'euros ;
- le poste « Actions et autres titres à revenu variable » auparavant principalement constitué d'OPC monétaires investis en titres d'États admissibles en HQLA dans le cadre du LCR et détenus par la Banque Edel ne représente plus que 1,978 millions d'euros, la baisse de ce poste est compensée par la hausse du poste « titres d'investissements » ;
- les « titres d'investissement » sont constitués de titres obligataires de « première catégorie » admissibles en HQLA dans le cadre du LCR ; cet encours est en forte progression pour accompagner la croissance et satisfaire aux exigibilités de la liquidité tant en social qu'en consolidé ;
- les immobilisations corporelles concernent l'ensemble immobilier du siège social de la Banque Edel acquis en 2013 et les travaux associés à son aménagement, les travaux d'agrandissement, par l'ajout d'une aile de plus de 2 000 m^2 aux locaux actuels, de l'ensemble immobilier destiné à accueillir les équipes de la plate-forme de pré-acquisition (de flux) monétique(s) et de Morning qui a été livré fin juin 2019 ;
- le FRBG est en progression de 1,5 million d'euros à maintenant 7 millions d'euros ;
- les capitaux propres progressent de 4 % à 167 millions d'euros, incluant le résultat 2019 de plus de 6 millions d'euros ;
- les engagements de financement reçus au 31 décembre sont de 110 millions d'euros ;
- notre environnement bancaire et financier reste toujours aussi concurrentiel, les liquidités sont toujours très abondantes sur les marchés financiers, fruit des apports de liquidités alloués par les banques centrales. Dans ce contexte et dans un environnement de taux courts négatifs, les dépôts à

1 Conformément à la loi du 8 août 2016 relative à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, accords hors Morning

2 UES Edel-Moninfo uniquement

vue de la clientèle restent coûteux pour les banques. La Banque Edel a bien maintenu sa marge d'intérêt dans cet environnement et a poursuivi la diversification de sa collecte. Elle a su également protéger sa marge sur commissions grâce notamment à l'augmentation du nombre de transactions monétiques qui a dépassé les objectifs. L'allongement de la durée du refinancement, initié bien avant les nouvelles exigences réglementaires de liquidité, s'est poursuivi et à conforter le ratio LCR bien souvent au-delà de 200 %. Ainsi, et dans le cadre du développement de la monétique et de nouveaux produits (GRI, etc.), le produit net bancaire reste stable à plus de 57 millions d'euros ;

- les charges d'exploitation sont restées dans nos hypothèses budgétaires et ont été bien maîtrisées, leur progression est en lien avec les investissements nécessaires au développement de nos diverses activités et à la consolidation comptable de notre filiale Morning ;
- le résultat brut d'exploitation régresse de 8 % à 21,6 millions d'euros ;
- la charge nette du risque en 2019 est de 4,6 millions d'euros, en hausse et corrélée à une évolution de la méthodologie de provisionnement par rapport à 2018 ;
- la Banque Edel a procédé à une dotation complémentaire du FRBG de 1,5 million d'euros ;
- le résultat net part du groupe, après prise en compte de la charge fiscale et de l'intégration de Morning, ressort à 6,2 millions d'euros en baisse de 20 %, et traduit cependant une très bonne année.

Activités et résultats sur base individuelle

En 2019, la Banque Edel a poursuivi son développement dans un contexte de marché du crédit difficile notamment sur le niveau de solvabilité global attendu pour le TLAC-MREL, et l'encours des crédits s'est stabilisé.

- après dix années consécutives de progression, le total du bilan s'est contracté de 4 % à 1 784 millions d'euros. Cette contraction est le résultat d'une volonté des deux associés de réduire l'emprise de crédit moyen long terme tout en confortant la solvabilité de l'établissement, la progression des dépôts de la clientèle n'a pas été freinée et l'activité des crédits à la clientèle court mais aussi moyen et long terme est restée dynamique ;
- le niveau des ressources clientèle progresse à plus de 1 071 millions d'euros en augmentation de 9 %. L'année 2019 a encore une fois été marquée par une poursuite de la forte concurrence sur le prix des dépôts de la clientèle dans un environnement de taux court terme largement négatifs. Dans ce contexte, la Banque Edel a poursuivi la consolidation de ses encours, avec diverses solutions de placements auprès de sa clientèle interne, mais également auprès de nouvelles contreparties et d'investisseurs externes apportés par des IOBSP et des courtiers ;
- la Banque Edel est restée prêteuse nette à court terme avec en moyenne 166 millions d'euros, partagés entre des placements en OPC monétaires jusqu'en juin 2019, des placements à vue et à terme, tout en priorisant la constitution des réserves obligatoires, et la détention de HQLA. Le montant moyen de nos HQLA sur l'année 2019 a été d'un peu plus de 48 millions d'euros ;
- les emplois clientèle ont régressé de 99 millions d'euros (- 7 %). Le marché des crédits aux particuliers est en repli ainsi que celui des entrepreneurs individuels conformément à la stratégie de développement de la Banque Edel. La production de crédits est maintenant réorientée vers la clientèle entreprise, principalement sur le crédit moyen terme aux entreprises du Mouvement E.Leclerc ;
- le poste « Actions et autres titres à revenu variable » auparavant principalement constitué d'OPC monétaires investis en titres d'États admissibles en HQLA dans le cadre du LCR et détenus par la Banque Edel ne représente plus que 1,978 millions d'euros, la baisse de ce poste est compensée par la hausse du poste « titres d'investissements » ;
- les « titres d'investissement » sont constitués de titres obligataires de « première catégorie » admissibles en HQLA dans le cadre du LCR ; cet encours est en forte progression pour accompagner la croissance et satisfaire aux exigibilités de la liquidité ;
- les immobilisations corporelles sont principalement représentées par l'ensemble immobilier, devenu le nouveau siège social de la Banque Edel en 2013, les travaux associés, les aménagements dans les locaux actuels et par l'achat du terrain jouxtant l'immeuble actuel afin de construire un nouveau

bâtiment en 2018. Les travaux d'agrandissement, par l'ajout d'une aile de plus de 2 000 m^2 aux locaux actuels, de l'ensemble immobilier destiné à accueillir les équipes de la plate-forme de pré-acquisition (de flux) monétique(s) et de Morning ont été achevé fin juin 2019 ;

- la Banque Edel bénéficie toujours de lignes de liquidité auprès de ses contreparties bancaires ;
- la Banque Edel a utilisé une partie de sa capacité de financement TLTRO II, à hauteur de 50 millions d'euros dès 2016, complétée de 30 millions d'euros supplémentaires à fin mars 2017 (prêt de la Banque centrale européenne via le Crédit Coopératif) ;
- le capital progresse de 5 % à plus de 150 millions d'euros, incluant la capitalisation du résultat 2018 décidée lors de l'Assemblée Générale de mai 2019 ;
- en hors-bilan, les engagements de financement sont de 110 millions d'euros ;
- le produit net bancaire, malgré un contexte difficile de taux d'intérêt court terme négatifs et moyen terme très bas et une concurrence importante sur les produits de commissions s'affichent à 42,9 millions d'euros en baisse de 4 % ;
- le résultat brut d'exploitation ressort à 20 millions d'euros en baisse de 3 %. Les charges générales d'exploitation reculent légèrement à 22 millions d'euros (- 5 %) ;
- le coefficient d'exploitation à 53,4 % s'améliore de 0,4 point grâce à la bonne performance du PNB de la Banque Edel et une maîtrise des charges d'exploitation, il s'affiche supérieur aux objectifs ;
- le coût du risque est inexistant sur notre cœur de marché, l'enseigne E.Leclerc. La charge nette du risque en 2019 est de 4,7 millions d'euros, en hausse de 23 % par rapport à 2018 ;
- la perte sur actifs immobilisés couvre un abandon de créances sur la société Morning ;
- le résultat net de l'année ressort à - 2,7 millions d'euros incluant les dépréciations liées à la filiale Morning ainsi qu'aux abandon de créances. Hors événements exceptionnels, ce résultat montre cependant la bonne tenue des produits d'exploitation de la Banque Edel, dans un contexte de poursuite de consolidation des fonds propres ;
- aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

FONDS PROPRES ET SOLVABILITE

Cadre réglementaire

Instaurée en 1988 par le Comité de Bâle sur la supervision bancaire (dits Bâle I et II, puis Bâle III), la surveillance réglementaire des établissements de crédit s'est considérablement renforcée au cours des dernières années.

En juin 2013, l'Union européenne a adopté une directive (CRD) et un règlement (CRR), ces textes forment le corpus de base de la réglementation dite « Bâle III ». Un des principaux changements apportés par Bâle III est la création de nouveaux ratios visant à encadrer le risque de liquidité et de levier excessif. Ces textes ont été transposés en droit français par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque.

La surveillance prudentielle des établissements de crédit s'appuie sur trois piliers qui forment un tout indissociable :

Pilier I

Le pilier I définit les exigences minimales de fonds propres et de liquidité. Il vise à assurer une couverture minimale, par des fonds propres, des risques de crédit, de marché et opérationnels. Pour calculer l'exigence en fonds propres, l'établissement financier a la possibilité d'effectuer cette mesure en méthode standard ou avancée.

Pilier II

Il régit un processus de surveillance prudentielle qui complète et renforce le pilier I. Il comporte :

- l'analyse de l'ensemble des risques de l'établissement y compris ceux déjà couverts par le pilier I ;
- le calcul par chaque banque de ses besoins de fonds propres au titre du capital économique ;
- la confrontation par le superviseur bancaire de sa propre analyse du profil de risque de la banque avec celle conduite par la banque, en vue d'adapter son action prudentielle par des fonds propres supérieurs aux exigences minimales ou toute autre technique appropriée.

Pilier III

Le pilier III a comme objectif d'instaurer une discipline de marché par un ensemble d'obligations déclaratives. Ces obligations, aussi qualitatives que quantitatives, permettent une amélioration de la transparence financière dans l'évaluation des expositions aux risques, les procédures d'évaluation des risques et l'adéquation des fonds propres.

Gestion des fonds propres

Définition des ratios de solvabilité

Depuis le 1er janvier 2014, la réglementation Bâle III est entrée en vigueur. Les ratios de solvabilité sont ainsi présentés selon cette réglementation pour les exercices 2018 et 2019.

Les définitions ci-après sont issues de la réglementation Bâle III dont les dispositions ont été reprises dans la directive européenne 2013/36/EU (CRDIV) et le règlement UE n° 575/2013 (CRR) du Parlement européen et du Conseil. Tous les établissements de crédit de l'Union européenne sont soumis au respect des exigences prudentielles définies dans ces textes depuis le 1er janvier 2014.

Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence :

- un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (ratio CET1) ;
- un ratio de fonds propres de catégorie 1 (ratio T1), correspondant au CET1 complété des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
- un ratio de fonds propres globaux, correspondant au *Tier 1* complété des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*) ;

Auxquels viennent s'ajouter les coussins de capital soumis à la discrétion nationale du régulateur. Ils comprennent :

- un coussin de conservation ;
- un coussin contra-cyclique ;
- un coussin pour les établissements d'importance systémique.

À noter, les deux premiers coussins cités concernent tous les établissements sur base individuelle ou consolidée.

Les ratios sont égaux au rapport entre les fonds propres et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de dilution ;
- des exigences en fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multiplié par 12,5.

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec la CRDIV, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire :

- ratios de fonds propres avant coussins : depuis 2015, le ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 (ratio CET1) à 4,5 %. De même, le ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 (ratio T1 ou *Tier 1*) à 6 %. Enfin, le ratio minimum de fonds propres globaux (ratio global) est de 8 % ;
- coussins de fonds propres : leur mise en application fut progressive depuis 2016 pour être finalisée en 2019 :
 - ✓ le coussin de conservation de fonds propres de base de catégorie 1 est désormais égal à 2,5 % du montant total des expositions au risque ;
 - ✓ le coussin contra-cyclique est égal à une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation des établissements. Le Haut conseil de stabilité financière (HCSF) a fixé le taux du coussin contra-cyclique de la France à 0,25 % pour l'année 2019 ;
 - ✓ pour l'année 2019, les ratios minimums de fonds propres à respecter sont ainsi de 7,25 % pour le ratio CET1, 8,75 % pour le ratio *Tier 1* et 10,75 % pour le ratio global de l'établissement.
- Nouveaux éléments relatifs à Bâle III, clause de maintien des acquis et déductions :
 - ✓ La nouvelle réglementation supprime la majorité des filtres prudentiels et plus particulièrement celui concernant les plus et moins-values sur les instruments de capitaux propres et les titres de dettes disponibles à la vente. Depuis 2015, les plus-values latentes ont été intégrées progressivement chaque année par tranche de 20 % aux fonds propres de base de catégorie 1. Les moins-values sont, quant à elles, intégrées depuis 2014 ;
 - ✓ La partie écrêtée ou exclue des intérêts minoritaires est déduite progressivement de chacune des catégories de fonds propres par tranche de 20 % chaque année à partir de 2014 ;
 - ✓ Les impôts différés actifs (IDA) résultant de bénéfices futurs liés à des déficits reportables étaient déduits progressivement par tranche de 10 % depuis 2015. Conformément à l'article 19 du règlement (UE) n°2016/445 de la BCE du 14 mars 2016, ces derniers ont été déduits à hauteur de 40 % sur 2016, 60 % en 2017 puis 80 % en 2018 afin d'être intégralement déduits en 2019 ;
 - ✓ La clause du maintien des acquis : certains instruments ne sont plus éligibles en tant que fonds propres du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation. Conformément à la clause de maintien des acquis, ces instruments sont progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an.

Responsabilité en matière de solvabilité

En premier lieu, en tant qu'établissement de crédit, la Banque Edel est responsable de son niveau de solvabilité, qu'elle doit maintenir au-delà de la norme minimale réglementaire. Elle dispose à cet effet de différents leviers : augmentation de capital, mise en réserves lors de l'affectation du résultat annuel, emprunt subordonné et gestion des risques pondérés.

En second lieu, en tant qu'établissement associé au Crédit Coopératif, et dans le cadre de la convention d'association liant les deux établissements, le Crédit Coopératif est garant de la solvabilité de la Banque Edel.

Composition des fonds propres prudentiels

Les fonds propres globaux de l'établissement sont, selon leur définition réglementaire, ordonnancés en trois catégories : des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) et des fonds propres de catégorie 2 (T2) ; catégories desquelles sont déduites les éventuelles participations dans d'autres établissements bancaires.

Au 31 décembre 2019, les fonds propres globaux consolidés de l'établissement s'élèvent à 187,7 millions d'euros.

Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)

Les fonds propres de base de catégorie 1, *Common Equity Tier 1* (CET1) de la Banque Edel correspondent pour l'essentiel au capital social, aux réserves et aux résultats non distribués. Ils tiennent compte des déductions liées notamment aux actifs incorporels, aux impôts différés dépendant de bénéfices futurs, aux filtres prudentiels, aux montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues et aux participations sur les institutions bancaires, financières et d'assurances éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire.

Au 31 décembre 2019, les fonds propres CET1 après déductions de l'établissement s'élèvent à 170,2 millions d'euros, dont :

- les capitaux propres qui s'élèvent à 150,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 avec une progression de 7,8 millions d'euros sur l'année liée au résultat mis en réserve et à l'augmentation de capital ;
- les déductions à hauteur de 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)

Les fonds propres additionnels de catégorie 1, *Additional Tier 1* (AT1) sont composés des instruments subordonnés émis respectant les critères restrictifs d'éligibilité, les primes d'émission relatives aux éléments de l'AT1 et les déductions des participations sur les institutions bancaires, financières et d'assurances éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire.

Au 31 décembre 2019, Banque Edel ne dispose pas de fonds propres AT1.

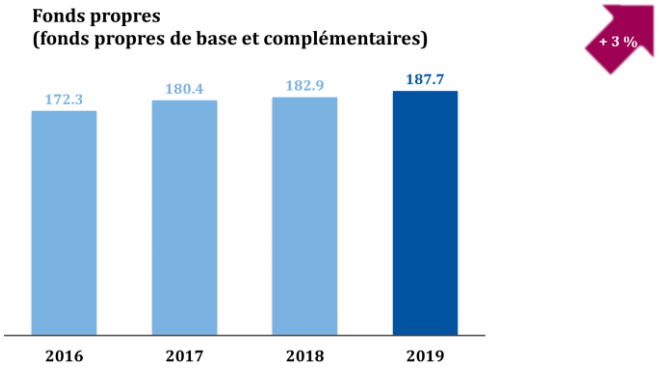
Fonds propres complémentaires de catégorie 2 (T2)

Les fonds propres complémentaires de catégorie 2 (*Tier 2*) correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans.

Ils sont constitués d'emprunts subordonnés remboursables (PSR) ou à durée indéterminée (PSDI) accordés par les deux associés capitalistiques de l'établissement, Galec et Crédit Coopératif. La Banque Edel ne fait appel à aucun autre instrument de capital hybride.

Au 31 décembre 2019, les fonds propres *Tier* 2 après déductions de l'établissement sont de 17,5 millions d'euros.

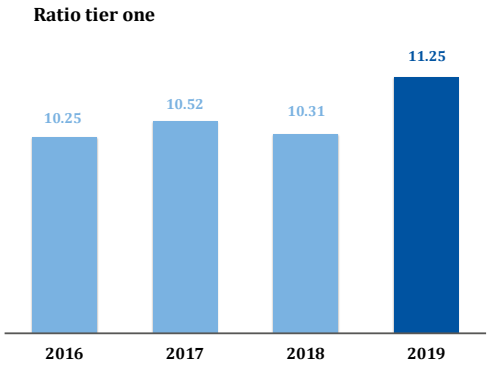
Évolution des fonds propres



Ratios de solvabilité

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Fonds propres CET1	170 206	161 371
Fonds propres AT1	0	0
Fonds propres T2	17 531	21 529
Fonds propres totaux (T1 et T2)	**187 737**	**182 900**

Ratio CET1	**11,25 %**	**10,31 %**
Ratio de solvabilité	**12,41 %**	**11,68 %**



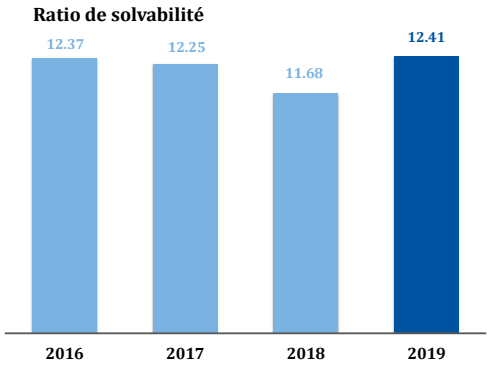


Tableau de composition des fonds propres au 31 décembre

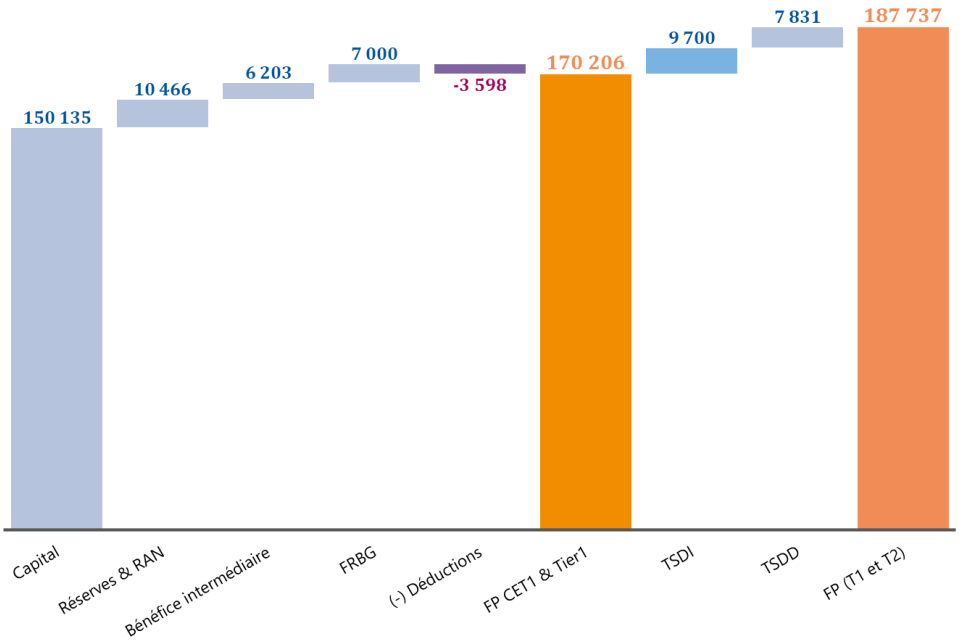
Les fonds propres de base CET1 de l'établissement sont constitués des éléments suivants (en milliers d'euros) :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Capital	150 135	142 338
Réserves et report à nouveau & autres réserves	10 466	10 537
Résultat de l'année en cours	6 203	7 725
FRBG	7 000	5 500
Déduction au titre des immobilisations incorporelles	- 3 237	- 4 729
Autres déductions	- 361	
Total des fonds propres de base de cat. 1 (CET1)	**170 206**	**161 371**

Les fonds propres *Tier 2* de l'établissement sont les suivants :

Emprunts subordonnés (PSDI)	9 700	9 700
Emprunts subordonnés après *haircut*[1] (PSR)	7 831	11 829
Total des fonds propres complémentaires (*Tier 2*)	**17 531**	**21 529**

Composition des fonds propres :



1 Conformément à la réglementation, lorsqu'un emprunt subordonné présente une maturité résiduelle de 5 ans ou moins, une décote est appliquée sur l'encours comptable en fonction de la durée résiduelle de l'emprunt.

Exigence de fonds propres

Approche standard de la mesure des risques

L'approche de la mesure des risques de la Banque Edel est la méthode standard. Pour les besoins du calcul réglementaire de solvabilité, trois types de risques doivent être mesurés : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Ces risques sont calculés respectivement à partir des encours de crédits, du portefeuille de négociation et du produit net bancaire de la Banque.

En appliquant à ces données les méthodes de calcul réglementaires, on obtient des montants de risques dits « pondérés ». Les fonds propres globaux doivent représenter au minimum 8 % du total de ces risques pondérés.

Au 31 décembre 2019, les risques pondérés de l'établissement étaient de 1 513 millions d'euros selon la réglementation Bâle III.

Notons que la réglementation Bâle III a introduit un montant d'exigences en fonds propres supplémentaires au titre :

- de la *Credit value adjustement* (CVA) : la CVA est une correction comptable du *marked to market* des dérivés pour intégrer le coût du risque de contrepartie qui varie avec l'évolution de la qualité de crédit de la contrepartie (changement de spreads ou de ratings). La réglementation Bâle III prévoit une exigence supplémentaire de fonds propres destinée à couvrir le risque de volatilité de l'évaluation de crédit ;
- des paramètres de corrélation sur les établissements financiers : la crise financière de 2008 a mis en exergue, entre autres, les interdépendances des établissements bancaires entre eux (qui ont ainsi transmis les chocs au sein du système financier et à l'économie réelle de façon plus globale). La réglementation Bâle III vise aussi à réduire cette interdépendance entre établissements de grande taille, au travers de l'augmentation, dans la formule de calcul du RWA (risques pondérés) du coefficient de corrélation (passant de 1 à 1,25) pour certaines entités financières (entités du secteur financier et entités financières non réglementées de grande taille) ;
- des chambres de compensation centralisées (CCP) : afin de réduire les risques systémiques, le régulateur souhaite généraliser l'utilisation des CCP sur le marché des dérivés de gré à gré tout en encadrant la gestion des risques de ces CCP avec des pondérations relativement peu élevées. Les établissements peuvent être exposés aux CCP de deux manières :
 - ✓ pondération de 2 % pour les opérations qui passent par les CCP (pour les produits dérivés et IFT) ;
 - ✓ pour les entités membres compensateurs de CCP, exigences en fonds propres pour couvrir l'exposition sur le fonds de défaillance de chaque CCP ;
- des franchises relatives aux IDA correspondant aux bénéfices futurs liés à des différences temporelles et aux participations financières supérieures à 10 %. Comme précisé précédemment, les éléments couverts par la franchise sont pondérés à 250 %.

Au 31 décembre 2019, la Banque Edel n'est exposée à aucun de ces risques.

Définition des différents types de risques

Risque de crédit

Dans le cadre de la méthode standard, la Banque Edel calcule le risque de crédit en distinguant la clientèle *retail* de la clientèle *corporate*. Sur cette dernière, le système de notation de la Banque de France a été retenu (cote FIBEN), il échelonne les risques en six niveaux de qualité de crédit, le meilleur étant 3++, le moins bon étant 9.

Pondération des créances *corporate* selon leur cote Banque de France (Exposition long terme) :

Cotation Banque de France	Échelon de qualité de crédit	Pondération
3++	1	20 %
3+, 3	2	50 %
4+	3	100 %
4 à 5+	4	100 %
5 à 6	5	150 %
7, 8, 9, P	6	150 %

Risque opérationnel

En ce qui concerne le risque opérationnel, toutes les activités contribuant à la formation de l'indicateur de référence sont prises en compte dans le calcul des exigences en fonds propres. Les activités non explicitement mentionnées par le législateur sont rattachées à la catégorie correspondant à leur ligne de métier, ou à celle qui en est la plus proche. Si une activité ne peut pas être allouée à une ligne particulière, c'est la ligne de métier présentant le plus fort pourcentage qui sera utilisée.

Pour chacune des huit lignes d'activité prévues par le règlement, l'indicateur de référence fait l'objet d'un calcul séparé. L'approche standard consiste, pour chaque ligne de métier de la Banque, en un calcul forfaitaire (dont la pondération en risque varie de 12 % à 18 %, selon les huit lignes définies) des exigences de capital réglementaire, sur la base du PNB moyen enregistré sur ces lignes de métier au cours des trois derniers exercices.

Risques de marché

L'exposition de l'établissement au risque de marché est inexistante, la détention de titres se limite à des titres HQLA éligibles au numérateur du ratio LCR qui sont comptabilisés en titre de placement ou d'investissement.

Tableau des exigences en fonds propres et risques pondérés

Montants pondérés, en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Risque de crédit	1 424 181	1 457 171
Risque opérationnel	88 709	108 177
Risque de marché	0	0
Autres risques	0	0
Total des risques pondérés (RWA)	**1 512 890**	**1 565 348**

Ratio de levier

Définition

Le ratio de levier a pour objectif principal de servir de mesure de risque complémentaire aux exigences de fonds propres.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et les expositions, qui correspondent aux éléments d'actifs et de hors-bilan, après retraitements sur les instruments dérivés, les opérations de financement et les éléments déduits des fonds propres.

Le niveau de ratio minimal à respecter est de 3 %.

Ce ratio fait l'objet d'une publication obligatoire depuis le 1er janvier 2015. Une intégration au dispositif d'exigences de Pilier I n'est pas prévue avant 2021.

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié par le règlement délégué (UE) 2015/62 de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

Au 31 décembre 2019, le ratio de levier sur la base des fonds propres de catégorie 1 tenant compte des dispositions transitoires est de 9,12 % ; le détail figure dans le tableau ci-après.

Tableau de composition du ratio de levier

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Exposition totale	1 865 885	1 925 146
Fonds propres CET1 (selon dispositions transitoires)	170 193	161 371
Ratio de levier	**9,12 %**	**8,38 %**

3 - CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

ORGANISATION ET ACTIVITÉ DU CONTROLE INTERNE

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES ET DE CERTIFICATION DE LA CONFORMITÉ

RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

RISQUES DE MARCHE

RISQUES DE GESTION DE BILAN

RISQUES OPERATIONNELS

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

PLAN D'URGENCE ET DE POURSUITE D'ACTIVITE (PUPA)

RISQUES ÉMERGENTS

ORGANISATION ET ACTIVITE DU CONTROLE INTERNE

Trois niveaux de contrôle

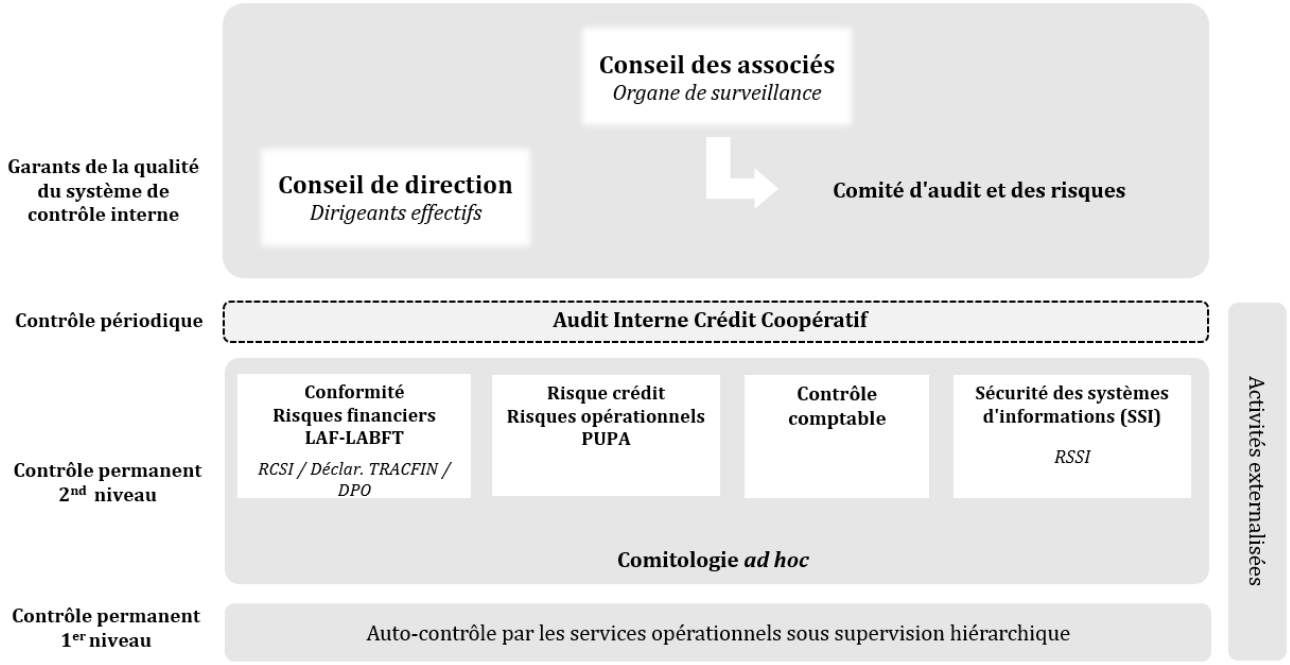
Conformément à la réglementation bancaire, aux saines pratiques de gestion et aux normes du groupe BPCE, le dispositif de contrôle de Banque Edel repose sur trois niveaux de contrôle : deux niveaux de contrôle permanent et un niveau de contrôle périodique.

Ce dispositif fonctionne en filières, intégrées à l'établissement. Ces filières sont principalement animées par deux directions de l'organe central :

- la Direction des risques, de la conformité et des contrôles permanents Groupe, en charge du contrôle permanent ;
- la Direction de l'inspection générale Groupe, en charge du contrôle périodique.

Au niveau de l'établissement, le Conseil de direction - organe de direction dans sa fonction exécutive - définit la structure organisationnelle. Il répartit les responsabilités et les moyens de manière optimale pour assurer la couverture des risques, leur évaluation et leur gestion, conformément aux orientations définies par le Conseil des associés, organe de direction dans sa fonction de surveillance.

La responsabilité du contrôle permanent de premier niveau incombe au premier chef aux Directions opérationnelles ou fonctionnelles ; les contrôles permanents de deuxième niveau et l'audit interne sont assurés par des Directions fonctionnelles centrales indépendantes dont les responsables, au sens des articles 16 à 20 et 28 à 34 de l'arrêté 2014-11-03 sur le contrôle interne, sont directement rattachés aux dirigeants effectifs au sens de l'article 10 du même arrêté.



Présentation du dispositif de contrôle permanent

Contrôle permanent hiérarchique (niveau 1)

Le contrôle permanent dit hiérarchique (niveau 1), premier maillon du contrôle interne, est assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous le contrôle de leurs hiérarchies. Ces services sont responsables des risques qu'ils génèrent à travers les opérations qu'ils réalisent.

Ceux-ci sont notamment responsables :

- de la mise en œuvre des autocontrôles formalisés, tracés et reportables ;

- de la formalisation et de la vérification du respect des procédures de traitement des opérations, détaillant la responsabilité des acteurs et les types de contrôle effectués ;
- de la vérification de la conformité des opérations ;
- de la mise en œuvre des préconisations rédigées par les fonctions de contrôle de niveau 2 sur le dispositif de contrôle de niveau 1 ;
- de rendre compte et d'alerter les fonctions de contrôle de niveau 2.

En fonction des situations et activités et, le cas échéant, conjointement, ces contrôles de niveau 1 sont réalisés soit de préférence par une unité de contrôle *ad hoc* de type *middle office* ou entité de contrôle comptable, soit par les opérateurs eux-mêmes.

Les contrôles de niveau 1 font l'objet de reportings formalisés.

Contrôle permanent (niveau 2)

Les contrôles de second niveau sont du ressort de la seconde ligne de défense et sont assurés par des fonctions indépendantes des activités opérationnelles. Les contrôles de second niveau ne peuvent pas se substituer aux contrôles de premier niveau.

Au sein de la Banque Edel sont ainsi concernées :

- Direction contrôle : pour les fonctions de contrôle des risques crédit, risques opérationnels, PUPA et révision comptable.
- Direction juridique et conformité : pour les fonctions de contrôle des risques de non-conformité, risques financiers (RCSI), la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme (LCB-FT), la lutte contre la corruption et la fraude.
- Direction du Pôle Exploitation : Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI).

Chacune de ces Directions est supervisée par un(e) directeur(ice) qui est membre du Comité exécutif (COMEX) de la Banque Edel et ainsi directement rattaché aux dirigeants effectifs conformément à la réglementation.

Les fonctions de contrôle permanent de second niveau sont notamment responsables :

- de la documentation du plan annuel de contrôles de niveau 2 et du pilotage de sa mise en œuvre ;
- de l'exhaustivité et de la mise à jour des référentiels de contrôles sur le périmètre dans le cadre des risques à piloter et des nécessités réglementaires ;
- de la réalisation des contrôles permanents du socle commun Groupe ;
- de l'existence, de l'analyse des résultats et du reporting notamment en lien avec les résultats des contrôles de premier niveau ;
- de la sollicitation du contrôle permanent de niveau 1 sur la mise en œuvre des préconisations ;
- du suivi de la mise en œuvre des plans d'actions correctifs notamment ceux définis au niveau du Groupe et ceux priorisés par l'établissement au niveau 2.

Présentation du dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique est assuré par l'audit interne sur toutes les activités, y compris le contrôle permanent.

Dans le cadre des responsabilités définies par l'article 17 de l'arrêté 2014-11-03 sur le contrôle interne, l'Audit interne s'assure de la qualité, l'efficacité, la cohérence et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent et de la maîtrise des risques. Son périmètre d'intervention couvre tous les risques et toutes les activités de l'établissement, y compris celles qui sont externalisées. Il s'étend également à ses filiales.

Ses objectifs prioritaires sont d'évaluer et de rendre compte aux dirigeants effectifs et à l'organe de surveillance de l'établissement :

- de la qualité de la situation financière ;
- du niveau des risques effectivement encourus ;
- de la qualité de l'organisation et de la gestion ;
- de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques ;
- de la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et des informations de gestion ;
- du respect des lois, des règlements, des règles du Groupe ou de chaque entreprise ;
- de la mise en œuvre effective des recommandations des missions antérieures et des régulateurs.

Le contrôle périodique de la Banque Edel est assuré opérationnellement par la Direction de l'audit interne du Crédit Coopératif. Cette externalisation est encadrée par la convention de contrôle interne signée en octobre 2006, modifiée, dans un premier temps par avenant signé en 2013 concernant la prise en charge des missions d'audit par la Direction de l'audit interne du Crédit Coopératif et, dans un second temps, par l'avenant de 2014 relatif aux nouvelles mesures de LCB-FT.

Le responsable de la Direction de l'audit interne assume la responsabilité prévue à l'article 17 de l'arrêté 2014-11-03 sur le contrôle interne, qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle périodique, tel que défini par ce même article. Pour l'exercice de cette responsabilité, il s'appuie sur les résultats des enquêtes de sa Direction, ainsi que sur les travaux des autres corps de contrôle, tels que l'Autorité de contrôle prudentiel ou l'Inspection générale de BPCE.

L'Audit interne vérifie périodiquement par les missions qu'il diligente, la qualité de la situation financière et de la gestion de l'établissement, la qualité, la cohérence et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle et de maîtrise des risques. Il ne définit ni ne gère ces dispositifs. Il en évalue la qualité et contribue à son amélioration par les recommandations qu'il formule. Il rend compte de ses travaux aux dirigeants effectifs et à l'organe de surveillance de l'établissement.

L'Audit interne exerce ses missions de manière indépendante des Directions opérationnelles et de contrôle permanent. Ses modalités de fonctionnement, sont précisées dans une charte d'audit Groupe approuvée par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009.

Le planning prévisionnel des audits est arrêté en accord avec l'inspection générale Groupe. Il est approuvé chaque année par le Comité d'audit et des risques de l'établissement.

À l'issue de ses investigations, la mission d'audit émet un pré-rapport, qui contient notamment ses recommandations, auquel l'unité auditée doit répondre. Chaque recommandation est hiérarchisée en fonction de son importance. Le rapport définitif intègre la réponse des audités à chaque recommandation ; celle-ci inclut des plans d'action et des engagements sur des dates de mise en œuvre. Ce rapport est transmis, outre les responsables de l'unité auditée, aux dirigeants de l'établissement.

Le management opérationnel est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Il met en place des plans d'action adaptés et informe de leur taux d'avancement au moins semestriellement à l'Audit interne. Celui-ci en assure un reporting régulier au Comité de coordination du contrôle interne et au Comité des risques.

L'Audit interne, en vertu de son devoir d'alerte, saisit le Comité des risques en cas de non mise en place des actions correctrices dans les délais prévus.

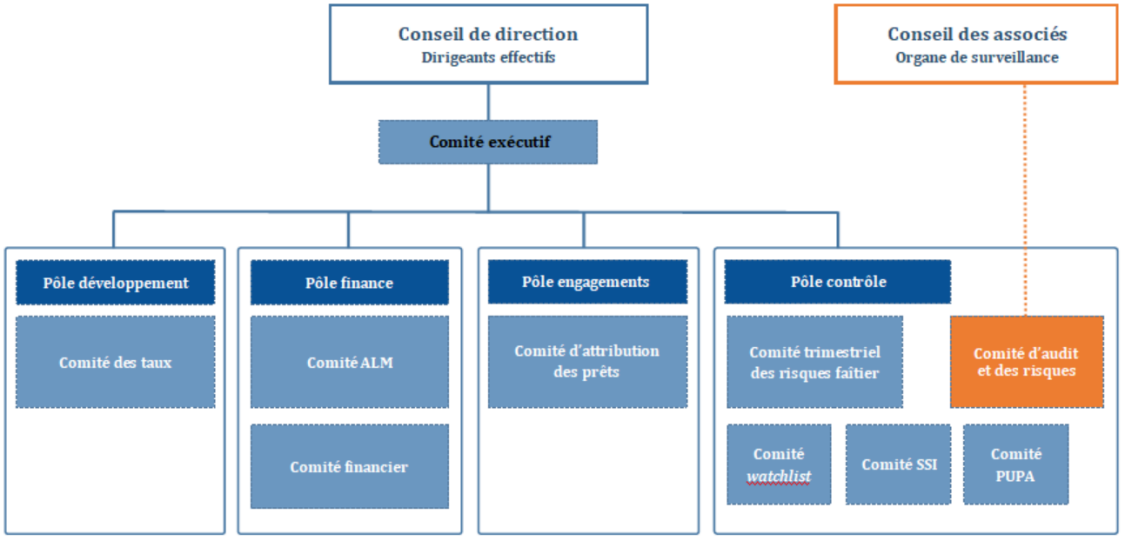
Dans le cadre des responsabilités qui lui sont dévolues, l'inspection générale Groupe mène également de façon périodique des missions de contrôle au sein de l'établissement.

Gouvernance

La gouvernance du dispositif de contrôle interne repose sur :

- **Le Conseil de direction** qui définit et met en œuvre les organisations et moyens permettant d'assurer de manière exhaustive, optimale et saine la correcte évaluation et gestion des risques, et de disposer d'un pilotage adapté à la situation financière, à la stratégie et à l'appétit aux risques de l'établissement et du groupe BPCE. Il est responsable de la maîtrise au quotidien des risques et en répond devant l'organe de surveillance. Il définit en outre la tolérance aux risques au travers d'objectifs généraux en matière de surveillance et gestion des risques, dont la pertinence est régulièrement évaluée ; il assure un suivi régulier de la mise en œuvre des politiques et stratégies définies. Enfin, il informe régulièrement le Conseil des associés et le Comité d'audit et des risques des éléments essentiels et principaux enseignements tirés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats de l'établissement.
- **Le Conseil des associés** qui approuve le dispositif dédié à l'appétit aux risques proposé par le Conseil de direction et qui veille à la maîtrise des principaux risques encourus, approuve les limites globales (plafonds), arrête les principes de la politique de rémunération et évalue le dispositif de contrôle interne.

Les organes de gouvernance prennent appui sur les comités décrits ci-après présentés schématiquement comme suit :



Seuls les comités spécifiquement dédiés aux activités de contrôle interne seront détaillés ci-après.

Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée. Il propose, en tant que de besoin, les actions complémentaires à mettre en place. Il examine les principaux enseignements tirés de la surveillance des risques, et les conclusions des missions d'audit interne et externe, données tant qualitatives que quantitatives, lui permettant d'évaluer le niveau des risques encourus et de fixer les limites. Plus particulièrement, il est régulièrement informé par les responsables du contrôle interne en cas d'absence d'exécution des mesures correctrices décidées, de survenance d'incidents significatifs au sens de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne ou d'anomalies significatives détectées en matière de LCB-FT.

Le Comité d'audit et des risques est composé de :

- deux membres maximum du Conseil des associés choisis parmi les adhérents du Mouvement E.Leclerc ;
- un représentant du contrôle périodique du Crédit Coopératif et un représentant de la direction des risques et de la conformité du Crédit Coopératif ;

- un représentant de l'audit interne, le directeur contrôle, la directrice juridique et conformité (RCSI), le contrôleur comptable et le responsable du risque crédit, le responsable ROP / PUPA et le directeur du pôle exploitation (RSSI) de la Banque Edel.

En qualité d'invités au Comité d'audit et des risques, participent également un des deux commissaires aux comptes et les membres du Conseil de direction.

Le Comité d'audit et des risques doit notamment assister l'organe de surveillance de l'établissement dans la maîtrise de ses risques sur base sociale et consolidée.

À ce titre, il doit notamment :

- vérifier la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables ;
- porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne et proposer si besoin des actions complémentaires ;
- veiller au respect de la convention de contrôle interne liant le Crédit Coopératif et la Banque Edel ;
- recevoir l'ensemble des rapports de mission d'audit et d'inspection réalisés au sein de la Banque Edel, et être tenu informé de l'état d'avancement du plan d'audit préalablement validé par le Conseil des associés.

En outre, le Comité d'audit et des risques :

- analyse, au moins deux fois par an, les principales zones de risques (à l'exclusion de ceux relatifs à la véracité des comptes et de l'information financière) et des enseignements tirés de leur surveillance ;
- examine les grandes orientations de la politique de crédit de l'établissement (marchés, division unitaire et sectorielle, qualités), les limites de risques et les conditions dans lesquelles elles sont respectées ;
- analyse les résultats du contrôle interne au moins deux fois par an. Il examine, en particulier dans ce cadre, les principales conclusions de l'audit interne et des inspections externes, le cas échéant, ainsi que les mesures correctrices ;
- évalue le système de contrôle interne et son efficacité. Il examine, en particulier dans ce cadre, les rapports annuels préconisés par la réglementation bancaire avant présentation à l'organe de surveillance.

En 2019, le Comité d'audit et des risques s'est réuni deux fois, en mars et septembre.

Dans les domaines de la conformité, des risques financiers, des risques crédit, des risques opérationnels, du contrôle comptable, SSI et de l'audit, les principaux sujets traités ont été les suivants :

- suivi des réalisations du plan de contrôle ;
- suivi de la mise en œuvre des évolutions réglementaires de l'exercice ;
- suivi de la mise en œuvre des actions issues des recommandations des missions d'audit ;
- suivi du plan d'audit ;
- suivi des incidents opérationnels, mise à jour de la cartographie des risques opérationnels ;
- suivi des travaux du contrôle comptable, en ce compris les missions des commissaires aux comptes ;
- révision des procédures et limites, notamment dans le domaine du risque crédit, du risque de non-conformité dont le risque LCB-FT et des risques financiers.

Les différentes actions sont détaillées dans le compte-rendu établi à l'issue des réunions du Comité d'audit et des risques et porté à la connaissance du Conseil des associés.

Comité trimestriel des risques faîtier

La Banque Edel a choisi de mettre en place un Comité des risques faîtier. Ce comité a pour objet d'examiner les principaux risques de crédit, opérationnels et financiers. Il est responsable de la définition des

grandes orientations risques de l'établissement (définition de limites, de politique des risques, de schémas délégataires…).

Il se réunit quatre fois par an, suivant un rythme trimestriel. Ses membres sont les suivants :

- les membres du Conseil de direction ;
- le directeur contrôle ;
- la directrice juridique et conformité (RCSI) ;
- le directeur du pôle exploitation (SSI) ;
- la directrice des engagements ;
- le directeur financier ;
- le trésorier ;
- le directeur du pôle commercial ;
- la directrice comptable et fiscal.

Les responsables des fonctions de contrôle des risques y présentent les résultats de leurs contrôles. Au cours de l'exercice 2019, le Comité des risques faîtier s'est réuni quatre fois.

Les principaux sujets traités ont porté sur :

- l'examen de la mise en œuvre de la politique financière et la gestion actif/passif ;
- le contrôle et suivi des risques financiers ;
- le suivi des affaires sensibles ;
- l'évolution des encours de risques crédits et des provisions risques crédits ;
- le contrôle et suivi des risques de crédit, en ce compris la révision annuelle des limites ;
- l'analyse de la rentabilité des opérations de crédit conformément aux articles 109 et 110 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne (ex. article 20 du CRBF 97-02) ;
- le suivi des risques opérationnels ;
- les résultats des contrôles comptables.

Un Comité financier est également lieu annuellement en même temps que l'un des Comités des risques faîtiers pour la partie traitant du suivi des limites en matière de risques financiers. À cette occasion sont définis le cadre stratégique de la politique financière, l'actualisation des procédures générales de la fonction trésorerie et la validation des propositions d'orientations stratégiques à suivre pour la période suivante.

Comité *watchlist*

Le Comité *watchlist* a pour mission d'analyser et de mettre en place des plans d'actions sur les dossiers sensibles dans le domaine du risque de crédit. Le comité *watchlist* se réunit à une fréquence trimestrielle et vient compléter le dispositif de surveillance des affaires sensibles mis en place au sein de la Banque Edel.

Au sein de ce comité, la situation des dossiers pouvant représenter un risque significatif pour la Banque Edel, quel que soit le marché d'intervention, est étudiée, les modalités de réduction ou de régularisation sont envisagées et, si nécessaire, le niveau individuel de provisionnement est validé.

Ce comité regroupe le directeur commercial, la directrice des engagements, le responsable marché entreprises, sous l'autorité de membres du Conseil de direction dont le directeur général.

Comité Plan d'Urgence et Poursuite d'Activité (PUPA)

Un Comité semestriel PUPA relatif au Plan d'urgence et la poursuite de l'activité (PUPA) a été mis en place dès janvier 2014 afin de superviser l'ensemble des travaux portant sur le plan d'urgence et de poursuite de l'activité et de statuer sur les points stratégiques. Ce comité est constitué du responsable

PUPA, du Responsable des ressources humaines, du Directeur du pôle exploitation (RSSI), du Directeur informatique et moyens généraux (DSI) et du Directeur contrôle.

Comité sécurité des systèmes d'informations (SSI)

Le comité SSI relatif à la sécurité des systèmes d'informations, mis en place en 2014, s'est réuni la première fois le 4 juin 2014. Le comité SSI se réunit tous les trimestres.

Il est animé par le directeur du pôle Exploitation en qualité de RSSI (Responsable de la sécurité des systèmes d'informations) qui propose l'ordre du jour et rédige la plupart des supports (souvent en collaboration étroite avec la DSI) et les comptes rendus.

Le comité SSI est composé à titre permanent du RSSI, du DSI, du Directeur contrôle, de la Directrice juridique et conformité, de la Directrice des ressources humaines et réunit plus globalement les membres du COMEX ainsi que le Directeur général.

Les missions du comité SSI sont les suivantes :

- effectuer une revue des problèmes récurrents qui exposent la Banque Edel et valider les solutions pour régler ces problèmes ;
- valider l'état de la menace vis-à-vis des besoins de protection du patrimoine de l'entreprise ;
- proposer des évolutions de *process* pour une meilleure efficacité globale.

Ce comité peut :

- prendre des décisions dans son domaine de compétence ;
- proposer des points à l'arbitrage de la direction générale ;
- proposer des initiatives / travaux communs avec des pôles de l'entreprise ;

Les comptes rendus sont diffusés aux participants et aux membres du Comité exécutif, en ce compris la direction générale.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES ET DE CERTIFICATION DE LA CONFORMITE

Dispositif groupe BPCE

La fonction de gestion des risques et celle de certification de la conformité assurent, entre autres missions, le contrôle permanent des risques et de la conformité.

La direction des Risques et de la conformité veille à l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques. Elle assure l'évaluation et la prévention des risques, l'élaboration de la politique risque intégrée aux politiques de gestion des activités opérationnelles et la surveillance permanente des risques.

Au sein de l'organe central BPCE, la direction des risques, de la conformité et des contrôles permanents (DRCCP) assure la cohérence, l'homogénéité, l'efficacité, et l'exhaustivité de la mesure, de la surveillance et de la maîtrise des risques. Elle est en charge du pilotage consolidé des risques du Groupe.

La mission de la DRCCP Groupe est conduite de manière indépendante des directions opérationnelles. Ses modalités de fonctionnement, notamment en filières, sont précisées entre autres dans la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents Groupe, approuvée par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009 et dont la dernière mise à jour date de début 2017, en lien avec l'arrêté du 3 novembre 2014 dédié au contrôle interne.

Dispositif de gestion des risques au sein de la Banque Edel

Au sein de la Banque Edel, plusieurs directions sont en charge de couvrir l'ensemble des risques : risques de crédit, risques financiers, risques opérationnels, risques de non-conformité, sécurité des systèmes d'informations ainsi que des activités transverses de pilotage et de contrôle des risques. Elles assurent,

conformément à l'article 75 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques comme suit :

- direction Contrôle : pour les fonctions de contrôles des risques crédit, risques opérationnels, PUPA et révision comptable ;
- direction Juridique et conformité : pour les fonctions de contrôles des risques de non-conformité, risques financiers (RCSI), la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), la lutte contre la corruption et la fraude ;
- direction du pôle Exploitation : sécurité des systèmes d'informations (RSSI).

Chacune de ces directions est supervisée par un(e) directeur(ice) qui est membre du Comité exécutif (COMEX) de la Banque Edel et ainsi directement rattaché(e) aux dirigeants effectifs conformément à la réglementation.

Ces directions sont également fonctionnellement rattachées à la direction des risques et de la conformité du Crédit Coopératif et la direction des Risques, de la conformité et des contrôles permanents du groupe BPCE.

Pour assurer son indépendance, la fonction risque et conformité, distincte des autres filières de contrôle interne, est indépendante de toutes les fonctions effectuant des opérations commerciales, financières ou comptables.

Dans le cadre de la fonction de gestion des risques, les principes définis dans la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents Groupe sont tous déclinés au sein de l'établissement. Ainsi, de manière indépendante, cette fonction contrôle la bonne application des normes et des méthodes de mesure des risques, notamment les dispositifs de limites et les schémas délégataires. Elle s'assure que les principes de la politique des risques sont respectés dans le cadre de ses contrôles permanents de deuxième niveau.

Les dirigeants effectifs veillent à ce que les systèmes de gestion des risques mis en place soient appropriés au profil de risque et à la stratégie commerciale de l'établissement, conformément à l'article 435 1 e) du règlement (UE) n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR).

En 2018, le périmètre couvert par les fonctions de contrôle des risques au sein de la Banque Edel intégrait la Banque Edel et deux filiales : SARL Moninfo et SAS Edel ASSUR.

La SAS Morning, détenue à 91 %, a fonctionné de façon autonome jusqu'à fin 2018, en ce compris dans le cadre de sa gestion des risques.

En 2019, Banque Edel, en qualité de maison-mère, a décliné à la SAS Morning également les dispositifs applicables à l'ensemble du groupe Banque Edel et partant, Crédit Coopératif et BPCE.

Les fonctions de contrôle des risques :

- sont force de proposition de la politique des risques de l'établissement, dans le respect des politiques des risques du Groupe (limites, plafonds …) ;
- identifient les risques, établissent la macro-cartographie et pilotent le *process* annuel de révision du dispositif d'appétit aux risques et du plan annuel de contrôle ;
- contribuent à l'élaboration des dispositifs de maîtrise des risques, des politiques de gestion des activités opérationnelles (limites quantitatives, schéma délégataire, analyse *a priori* des nouveaux produits ou des nouvelles activités) ;
- valident et assurent le contrôle de second niveau du périmètre (normes de valorisation des opérations, provisionnement, dispositifs de maîtrise des risques) ;
- contribuent à la définition des normes de contrôle permanent de premier niveau des risques et/ou conformité et veillent à leur bonne application (la définition des normes et méthodes Groupe étant une mission de l'organe central) ;
- assurent la surveillance de tous les risques, y compris de non-conformité, notamment la fiabilité du système de détection des dépassements de limites et le suivi et contrôle de leur résolution ;

- évaluent et contrôlent le niveau des risques (*stress scenarios*…) ;
- élaborent les reportings risques à destination des instances dirigeantes (les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance), contribuent aux rapports légaux ou réglementaires et alertent les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance en cas d'incident significatif (art. 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne).

Principaux risques de l'exercice

Le profil global de risque de Banque Edel correspond à celui d'une banque dite *BtoB*. Les risques sont concentrés essentiellement sur l'activité de crédit.

Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du groupe Banque Edel, la gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- le risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays) : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférant aux opérations de marché (risque de remplacement). De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires ;
- le risque pays se manifeste dès lors qu'une exposition est susceptible d'être touchée défavorablement par des changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement ;
- le risque de liquidité : risque que le Groupe ne puisse faire face à ses besoins de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable ;
- les risques structurels de taux d'intérêt et de change : risques de pertes de marge d'intérêt ou de valeur de la position structurelle à taux fixe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre ;
- les risques juridiques : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire ou de perte financière significative, qui naît du non-respect de dispositions réglementant l'activité du Groupe ;
- le risque de non-conformité : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationale ou européenne directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance ;
- le risque opérationnel : risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes, ou à des événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevée.

La démarche de la cartographie des risques opérationnels se rapportant aux objectifs et normes du groupe BPCE déclinée en 2012 a été mise à jour en décembre 2019. La campagne 2018 de la cartographie des risques opérationnels a permis d'identifier 44 risques dont certains liés aux nouvelles activités de la Banque.

Le résultat de ces travaux avait conduit à une évaluation de l'exposition aux risques opérationnels au 31 décembre 2018 sur les risques cotés, en terme de combinaison fréquence/sinistralité :

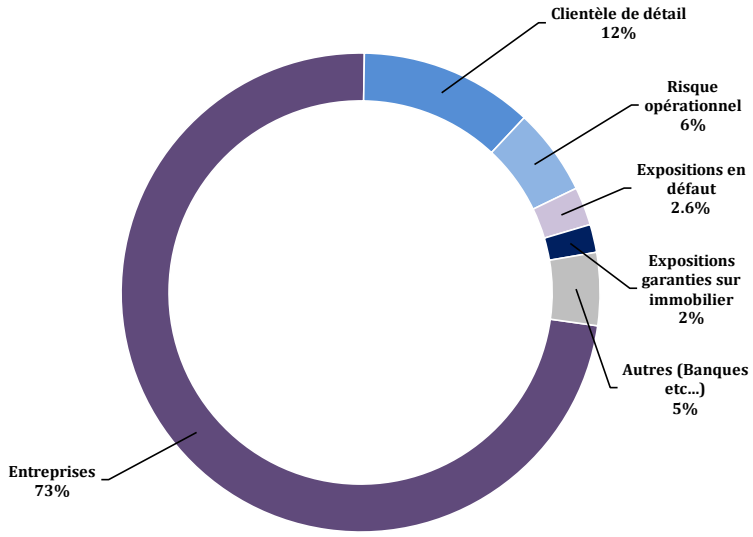
	Nombre	Poids
Négligeable ou acceptable	35	79,5 %
Récurrent	3	6,8 %
Majeur	6	13,6 %
Total	44	100 %

Et, au regard du DMR (dispositif de maîtrise des risques) intégrant des critères relatifs aux procédures, contrôles de niveau 1, moyens humains, plans d'actions et pilotage :

	Nombre	Poids
DMR inférieur à 50 %	1	2,3 %
DMR compris entre 50 et 90 %	5	11,4 %
DMR supérieur à 90 %	30	68,2 %
NA	8	18,2 %
Total	44	100 %

Répartition des risques pondérés de Banque Edel au 31 décembre 2019

Total RWA Bâle III : 1 512,9 millions en 2019 en baisse comparé à 1 565,3 millions d'euros l'année précédente.



La démarche de la cartographie des risques opérationnels se rapportant aux objectifs et normes du groupe BPCE déclinée en 2012 a été mise à jour en décembre 2019.

Sur 2019, seule une révision des 5 principaux risques de la cartographie 2018 a été réalisée ainsi qu'une réévaluation des risques pour lesquels la situation a évolué (nouveaux incidents déclarés…).

Culture risques et conformité

D'une manière globale, les fonctions de gestion des risques au sein de la Banque Edel :

- participent à des journées d'animation des fonctions de gestion des risques et de conformité, moments privilégiés d'échanges sur les problématiques risques, de présentation des travaux menés par les différentes fonctions, de formation et de partages de bonnes pratiques entre établissements qui se déclinent également par domaine : crédits, financiers, opérationnels, non-conformité associant tous les établissements du Groupe. Des groupes de travail dédiés viennent compléter ce dispositif ;
- enrichissent leur expertise réglementaire, notamment via la réception et la diffusion de documents réglementaires pédagogiques ;
- effectuent des interventions régulières dans les différentes filières de l'établissement (fonctions commerciales, fonctions supports…) pour promouvoir la culture du risque et de la conformité ;
- contribuent directement ou via les dirigeants aux décisions prises dans les comités dédiés à la fonction de gestion des risques ;

- réalisent la macro-cartographie des risques de l'établissement, évaluant ainsi son profil de risque et identifiant ses principaux risques prioritaires ;
- pilotent la revue annuelle des indicateurs d'appétit aux risques de l'établissement dans le cadre du dispositif mis en place par le Groupe ;
- s'attachent à relayer et diffuser la culture risque et conformité, notamment par la formation des nouveaux entrants, les modules de sensibilisation diffusés dans l'intranet (fiches conformité, modules e-*learning* SSI ...).

Macro-cartographie des risques de l'établissement

La macro-cartographie des risques de la Banque Edel répond à la réglementation, en particulier à l'arrêté du 3 novembre 2014 dédié au contrôle interne qui indique dans ses articles 100, 101 et 102 (reprenant des dispositions contenues dans le CRBF 97-02) la nécessité de disposer d'une « cartographie des risques qui identifie et évalue les risques encourus au regard de facteurs internes et externes » ainsi qu'aux guidelines de l'EBA « orientations sur la gouvernance interne » publiés le 1er juillet 2018. Banque Edel répond à cette obligation avec le dispositif de la « macro-cartographie des risques » qui a été développé par le groupe BPCE.

Cette macro-cartographie a pour objectif de sécuriser les activités des établissements, de conforter leur rentabilité financière et leur développement dans la durée. Grâce à l'identification et à la cotation de ses risques, chaque établissement du Groupe dispose de son profil de risque et de ses risques prioritaires. Cette approche par les risques via une cotation du dispositif de maîtrise des risques permet la mise en œuvre et le suivi de plans d'action ciblés.

La macro-cartographie des risques a un rôle central dans le dispositif global de gestion des risques. Elle est en lien fort avec le dispositif dédié à l'appétit aux risques de Banque Edel en établissant son profil de risque, en déterminant quels sont ses risques prioritaires et le plan annuel de contrôle.

Le dispositif de maîtrise des risques qui est évalué dans la macro-cartographie des risques tient notamment compte des résultats du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent et contrôle périodique) et l'identification des zones de risques permet de le faire évoluer.

Appétit aux risques

L'appétit aux risques du groupe BPCE est défini par le niveau de risque que le Groupe accepte, dans un contexte donné, pour dégager un résultat récurrent et résilient en offrant le meilleur service à ses clients et en préservant sa solvabilité, sa liquidité et sa réputation.

Le dispositif s'articule autour :

- de la définition du profil de risque du Groupe (ou *Risk Appetite Statement*) qui assure la cohérence entre l'ADN du Groupe, son modèle de coûts et de revenus, son profil de risque et sa capacité d'absorption des pertes ainsi que son dispositif de gestion des risques ;
- d'indicateurs couvrant l'ensemble des risques majeurs auxquels le Groupe est exposé, complétés de limites ou seuils déclenchant des actions et une gouvernance spécifique en cas de dépassement ;
- d'une gouvernance intégrée aux instances de gouvernance du Groupe pour sa constitution et revue et en cas de survenance d'un incident majeur ; ainsi qu'une déclinaison de l'ensemble des principes à chaque établissement du Groupe ;
- d'une pleine insertion opérationnelle avec les dispositifs transverses de planification financière.

Profil d'appétit aux risques

L'appétit aux risques se définit selon 5 critères propres à notre Groupe :

- son « ADN » ;
- son modèle de coûts et de revenus ;
- son profil de risque ;

- sa capacité d'absorption des pertes ;
- et son dispositif de gestion des risques.

L'ADN du groupe BPCE et de la Banque Edel

Groupe coopératif décentralisé et solidaire, le groupe BPCE organise son activité autour d'un capital logé localement et majoritairement dans ses établissements régionaux et d'un refinancement de marché centralisé optimisant les ressources apportées aux entités. De par sa nature mutualiste, le groupe BPCE a pour objectif d'apporter le meilleur service à ses clients, dans la durée, tout en dégageant un résultat pérenne.

Le groupe BPCE :

- doit préserver la solvabilité, la liquidité et la réputation de chacune des entités du Groupe, mission dont l'organe central est en charge à travers un pilotage des risques consolidé, une politique des risques et des outils communs ;
- est constitué d'entités et de banques régionales, détenant la propriété du Groupe et de ses filiales. Au-delà de la gestion normale, en cas de crise, des mécanismes de solidarité entre les entités du Groupe assurent la circulation du capital et permettent d'éviter le défaut d'une entité ou de l'organe central ;
- se focalise sur les risques structurants de son modèle d'affaires de banque universelle avec une composante prépondérante en banque de détail en France, tout en intégrant d'autres métiers nécessaires au service de l'ensemble des clientèles ;
- diversifie ses expositions en développant certaines activités en ligne avec son plan stratégique :
 - ✓ développement de la bancassurance et de la gestion d'actifs ;
 - ✓ développement international (majoritairement Banque de grande clientèle et gestion d'actifs et de manière plus ciblée sur la banque de détail).

En termes de profil de risque, le groupe BPCE assume des risques intrinsèquement liés à ses métiers de banque de détail et à ses activités de Banque de grande clientèle.

L'appétit aux risques du groupe Banque Edel correspond au niveau de risque qu'il est prêt à accepter dans le but d'accroître sa rentabilité. Celui-ci doit être cohérent avec l'environnement opérationnel de l'établissement, sa stratégie et son modèle d'affaires, tout en tenant compte des intérêts de ses clients. La détermination de l'appétit aux risques de Banque Edel recherche à éviter des poches de concentration majeures et à allouer de manière optimisée les fonds propres.

Le cadre général de l'appétit aux risques de Banque Edel, repose sur un document faîtier présentant de manière qualitative et quantitative les risques que l'établissement accepte de prendre. Il décrit les principes de gouvernance et de fonctionnement en vigueur à ce jour au sein de l'établissement, et a vocation à être actualisé régulièrement, notamment pour tenir compte des évolutions réglementaires.

De par notre modèle d'affaires, notre établissement porte les principaux risques suivants :

- le risque de crédit et de contrepartie (articles 106 à 121 de l'arrêté du 3 novembre 2014), induit par notre activité prépondérante de crédits aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises, est encadré via des politiques de risques, des limites de concentration par contrepartie et par secteur et un système délégataire adéquat complété de suivis des portefeuilles et d'un dispositif de surveillance ;
- le risque opérationnel, y compris le risque de non-conformité et le risque juridique (articles 214 et 215 de l'arrêté du 3 novembre 2014), fait l'objet :
 - ✓ d'un référentiel commun de collecte des données pour l'ensemble des établissements du groupe BPCE, en ce compris Banque Edel, et d'outils permettant la cartographie annuelle et la remontée des pertes et des incidents au fil de l'eau ;
 - ✓ de suivi des risques majeurs et des risques à piloter retenus par Banque Edel ;
 - ✓ de plans d'actions sur des risques spécifiques et d'un suivi renforcé des risques naissants ;

- le risque de liquidité (articles 148 à 186 de l'arrêté du 03/11/2014) est piloté au niveau du Service ALM de Banque Edel. Notre établissement est responsable de la gestion de sa réserve de liquidité ;
- le risque de taux (articles 134 à 139 de l'arrêté du 03/11/2014) structurel est encadré par des normes groupe BPCE communes et des limites au niveau de Banque Edel ;
- le risque de marché (articles 122 à 136 de l'arrêté du 03/11/2014) est encadré par des normes et un dispositif au niveau du groupe BPCE. Le risque de marché au sein de Banque Edel, compte tenu de son activité, est limité aux opérations de placement des liquidités.

Le plan de redressement et de résolution est géré directement par l'organe central, BPCE.

Capacité d'absorption des pertes

Le groupe BPCE possède un niveau élevé de liquidité et de solvabilité traduisant, le cas échéant, sa capacité à absorber la manifestation d'un risque au niveau des entités ou du Groupe.

En termes de solvabilité le Groupe est en capacité d'absorber durablement le risque via sa structure en capital.

Au niveau de la liquidité, le Groupe dispose d'une réserve significative composée de *cash* et de titres permettant de faire face aux besoins réglementaires, de satisfaire les exercices de stress tests et également d'accéder aux dispositifs non conventionnels de financement auprès des banques centrales. Il dispose également d'actifs de bonne qualité éligibles aux dispositifs de refinancement de marché et à ceux proposés par la BCE.

Le Groupe assure la robustesse de ce dispositif par la mise en œuvre de stress tests globaux réalisés régulièrement. Ils sont destinés à vérifier la capacité de résistance du Groupe notamment en cas de crise grave.

Dispositif de gestion des risques

La mise en œuvre de l'appétit aux risques s'articule autour de quatre composantes essentielles : (i) la définition de référentiels communs, (ii) l'existence d'un jeu de limites en adéquation avec celles définies par la réglementation, (iii) la répartition des expertises et responsabilités entre local et central et (iv) le fonctionnement de la gouvernance au sein du Groupe et des différentes entités, permettant une application efficace et résiliente du dispositif d'appétit aux risques.

Notre établissement :

- est responsable en premier niveau de la gestion de ses risques dans son périmètre et dispose, à ce titre, de responsable(s) de contrôles permanents dédié(s) ;
- décline la gestion des composantes de l'appétit aux risques via un ensemble de normes et référentiels issus de chartes dédiées au contrôle interne et conçus au niveau Groupe ;
- enfin, notre établissement a adopté un ensemble de limites applicables aux différents risques.

Le dispositif d'appétit aux risques du Groupe ainsi que celui de notre établissement sont mis à jour régulièrement. Tout dépassement de limites quantitatives définies dans le dispositif d'appétit aux risques fait l'objet d'une alerte et d'un plan de remédiation approprié pouvant être arrêté par la direction et communiqué en Conseil des associés en cas de besoin.

RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Définition

Le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou de débiteurs ou de contreparties considérés comme un même groupe de clients liés conformément au point 39 du paragraphe 1 de l'article 4 du règlement (UE) n° 575/2013 ; ce risque peut également se traduire par la perte de valeur de titres émis par la contrepartie défaillante.

Le risque de crédit résulte du préjudice que la Banque Edel peut subir dans le cas où une de ses contreparties viendrait à manquer à ses obligations (échange de flux financiers, paiement d'intérêts, remboursement de capitaux par exemple).

Le risque de contrepartie se définit comme le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à l'opération.

Organisation de la gestion des risques de crédit

La fonction de gestion des risques de crédit de l'établissement dans le cadre de son dispositif d'appétit aux risques :

- propose aux dirigeants effectifs des systèmes délégataires d'engagement des opérations, prenant en compte des niveaux de risque ainsi que les compétences et expériences des équipes ;
- participe à la fixation des normes de tarification de l'établissement en veillant à la prise en compte du niveau de risque, dans le respect de la norme Groupe ;
- effectue des analyses contradictoires sur les dossiers de crédit hors délégation pour décision du comité ;
- analyse les risques de concentration, les risques sectoriels et les risques géographiques ;
- contrôle périodiquement les notes et s'assure du respect des limites ;
- alerte les dirigeants effectifs et notifie aux responsables opérationnels en cas de dépassement d'une limite ;
- inscrit en *watchlist* les dossiers de qualité préoccupante et dégradée, selon les normes Groupe ;
- contrôle la mise en œuvre des plans de réduction des risques et participe à la définition des niveaux de provisionnement nécessaires si besoin ;
- met en œuvre le dispositif de contrôle permanent de 2nd niveau dédié aux risques de crédit via l'outil Groupe PRISCOP ;
- contribue aux travaux du Groupe.

Le Conseil des associés, en lien avec la définition de son appétit aux risques et s'appuyant sur le Comité d'audit et des risques, valide la politique de l'établissement en matière de risque de crédit, statue sur les plafonds internes et les limites de crédit, valide le cadre délégataire de l'établissement, examine les expositions importantes et les résultats de la mesure des risques. Le Comité trimestriel des risques faîtier de notre établissement assure le contrôle de la mise en œuvre de la politique de risque crédit.

Suivi et surveillance des risques de crédit et contrepartie

Dans le cadre du Comité trimestriel des risques faîtier, un reporting de la surveillance du risque de crédit est présenté. Les limites internes fixées pour la surveillance du risque de crédit sont revues au moins une fois par an dans le cadre de ce Comité.

La fonction de gestion des risques est indépendante des filières opérationnelles, elle ne dispose pas de délégation d'octroi de crédit et n'assure pas l'analyse métier des demandes d'engagement.

La fonction de gestion des risques crédit de la Banque Edel est en lien fonctionnel fort avec la fonction de gestion des risques de crédit de la Direction des Risques et de la Conformité du Crédit Coopératif. Au

travers de ce lien fonctionnel avec le Crédit Coopératif, la fonction de gestion des risques de la Banque Edel est plus particulièrement en relation avec les fonctions du groupe BPCE en charge de :

- la définition des normes risque de la clientèle ;
- l'évaluation des risques (définition des concepts) ;
- l'élaboration des méthodologies, modèles et systèmes de notation du risque (*scoring* ou systèmes experts) ;
- la conception et le déploiement des dispositifs de monitoring, des normes et de la qualité des données ;
- la réalisation des tests de performance des systèmes de notation (*back-testing*) ;
- la réalisation des scenarii de stress de risque de crédit (ceux-ci sont éventuellement complétés de scenarii complémentaires définis en local) ;
- la validation des normes d'évaluation, de contrôle permanent et de reporting.

La surveillance des risques de Banque Edel porte sur la qualité des données et la qualité des expositions. Elle est pilotée au travers d'indicateurs, pour chaque classe d'actif.

La fonction de gestion du risque de crédit propose au comité compétent les inscriptions en *watchlist* des dossiers de qualité préoccupante ou dégradée, selon les normes Groupe. Cette mission est du ressort de la fonction de gestion des risques de notre établissement sur son propre périmètre.

La sélection des opérations de crédit est encadrée par la Politique de crédit, déclinée de manière opérationnelle en une note de délégations d'engagements (n° 21 puis 21bis), une procédure de surveillance des risques et une politique de garanties.

La décision d'octroi tient également compte des orientations stratégiques de la Banque selon la catégorie de clientèle (grande distribution et hors grande distribution). Ces secteurs d'activité sont pris en compte lors de la sélection des opérations de crédit : une politique d'octroi, des limites et indicateurs spécifiques sont prévus selon le secteur d'activité.

La procédure de surveillance des risques de crédit 2019, présentée au Comité des risques faîtier du14 juin 2019, décrit le dispositif de limites et d'indicateurs. Elle a été validée par le Conseil de Direction, organe exécutif de la Banque Edel et est entrée en application au 14 juin 2019.

La procédure de surveillance des risques crédit prévoit un contrôle trimestriel du respect des limites.

Un reporting du suivi de ces limites est réalisé en Comité des risques faîtier, le compte-rendu de ce comité étant reporté au Conseil des associés.

Pour compléter le dispositif mis en place et permettre la détermination de plans d'action adaptés, des seuils d'alerte en cas de dépassement ont été déterminés. Ainsi en cas d'alerte, une analyse est réalisée sur la base d'indicateurs objectifs tels que le ratio de solvabilité, le PNB, le niveau de pertes et le respect de la stratégie.

De ce fait, en cas de dépassement de plus de 5 % des limites globales fixées par catégorie de contrepartie, l'analyse au regard des indicateurs listés ci-dessus sera réalisée par le Service Risques Crédit. En fonction des résultats de cette analyse, un plan d'action sera déterminé si nécessaire.

Sur l'ensemble de l'année 2019, la limite « Grands Risques » a été strictement respectée. À noter qu'une contrepartie « Grands Risques » (encours compris entre 10 % et 25 % des fonds propres) a été identifiée sur 2019, sur quelques mois.

Conformément à l'article 109 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, la rentabilité est prise en compte pour la sélection des opérations de crédit.

Notre établissement produit, a minima semestriellement et conformément à l'article 110 de l'arrêté du 3 novembre, une analyse *a posteriori* de la rentabilité globale des opérations de crédit par classe d'actif. Elle tient compte des charges et produits, directs et indirects sur les coûts opérationnels, les charges de refinancement et les risques de défaut.

La Politique de crédit, qui définit les grands périmètres d'intervention de la Banque, prévoit, dans son annexe, la nature des garanties attendues en fonction du type de financement et de la catégorie de contrepartie.

La Banque Edel peut avoir recours à la BPI en tant que fournisseur de protection dans le cadre de co-financements sur les dossiers. La Banque Edel fait également appel à l'assureur crédit Euler-Hermes pour la couverture des encours TPCE/Visio'up (en cas de mobilisation) et à l'assureur CEGC pour la couverture d'encours crédits entreprises.

La valorisation des garanties fait partie intégrante du dispositif d'appréciation du risque mis en œuvre lors de l'octroi de crédit :

- Les délégations en matière d'engagements (Note n° 21 puis 21bis) déterminent les conditions de délégation en fonction des caractéristiques de la demande, dont les garanties. La notion de concours garanti y est définie et les natures de garantie possible identifiées ;
- Les modes opératoires des services opérationnels en charge de l'octroi de crédits prévoient l'intégration au dossier d'étude d'une analyse de la couverture de risque proposée via une fiche de valorisation des garanties ;
- Les contrôles de premier niveau sur la constitution du dossier d'analyse et le respect des limites, exercés par le responsable de service, intègrent la valorisation des garanties.

Les contrôles de second niveau intègrent également des points de contrôle relatifs aux garanties et notamment, pour les sociétés, la présence au dossier d'une fiche de valorisation des garanties, la conformité de la garantie prise avec l'accord comité donné et la conformité juridique de celle-ci.

Pour l'année 2019, la procédure de valorisation des garanties va être complétée afin de revoir la valorisation des garanties tout au long de la relation et également lorsque des critères de risques sont détectés (passage en affaires sensibles, éligibilité au comité *watchlist*).

Dans le cadre de la consolidation prudentielle en tant qu'établissement associé du Crédit Coopératif, la Banque Edel transmet au Crédit Coopératif les données nécessaires aux calculs liés à l'IFRS 9 sur la base du modèle BPCE.

Règles de division des risques

La Banque Edel s'est fixé des limites tant par rapport à ses fonds propres qu'en termes de niveau d'engagement par bénéficiaire, en établissant des grilles de limites globales et individuelles par contrepartie.

La revue des limites internes de surveillance du risque crédit est réalisée au moins une fois par an, lors d'un Comité des risques auquel participent les dirigeants effectifs. De plus, compte tenu de la stratégie commerciale de la Banque, et des encours et utilisations constatés dans le cadre du suivi trimestriel des risques, les limites de surveillance du risque crédit sont revues en encours global par nature de contrepartie (catégories clientèle au sens de Bâle III), ainsi qu'en encours global par contrepartie. Les engagements de crédit font l'objet d'une revue trimestrielle lors des Comités des risques.

L'exposition au risque crédit de la Banque Edel est principalement liée à la part importante de la clientèle issue de la grande distribution dans le total des engagements.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le dispositif de suivi du risque de concentration a été validé par le Comité des risques.

La Banque Edel intervient sur des marchés diversifiés. Conformément à sa Politique de crédit, l'exposition de la Banque Edel est très faible sur le marché des entreprises hors E.Leclerc. Il faut noter que l'activité TPCE/VISIO'UP avec les fournisseurs de l'enseigne n'est en revanche pas concernée par cette disposition ; cette activité concerne un certain nombre de grands industriels fournisseurs de produits de grande consommation.

Enfin, revu régulièrement et examiné lors du Comité des risques, le risque de concentration s'articule autour de trois notions :

- le risque de concentration par catégorie de contrepartie ;
- le risque de concentration sectorielle (E.Leclerc, entreprises hors E.Leclerc, particuliers et taxis) ;

- le risque de concentration géographique.

Approbation des risques

Chaque décision de crédit est prise sur la base des principes suivants, détaillés dans une note de délégation formalisée et actualisée annuellement :

- tout engagement est soumis à un accord préalable dans le cadre du Comité des prêts ;
- les services d'engagements assurent l'analyse des dossiers en toute indépendance des filières commerciales.

Contrôle des engagements

Les procédures déployées pour les contrôles ainsi que les échanges réguliers d'informations entre les différents acteurs de la filière crédit permettent une détection le plus en amont possible du risque. Chaque mois, une revue des dossiers détectés sensibles sur la base de multiples critères (débits non autorisés, dégradation de la cotation, inscriptions, impayés ...) est effectuée. Cette revue se fait en collaboration avec les opérationnels et permet de mettre en place des solutions en anticipation du risque. Un reporting de ce suivi est présenté lors du Comité trimestriel des risques faîtier.

Les limites internes de surveillance du risque crédit permettent de centraliser les risques de bilan et de hors-bilan à l'égard d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un seul et même bénéficiaire, d'appréhender les différentes catégories de niveaux de risques (informations quantitatives et qualitatives) et de répartir globalement les engagements par ensemble de contreparties homogènes (secteur économique, géographique, etc.).

Le suivi des dossiers dans le respect des limites internes est réalisé quotidiennement par le service engagements. Une revue complète *a posteriori* est effectuée par la filière risques crédit, en fonction de différents critères (évolution des comptes en dépassement, critères de déclaration de grands risques, cotation Banque de France, risque de concentration par contrepartie, risque de concentration par émetteur de garantie). Celle-ci est présentée lors du Comité trimestriel des risques faîtier.

Statistiques d'exposition aux risques de crédit

Ventilation des créances saines[1]

Au 31 décembre 2019, le total des concours sains accordés à la clientèle (créances mobilisées, hors créances douteuses et douteux compromis et hors créances rattachées), toute forme contractuelle confondue, atteint 1 396,6 millions d'euros[2], en diminution de 7 % comparé à 2018.

Marché entreprises E.Leclerc

La prépondérance de la clientèle E.Leclerc génère une activité soutenue pour la Banque Edel, qui accompagne les développements de l'enseigne notamment en termes de part de marché et d'implantation de drives. Les concours accordés à l'enseigne E.Leclerc sont concentrés sur le commerce de détail (hypermarchés et supermarchés) et le commerce de gros (centrales d'achats régionales).

Ce marché représente 76,6 % de l'encours total.

Marché entreprises hors E.Leclerc

Conformément à la Politique crédit, notre exposition sur la clientèle d'entreprises hors E.Leclerc continue de baisser, ce marché comprend l'escompte des règlements fournisseur de l'enseigne (facture à échéance).

Ce marché représente 4,5 % de l'encours total.

1 Chiffres consolidés au 31 décembre

2 Cf. note 2, comptes consolidés

Marché des artisans taxis

La Banque Edel intervient sur le financement des artisans taxis parisiens depuis la fin des années 1990 ; elle connaît donc bien ce marché ce qui lui permet d'avoir un recul suffisant sur le niveau de risque final. Elle finance le prix de la licence d'exploitation gérée par la préfecture de police de Paris, et le véhicule d'exploitation avec un apport personnel de l'artisan supérieur ou égal à 5 % du total de l'opération.

Ces encours, dans une appréhension prudente du risque, sont, d'une part garantis, par un nantissement de premier rang du fonds artisanal et, d'autre part, par une garantie à perte finale émise par la société SIAGI[1]. En 2019, dans le cadre de sa stratégie de recentrage sur son cœur de clientèle, la Banque Edel a fait le choix de réduire progressivement son exposition sur ce marché.

Ce marché représente 10,5 % de l'encours total.

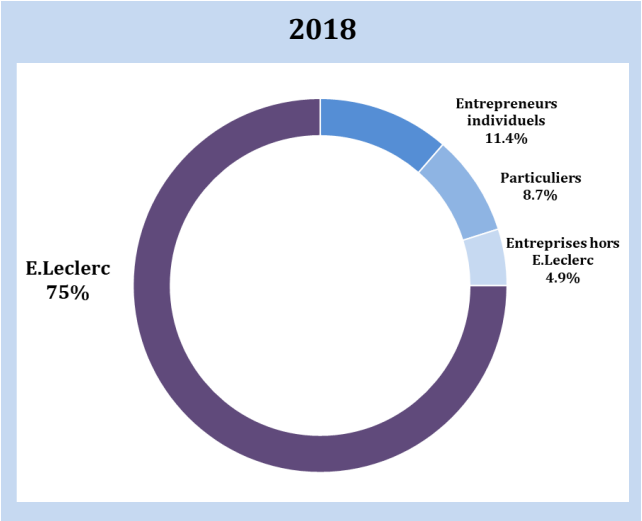
Marché des particuliers

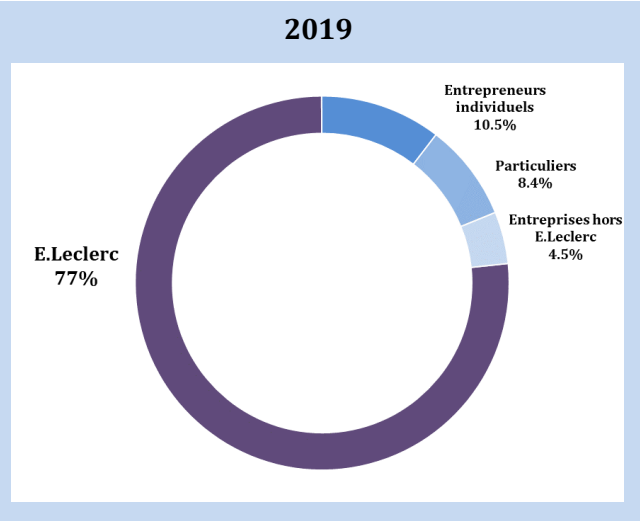
L'intervention de la Banque Edel consiste à restructurer l'endettement de salariés principalement adhérents du Crédit social des fonctionnaires (CSF). Pour ce type d'intervention, le risque est limité par la cession sur salaire qu'impose la Banque Edel : sans être une garantie au sens juridique du terme, elle permet à la Banque, tant que l'emprunteur conserve son emploi, et sous certaines conditions, d'être réglé indépendamment de la situation du compte bancaire de ce dernier.

Ce marché représente 8,4 % de l'encours.

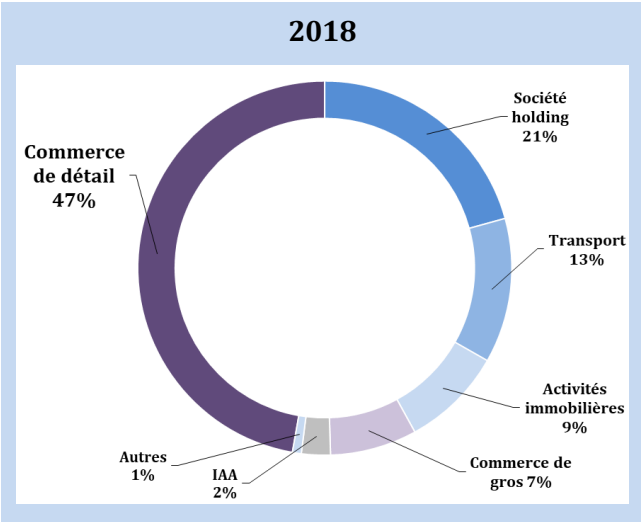
1 Société de financement et de fonds mutuel de garantie pour les artisans, cf. www.siagi.com

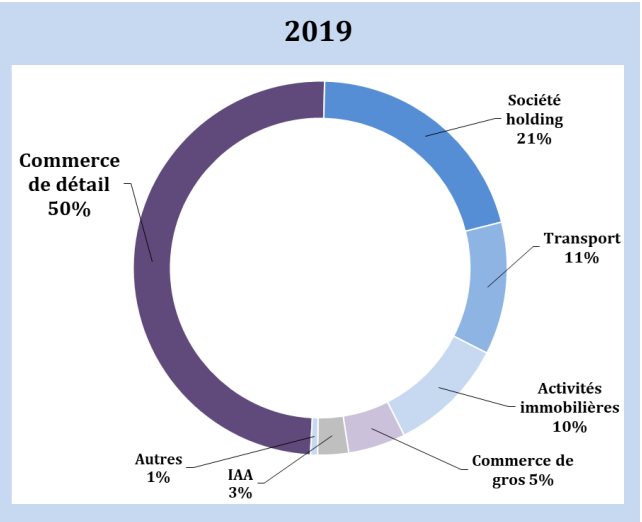
Ventilation par type de contrepartie



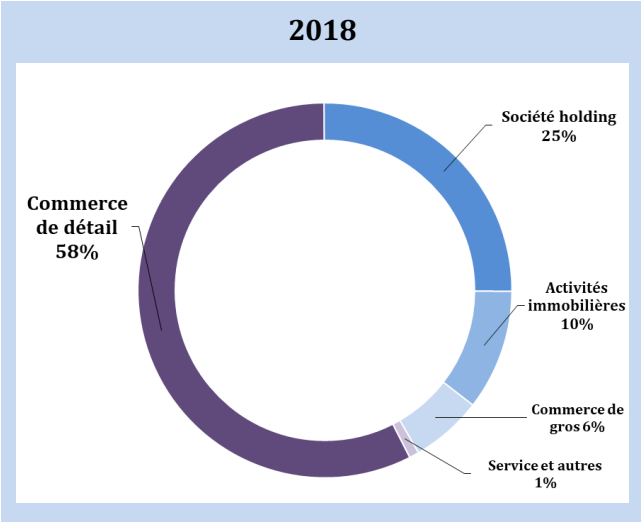


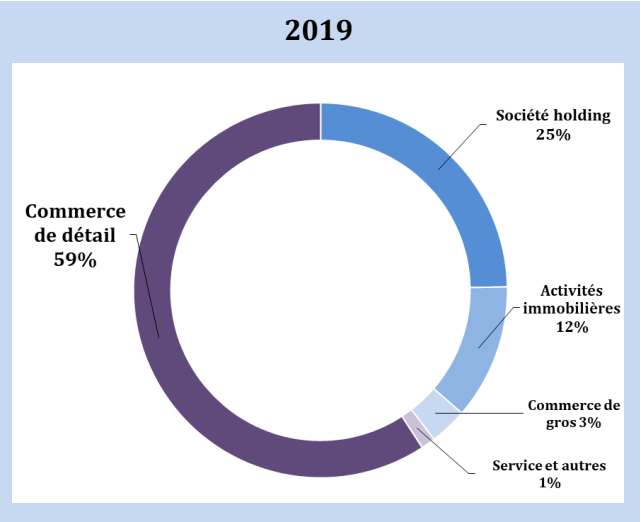
Ventilation par secteur économique (code APE)



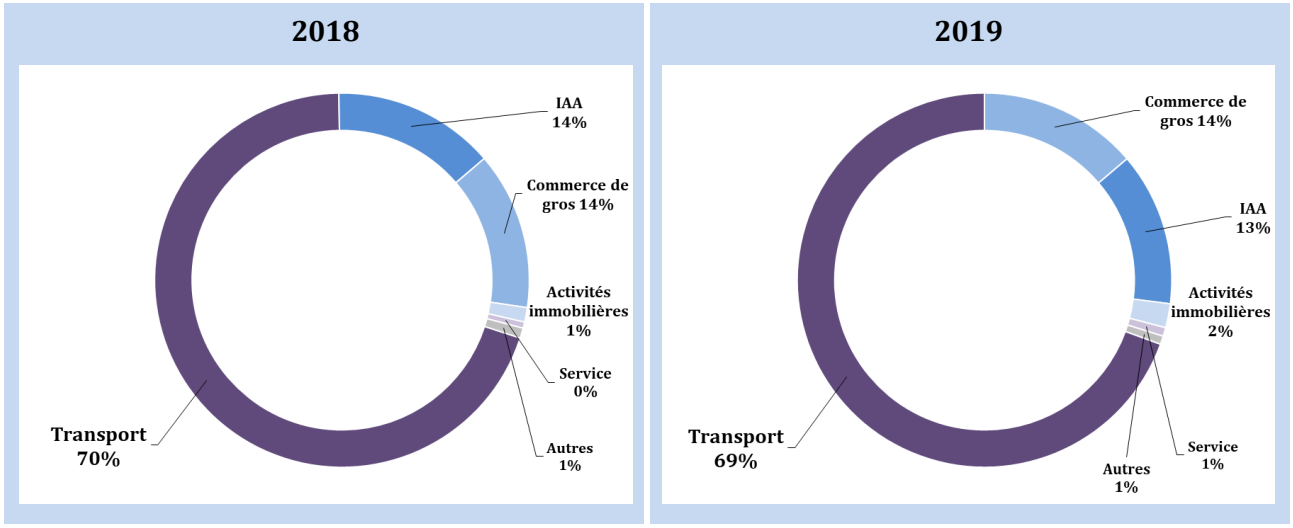


Emplois accordés au Mouvement E.Leclerc (code APE)

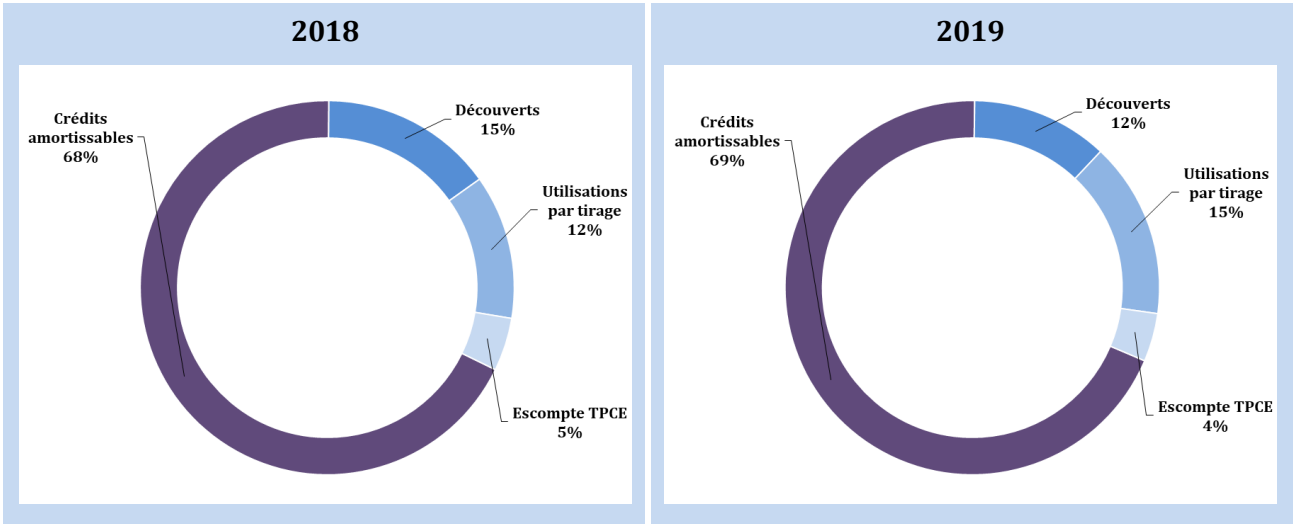




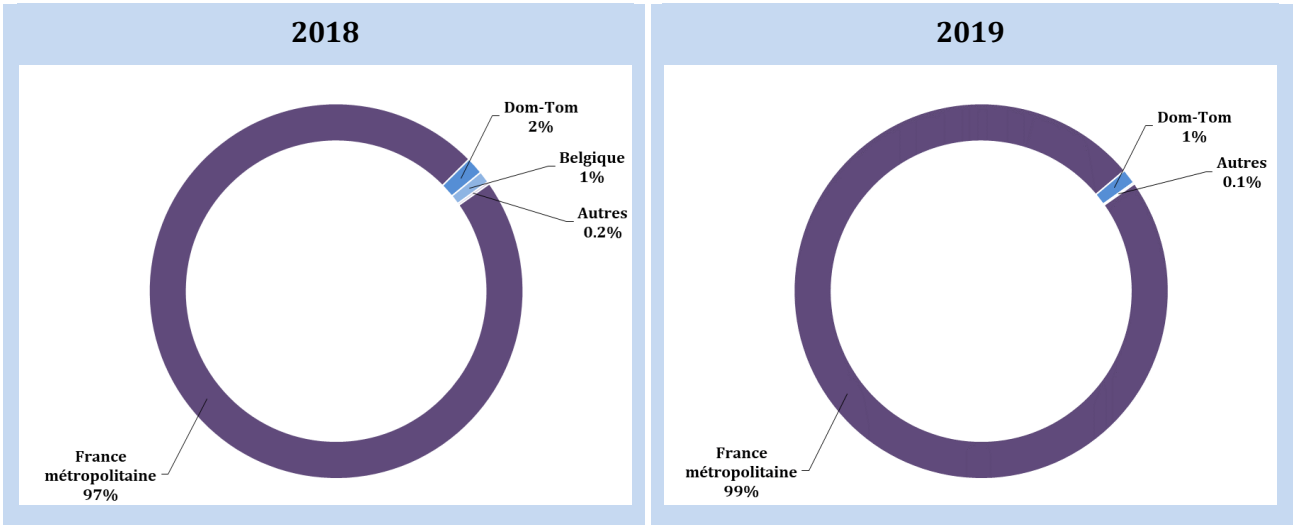
Emplois à la clientèle hors E.Leclerc[1] (code APE)



Ventilation de l'encours par type de concours



Ventilation géographique de l'encours



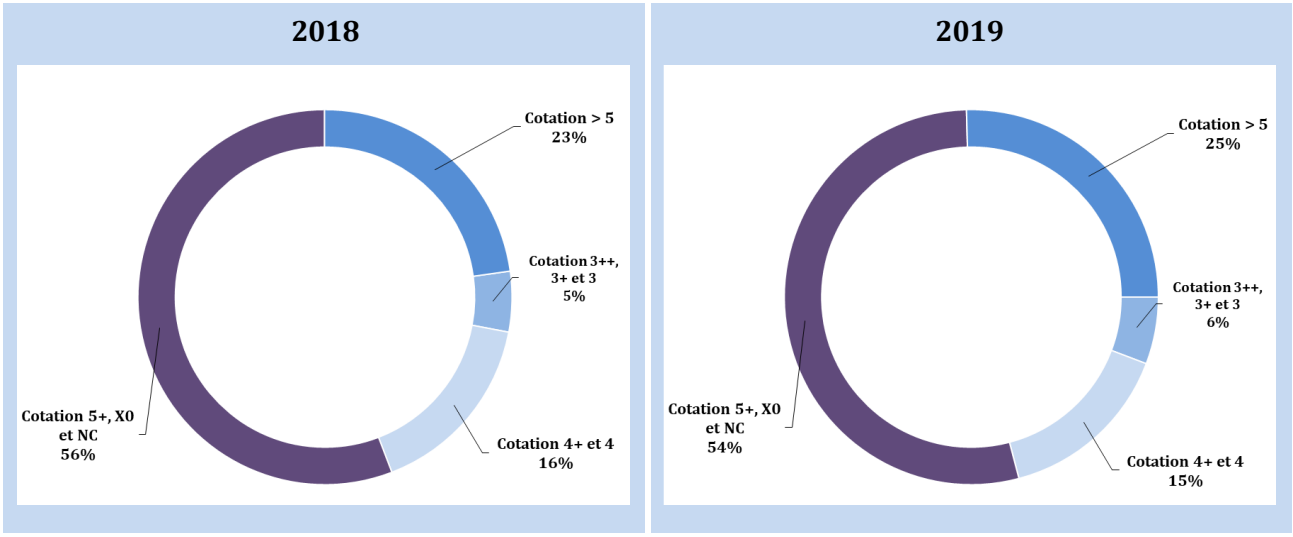
1 Entreprises et professionnels

L'exposition de la Banque Edel en dehors de la France est toujours très réduite, elle est concentrée sur les pays où sont implantés des magasins E.Leclerc dans le cadre de notre accompagnement à l'international de l'enseigne (zone Union Européenne).

L'ensemble des concours consentis sur ces pays font l'objet de contre-garanties d'une structure française.

En 2019 la Banque Edel a accompagné le Mouvement E.Leclerc au travers du financement d'une structure en Belgique chargée d'assurer la mise en œuvre opérationnelle et technique des accords européens négociés au travers d'une centrale d'achat internationale.

Ventilation par cotation Banque de France (FIBEN)



La Banque Edel mesure le risque crédit selon la méthode standard

Les créances de la clientèle *corporate* (société non financière hors PME), au sens de Bâle III, sont pondérées en risque selon leur notation externe ; ce sont les cotations Banque de France qui sont retenues par notre établissement.

Les créances des particuliers, entrepreneurs individuels et PME sont classées en *retail* et, à ce titre, pondérées en risque à 75 %, conformément à l'approche standard du risque crédit.

Sur notre clientèle *corporate* notée selon les cotations de la Banque de France[1], une grande partie des entreprises (69 %) a une cotation comprise entre 4+, 4, 5+ et X0 soit une pondération brute (c'est-à-dire sans prise en compte des garanties attachées et éligibles en terme de réduction du risque) en risque de 100 %. Cette proportion importante s'explique par le fait que de nombreuses entreprises du Mouvement E.Leclerc sont cotées X0 (entreprises ne communiquant pas leurs comptes).

Expositions long terme

Cotation FIBEN	Échelon de qualité de crédit	Catégorie de pondération
3++	1	20 %
3+, 3	2	50 %
4+	3	100 %
4, 5+	4	100 %
5, 6	5	150 %
7, 8, 9, P	6	150 %

1 L'approche standard du règlement UE n° 575/2013 prévoit une correspondance entre les cotations de la Banque de France et les échelons de qualité de crédit.

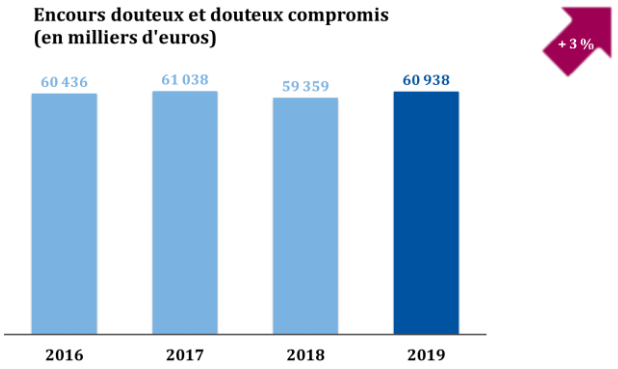
Les entreprises sans cote sont classées en X0 par la BDF et pondérées à 100 % en RWA.

En 2019, la Banque Edel a continué de mener des actions liées à l'utilisation de techniques de réduction de risque de crédit :

- fiabilisation des données, notamment sur les garanties reçues, en collaboration avec le Crédit Coopératif ;
- couverture d'une partie de l'encours crédit au moyen d'assurances crédit proposées par Euler-Hermes et CEGC (groupe BPCE).

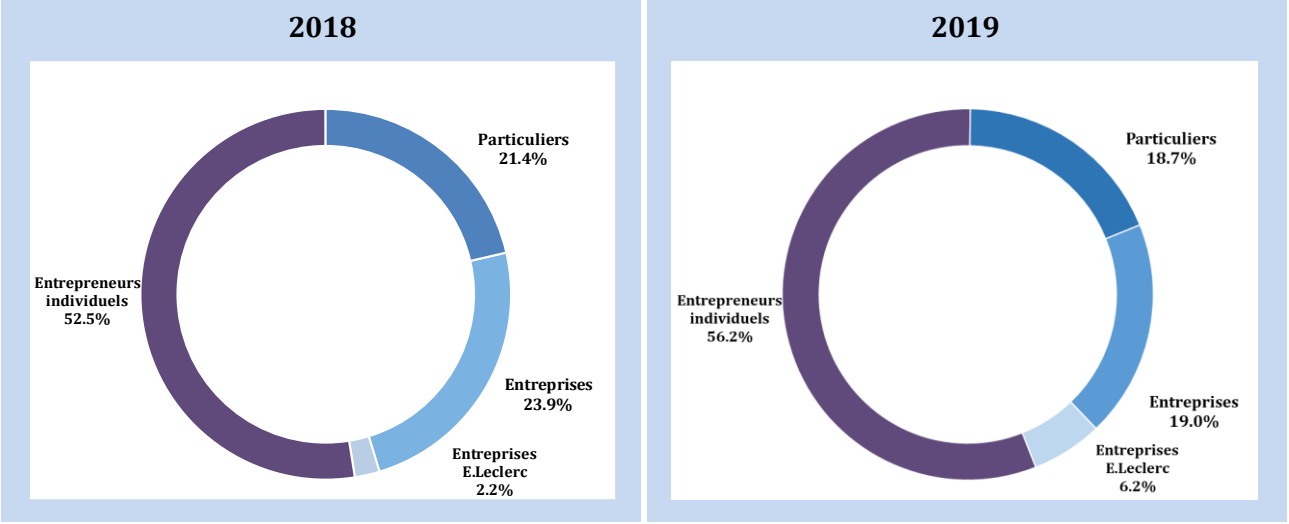
Créances douteuses[1]

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, l'établissement distingue comptablement les encours sains et les encours douteux. Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours déchus et non déchus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie et de caution. Le déclassement des encours en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, voire dès le premier mois d'impayé constaté pour les crédits restructurés.



Au 31 décembre 2019 la hausse constatée est due au compartiment des sociétés non financières et des entrepreneurs individuels. Depuis 2018 la Banque Edel a pris la décision de se retirer progressivement de celui-ci au regard notamment de la conjoncture et des difficultés constatées.

Ventilation des créances douteuses par type de contrepartie



Sur l'année 2019 nous constatons une augmentation régulière mais contenue des situations d'impayés connues par notre clientèle de taxis parisiens, du fait d'une conjoncture économique difficile (concurrence des VTC ...). La Banque Edel a décidé dans le cadre de sa stratégie de se retirer progressivement

1 Chiffres consolidés au 31 décembre

de ce marché. La part des entreprises hors E.Leclerc continue de diminuer en raison de l'extinction de l'activité sur ce marché.

La présence des entreprises E.Leclerc dans ce compartiment s'explique par le déclassement d'une contrepartie suite à une fermeture administrative décidée dans le cadre d'un arrêté de péril sur le bâtiment et par l'ouverture d'une procédure collective (conciliation) sur deux magasins (même groupe). Cette variation n'est donc pas le reflet d'une dégradation de la qualité de cette catégorie de clientèle ; les accords avec les partenaires bancaires ont rapidement été trouvés reflétant ainsi l'absence de dégradation de la qualité de cette catégorie de clientèle. De ce fait, en l'absence de risque avéré au sens du règlement ANC n° 2014-07 aucune provision affectée n'a été constituée postérieurement au déclassement de ces contreparties.

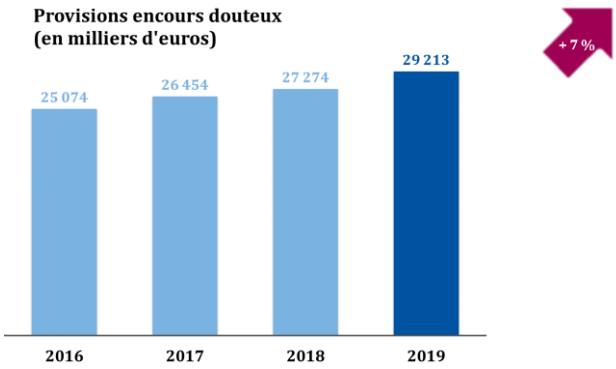
Règles de provisionnement

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif (capitaux restant dus) et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Le risque est apprécié de façon individuelle en tenant compte de la valeur actualisée des garanties reçues. Pour les créances de faible montant aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. La décote constatée est enregistrée au résultat en coût du risque et au bilan en déduction de l'encours concerné. Elle est ensuite réintégrée dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés, destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement. Dites « collectives », ces provisions visent à couvrir des risques pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux.

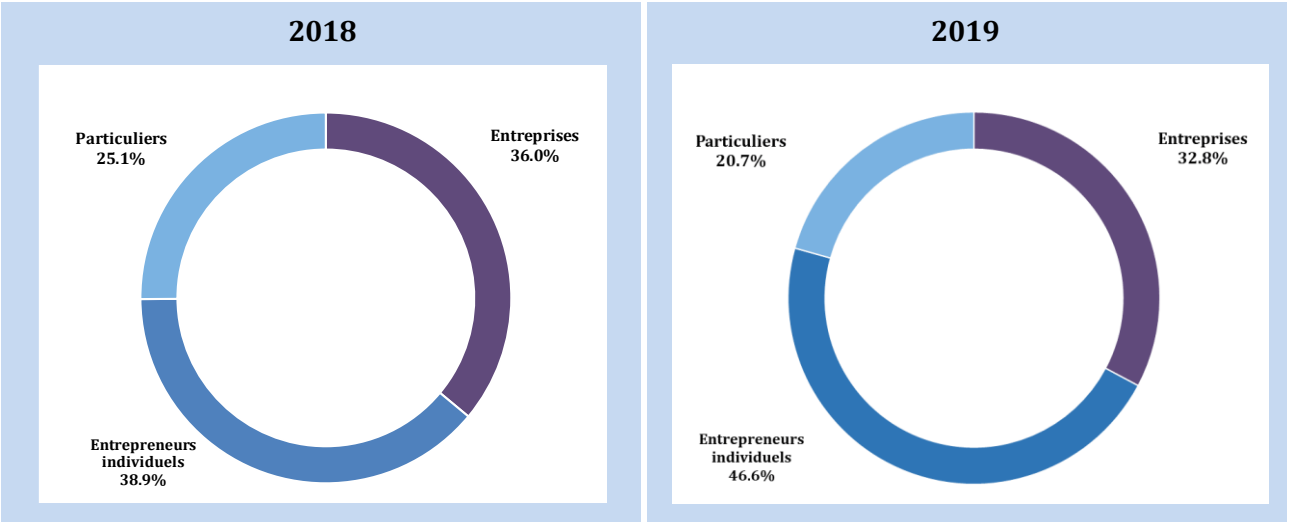
Provisions sur créances douteuses[1]



2019 affiche une nouvelle augmentation des provisions suite à l'évolution de la méthodologie de calcul des provisions « collectives » pour une meilleure prise en compte de l'effet temps dans l'appréhension du risque.

1 Chiffres consolidés au 31 décembre

Ventilation des provisions sur créances douteuses par type de contrepartie



Le coût du risque sur la clientèle E.Leclerc est inexistant, et ce, depuis la création de la Banque en 1991.

Type de contreparties	Taux de provisionnement 2018	Taux de provisionnement 2019
Entreprises non financières	63 %	62 %
Particuliers	54 %	53 %
Entrepreneurs individuels	34 %	40 %
Taux moyen de provisionnement sur créances douteuses	46 %	48 %

Le niveau de couverture du risque sur le marché des entreprises hors E.Leclerc en léger recul, témoigne du retrait progressif de ce marché depuis 2015.

Le taux de couverture des créances détenues sur le marché des particuliers bien qu'en léger recul également traduit une gestion du risque prudente. Le taux de provisionnement sur les créances aux entrepreneurs individuels est en hausse du fait de l'actualisation des méthodologies de calcul des provisions visant à une amélioration de l'appréhension du risque avéré sur ce marché.

RISQUES DE MARCHE

Définition

Les risques de marché se définissent comme les risques de pertes liés aux variations des paramètres de marché. Les risques de marché comprennent trois composantes principales :

- **le risque de taux d'intérêt** : risque que fait courir au porteur d'une créance ou d'un titre de dette, une variation des taux d'intérêt ; ce risque peut être spécifique à un émetteur particulier ou à une catégorie particulière d'émetteurs dont la qualité de la signature est dégradée (risque de *spread* de crédit) ;
- **le risque de change** : risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre des activités de marché, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale.
- **le risque de variation de cours** : risque de prix sur la position détenue sur un actif financier déterminé, en particulier une action.

Organisation du suivi des risques de marché

Le périmètre concerné par le suivi des risques de marché porte sur l'ensemble des activités de marché, c'est-à-dire les opérations de trésorerie, ainsi que les opérations de placements à moyen ou à long terme sur des produits générant des risques de marché, quel que soit leur classement comptable.

Depuis le 31/12/2014 et en respect des exigences réglementaires de la loi bancaire française de séparation et de régulation des activités bancaires, le groupe BPCE a clôturé les portefeuilles de négociation des établissements du réseau des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires.

Les activités de ce périmètre ne sont pas intégrées à la fonction de gestion de bilan.

Dans le cadre de la politique financière de la Banque Edel, le risque de marché est encadré par la « Procédure de surveillance des risques financiers ». Revue annuellement, elle édicte des règles générales et définit des limites internes portefeuille de placement et/ou d'investissement.

L'activité pour compte propre de la Banque Edel repose sur des placements au jour le jour (dépôts interbancaires) ou à court terme (moins d'un an) de ses excédents de trésorerie. Les risques financiers sont ainsi limités à des risques de placement des liquidités, qui ne sont pas assimilés à du risque de marché. Banque Edel effectue essentiellement pour compte propre des investissements en titres d'État ou assimilés (LCR), ces titres étant enregistrés en portefeuille d'investissement, ils ne rentrent pas dans la définition du risque de marché.

Banque Edel n'est pas concernée par l'arrêté du 5 novembre 2009 portant sur la rémunération variable des opérateurs de marché (*traders*).

En matière de gestion pour compte propre la Banque Edel s'interdit toute exposition en devise. Sont autorisées uniquement des positions sur des instruments en euros, dont les revenus sont déterminés par des taux fixes ou assimilés.

Sur ce périmètre, la fonction de contrôle des risques financiers de l'établissement assure notamment les missions suivantes telles que définies dans la Charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents Groupe :

- l'identification des différents facteurs de risques et l'établissement d'une cartographie des produits et instruments financiers tenue à jour, recensant les risques de marché ;
- la mise en œuvre du système de mesure des risques de marché ;
- l'instruction des demandes de limites globales et opérationnelles, de la liste des produits de marché autorisés soumises au comité des risques compétent ;
- le contrôle de cohérence des positions et de leur affectation dans le correct compartiment de gestion (normes segmentation métiers Groupe) ;

- l'analyse transversale des risques de marché et leur évolution au regard de l'orientation de l'activité arrêtée par les instances dirigeantes et des politiques de gestion des activités opérationnelles ;
- le contrôle de la mise en œuvre des plans d'actions de réduction des risques, le cas échéant.

Banque Edel n'a pas été exposée au cours de l'exercice 2019 aux instruments financiers suivants : CDO (*Collateralized Debt Obligations*), CMBS (*Commercial Mortgage-Backed Securities*), autres instruments et expositions sur l'immobilier du type *subprime* et Alt-A (RMBS, prêts, dérivés, etc.), opérations avec les véhicules *ad hoc*, opérations de dette à effet de levier ou LBO (*Leverage Buy Out*).

Banque Edel n'a fait aucun investissement pour compte propre dans des *hedge funds* quels qu'ils soient. Enfin, elle ne procède à aucune titrisation ni autre forme de transfert de ses créances.

RISQUES DE GESTION DE BILAN

Définition

Les risques structurels de bilan se traduisent par un risque de perte, immédiat ou futur, lié aux variations des paramètres commerciaux ou financiers et à la structure du bilan sur les activités de portefeuille bancaire, hors opérations pour compte propre.

Les risques structurels de bilan ont trois composantes principales :

- le risque de liquidité est le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable (arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne) ;
- le risque de liquidité est également associé à l'incapacité de transformer des avoirs illiquides en avoirs liquides ;
- le risque de taux d'intérêt global est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne) ;
- le risque de change est le risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises, il est dû aux variations du prix de ces devises, exprimées en monnaie nationale.

Organisation du suivi des risques de gestion de bilan

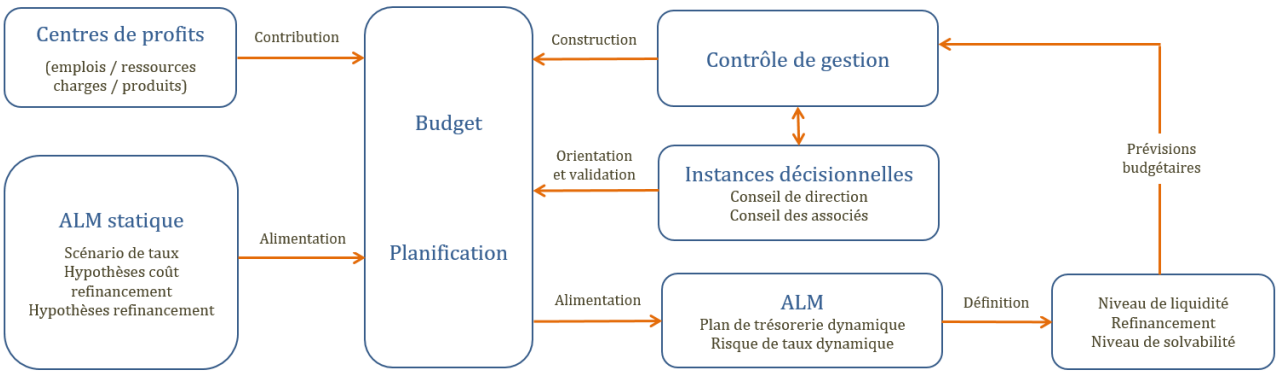
La gestion financière répond aux problématiques du pilotage financier et de la gestion des risques dans les banques. Elle consiste à mettre en adéquation des ressources et des emplois, et à s'assurer que l'équilibre entre les deux est tel qu'il n'y ait pas de risque de solvabilité ou de liquidité, tout en respectant la rentabilité générale.

De saines méthodes de gestion des risques, d'allocation des fonds propres et de tarification des produits bancaires sont nécessaires.

Elle est pilotée par une gestion actif-passif (*Asset and Liability Management*, ALM), à partir d'un plan quinquennal bâti par le contrôle de gestion, et d'un plan de trésorerie. L'objectif est de respecter des ratios, et de créer des richesses par le résultat tout en optimisant le coût et en diversifiant les sources de refinancement. La politique financière de l'établissement vise trois objectifs principaux :

- sécuriser et diversifier les sources de refinancement (refinancement clientèle, de marché et interbancaire) ;
- adapter les caractéristiques du refinancement aux besoins du développement des engagements (montant, durée, taux) ;
- optimiser le coût des sources de refinancement pour favoriser le PNB d'intérêt.

La gestion financière de la Banque Edel est établie à partir de divers outils et dans le respect d'une planification construite.



- **Le Comité financier** annuel est composé du Conseil de direction, du directeur financier, du responsable ALM, du responsable de la trésorerie, du directeur du pôle Contrôle, du responsable risques et conformité et de personnalités extérieures qualifiées apportant leur expertise dans les domaines de risques auxquels l'entreprise est exposée. Il définit le cadre stratégique de la politique financière. Il a la responsabilité du suivi régulier de l'activité de gestion financière. Il soumet aux dirigeants effectifs, pour approbation, les procédures générales de la fonction trésorerie, effectue périodiquement un suivi de l'activité et réactualise les limites et les propositions d'orientations stratégiques à suivre pour la période suivante ;
- **Le Comité ALM** est composé d'au moins un représentant du Conseil de direction, du directeur financier, du responsable ALM, du responsable de la trésorerie, du directeur du pôle Contrôle et du responsable risques et conformité. Il arrête, à partir de la politique financière et des procédures fixées en Comité financier, la tactique à mettre en œuvre. Il a la responsabilité du suivi des marchés, des opérations financières et du suivi des opérations de la trésorerie. Il se réunit trimestriellement et ses responsabilités sont les suivantes :
 - ✓ analyse des opérations de la période ;
 - ✓ suivi de l'évolution des marchés sur la période à venir ;
 - ✓ présentation des reportings ;
 - ✓ proposition des orientations pour la période à venir ;
 - ✓ moyens de la trésorerie (matériels, logiciels et personnels) ;
 - ✓ revue des points à soumettre au Comité financier.
- **Le Comité des taux** est composé du directeur financier, du directeur du pôle Contrôle, et du directeur commercial. Il est en charge de fixer les grilles des taux de crédits en fonctions des conditions de financement, des taux de marchés, des caractéristiques de risques et de clientèle et de la concurrence.

Structures chargées d'appliquer la politique financière

- Le directeur général garantit la véracité et la qualité des informations financières de la Banque et de ses activités. Le directeur financier assure au sein du Comité financier annuel et des Comités ALM trimestriels le rôle de co-pilote stratégique. Il optimise les processus financiers et les systèmes d'information, il analyse les risques et les chiffres. Il est initiateur et animateur du management et du reporting de la performance, des projets, des analyses de procédures et de la communication financière. Il contribue, en interne pour les responsables opérationnels ou pour les clients, à l'amélioration de l'information et des reportings financiers. Il satisfait aux attentes d'information des dirigeants effectifs et des contreparties bancaires ;
- Le responsable de la trésorerie a la responsabilité sur le plan opérationnel des missions de la fonction financière ;
- le service trésorerie clientèle est en charge de la fonction de *back office* concernant la gestion des opérations interbancaires. En matière de trésorerie, sa responsabilité est particulière : il doit suivre le dénouement des opérations liées aux comptes de la clientèle et aux opérations interbancaires ;

- la direction comptable et fiscale et le pôle Contrôle (pour le contrôle de gestion et le suivi des risques financiers) sont associés dans leurs domaines respectifs à la politique financière.

Structures chargées de contrôler la politique financière

- Les contrôles permanents de premier niveau sont réalisés par l'encadrement des services, éventuellement complétés par des contrôles automatiques. Les contrôles permanents de deuxième niveau permettent de s'assurer du respect des limites, de la politique de surveillance des risques financiers, des règles de délégation, du dénouement correct des opérations, etc. ;
- le contrôle périodique est responsable du contrôle de troisième niveau, en application des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne modifié et il est indépendant des unités opérationnelles. Ses missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité ;
- les conclusions des contrôles permanents et des contrôles périodiques sont respectivement présentées au Comité trimestriel des risques faîtier et au Comité d'audit et des risques. Ces conclusions font l'objet de mesures correctives adaptées. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission, sont amenés à examiner les procédures de contrôle interne. Le résultat de ces contrôles peut donner lieu à une lettre de recommandation.

Risque lié aux conditions de refinancement

Le défi majeur pour les banques, depuis la crise financière de 2008 et l'introduction programmée par le Comité de Bâle de deux nouveaux ratios de liquidité, consiste à trouver des refinancements plus stables et plus variés, afin de renforcer leur solidité face à un choc de liquidité, dans un contexte de perte de confiance des investisseurs.

Le groupe BPCE, groupe Crédit Coopératif, et donc la Banque Edel, peuvent subir de manière indirecte les répercussions d'une crise de la zone euro qui toucherait le marché français. Certaines agences de notation pourraient dégrader la note de crédit souverain de la France, entraînant dans certains cas une détérioration mécanique des notes de crédit des banques commerciales françaises, dont celles des entités du groupe BPCE, et donc celles du groupe Crédit Coopératif et de Banque Edel.

Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe venaient à se dégrader davantage, les marchés sur lesquels la Banque Edel opère pourraient connaître des perturbations encore plus importantes, et son activité, ses résultats et sa situation financière pourraient en être affectés défavorablement.

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité du groupe BPCE, du groupe Crédit Coopératif et de la Banque Edel. Un abaissement des notations pourrait affecter la liquidité et la position concurrentielle du Groupe, augmenter les coûts de refinancement, limiter l'accès aux marchés de capitaux et aux refinancements « collatéralisés ». L'augmentation des *spreads* de crédit peut renchérir significativement le coût de refinancement de la Banque Edel, du groupe Crédit Coopératif et du groupe BPCE.

Risque de contrepartie interbancaire

De par son activité, la Banque Edel peut être en position emprunteuse ou prêteuse sur des durées allant de quelques jours à quelques mois. La Banque Edel conclut également des opérations sur instruments dérivés à des fins de couverture de risque de taux. Afin de limiter le risque de contrepartie interbancaire, et conformément au règlement CRBF 90-07 relatif à la surveillance des risques interbancaires et les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014, l'établissement a fixé des critères de sélection et des limites en matière de refinancement interbancaire :

- une limite globale en montant de ressources interbancaires ;
- une limite par contrepartie en montant maximum ;

- une limite de durée maximale des refinancements.

L'objectif est d'obtenir et de conserver une répartition saine des refinancements banquiers pour en maîtriser les risques. La politique de gestion du risque de contrepartie et ses limites sont revues et examinées une fois par an en Comité financier. Au 31 décembre 2019, les lignes de financement interbancaires en place sont les suivantes :

Type de financement	Montant
Découvert(s) non confirmé(s)	65 MEUR
Autorisation(s) confirmée(s) non utilisée(s)1	110 MEUR
Emprunt(s) interbancaire(s)2	145,5 MEUR
Total	320,5 MEUR

Risque de liquidité

Ratio de couverture de liquidité

Les banques doivent respecter un ratio de liquidité à court terme de Bâle III, prévu par les dispositions de l'article 460 du règlement UE n° 575/2013 applicable depuis 2015. Il fixe une exigence de couverture des besoins de liquidité grâce à un stock d'actifs liquides non grevé de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) qui peut être converti en argent facilement et immédiatement sur les marchés pour répondre aux besoins de liquidités dans un scénario de stress de liquidité pendant 30 jours calendaires.

Il doit permettre d'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs résultant de tensions financières et économiques, réduisant ainsi le risque de débordement du secteur financier à l'économie réelle.

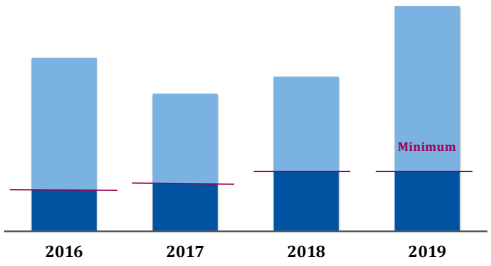
L'exigence minimale du LCR, transposée en droit français par l'arrêté du 3 novembre 2014, a été graduelle afin d'éviter une perturbation significative du système bancaire.

L'exigence a été fixée à 100 % à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 décembre 2019, le ratio LCR, s'affiche à plus de 110 % (une limite interne) grâce à près de 130 millions de HQLA (après décote) constitués :

- de l'excédent des réserves obligatoires déposé en banque centrale ;
- d'actifs de niveau 1 (OAT de l'État français - Obligations assimilables du Trésor et autres actif de niveau 1).

Ratio de liquidité
(Liquidity Coverage Ratio)



À fin décembre 2019, le ratio LCR est très supérieur au minimum exigé de 100 % par la réglementation.

Le LCR est déclaré sur base individuelle et consolidée.

[1] Cf. Etats financiers consolidés, hors-bilan

[2] Hors emprunts subordonnés, cf. Etats financiers consolidés, note 1

Au cours de l'exercice 2019, la Banque Edel a respecté, sur chaque fin de mois, le minimum réglementaire de ratio de couverture des besoins de liquidité à court terme (LCR) ainsi que la limite interne de l'établissement.

Dispositif de suivi et de mesure

Le dispositif de suivi du risque de liquidité repose à la Banque Edel sur les axes suivants :

- le respect du LCR ;
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, qui permet de s'assurer d'un équilibre suffisant entre actifs et passifs sur un horizon à long terme ;
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale ;
- la présentation en Comité ALM de ces indicateurs et des actions mises en œuvre.

Cette pratique a permis à la Banque Edel de faire face au tarissement des sources de financement bancaires. Son efficacité a notamment été prouvée au plus fort de la crise en septembre 2008, puis en 2010 et 2011, période de recherche de liquidité par l'ensemble des établissements bancaires.

La Banque Edel dispose de diverses sources de financement pour compte propre, auprès de sa clientèle, d'établissements financiers français et d'institutions financières.

La répartition de ces sources de refinancement est mesurée régulièrement, de manière à conserver un équilibre global. Les lignes de refinancement interbancaire sont soit sous forme de facilité de caisse, soit confirmées avec un préavis de 3 mois, soit éligibles à la liquidité avec un préavis de 6 mois.

Pour le suivi de la liquidité court terme, la direction financière dispose d'un outil de simulation qui est associé au plan de trésorerie et qui tient compte des objectifs définis au plan quinquennal.

Un outil de mesure de la liquidité moyen terme permet d'anticiper les besoins financiers, afin de satisfaire aux minima réglementaires et d'anticiper les éventuelles impasses de trésorerie. La Banque Edel mesure ainsi les ratios d'observation, conformément aux règles du groupe BPCE, dont la limite minimum est fixée à 85 % chaque mois de la première année, et à 85 % par année par la suite.

La diversité des sources de refinancement, les simulations fréquentes et la capacité de la Banque, grâce à ses outils de gestion, à anticiper les diverses périodes et cycles annuels, permettent de rester au-delà des minimums imposés.

Mesures mises en place

Plusieurs actions sont menées pour améliorer la liquidité :

- allongement de la durée des dépôts, par émission de titres de créances négociables à plus de 6 mois et de comptes à terme (CAT) pouvant aller jusqu'à 10 ans ;
- allongement de la structure du financement bancaire en cas de besoin ;
- diversification des sources de financement auprès de sociétés financières ou via des apporteurs d'affaires (CIF et IOBSP[1]) ;
- accroissement des fonds propres.

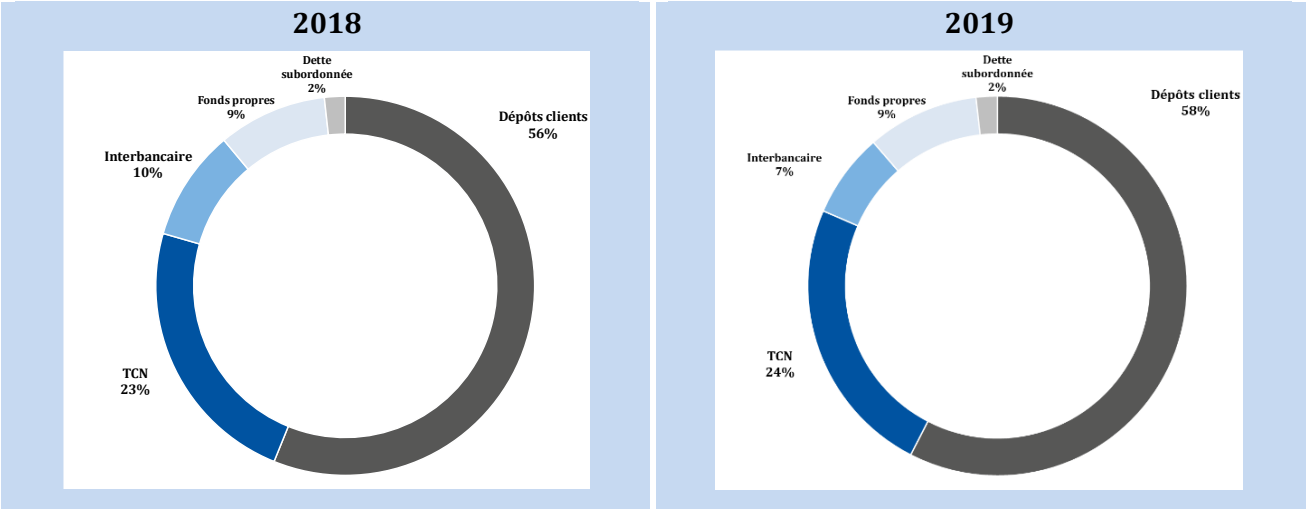
Enfin, l'analyse statistique des mouvements de trésorerie (saisonnalité) est permanente et permet d'anticiper au mieux les périodes emprunteuses.

1 Conseils en instruments financiers et Intermédiaires en opérations de banque et services de paiement

Au 31 décembre 2019, les sources de liquidité immédiatement disponibles étaient les suivantes :

	Montant
Découvert(s) non confirmé(s)	65 MEUR
Autorisation(s) confirmée(s) non utilisées1	110 MEUR
Compte(s) Banque centrale 2	92 MEUR
Comptes bancaires 2	186 MEUR

Structure de refinancement



La Banque Edel a fait un effort particulier sur la collecte clientèle (comptes à vue et à terme) en allongeant parallèlement la maturité moyenne (allongement de la durée des CAT). 47 % des refinancement ont des maturités à plus d'un an ; l'échéancement de nos sources de refinancement[2] se présente de la manière suivante :

En milliers d'euros	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	31/12/2019	31/12/2018
Établissement de crédit (à vue et à terme)	225	33 202	81 858	30 500		145 335	163 949
Dépôts clientèle (à vue et à terme)	467 620	83 051	251 908	253 200		1 055 779	969 758
Titres de créances (TCN)	81 560	166 950	88 000		244	336 754	402 904
Emprunts subordonnés			20 000		9 700	29 700	29 700
Total	548 955	283 203	441 766	283 700	9 944	1 567 568	1 566 311
Pourcentage	35 %	18 %	28 %	18 %	1 %	100 %	100 %

Une partie importante de nos titres de créance (TNCT et TNMT[3]) est souscrite par notre clientèle E.Leclerc ; le reste est émis sur le marché ce qui permet d'accéder à une source de financement à des niveaux de taux nettement inférieurs. Cette partie émise sur le marché est aussi soumise aux risques liés à l'environnement macro-économique et à celui lié aux conditions de financements.

1 Cf. Etats financiers consolidés, hors-bilan

2 Cf. États financiers, comptes consolidés, note 3

3 Titres négociables à court terme et moyen terme, qui remplacent les TCN depuis 2016

Risque de taux d'intérêt

Afin d'évaluer le risque de taux d'intérêt, notre établissement calcule :

- l'indicateur S.O.T (*supervisory outlier test*), indicateur réglementaire soumis à une limite de 20 % ;
- un indicateur de gestion du risque de taux en statique s'appuyant sur des impasses de taux fixés. L'analyse permettant de mesurer la position de transformation de l'établissement, porte sur les opérations de bilan et de hors-bilan en vie à la date d'arrêté.

Au-delà de ses indicateurs, communs au groupe BPCE, la politique financière de la Banque Edel vise à protéger la marge d'intérêt en neutralisant l'effet de l'évolution des taux sur le résultat opérationnel. Pour cela, la Banque Edel adosse les encours de prêts à un refinancement de même nature et de même durée (clientèle et interbancaire) et procède à une utilisation raisonnée d'instruments financiers de couverture appropriés, permettant d'assurer la convergence effective des structures de taux d'intérêt des actifs et des passifs.

Afin d'évaluer le risque de taux, un outil interne, validé par le Crédit Coopératif, qui s'appuie sur des scénarios de variation de taux et des conventions d'écoulement conformes aux usages de la profession, est utilisé. La présentation du bilan est faite en répartissant par année et par taux (fixes et variables) les emplois et les ressources. Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, trimestriellement en vision statique et annuellement en vision dynamique.

En vision statique, les scénarios utilisés sont des variations de + / - 100 et + / - 200 points de base (principalement sur l'Eonia et l'Euribor 3 mois), ainsi qu'un « stress scénario » de + 300 points de base. Les principales conventions internes (hypothèses d'écoulement ou comportementales) sont les suivantes :

- l'option de remboursement anticipé sur les crédits est intégrée sur la base de l'historique du taux de remboursement anticipé moyen constaté sur un an glissant ;
- les éventuels *caps* et *floors* des crédits amortissables à taux variable sont intégrés ;
- les comptes à vue, à hauteur de 85 % de la moyenne sur un an glissant, sont échéancés linéairement sur 12 ans ;
- les placements à terme à taux fixe échus à moins de 6 mois sont assimilés à des taux variables ;
- les postes dits « de trésorerie », y compris les titres, s'écoulent selon l'échéancier contractuel ;
- les capitaux propres, les réserves, et les immobilisations (corporelles et incorporelles) sont considérés comme des passifs à taux fixe nul dont l'échéance est étalée linéairement sur 20 ans ;
- les emprunts subordonnés à durée indéterminée ainsi que les fonds de garantie sont échéancés comme les capitaux propres ;
- les encours banquiers à vue et les placements OPC sont pris en encours moyens mensuels et sont écoulés sur la durée la plus courte ;
- les swaps de couverture sont considérés comme des prêts (actifs à moins de 3 mois) et des emprunts (pour un swap « vanille » : un emprunt à taux fixe et un prêt à taux variable), échéancés selon leur amortissement contractuel ;
- les créances douteuses sont considérées comme des actifs à taux nul, écoulés linéairement sur 5 ans ;
- les autres encours sont ventilés pour leurs durées restant à courir contractuelles.

Avec les prévisions de remontée des taux, une version pessimiste est également suivie, elle tient compte des renégociations susceptibles d'intervenir sur les placements à terme en cas de remontée des taux. Ces placements sont ainsi considérés comme étant à taux variables.

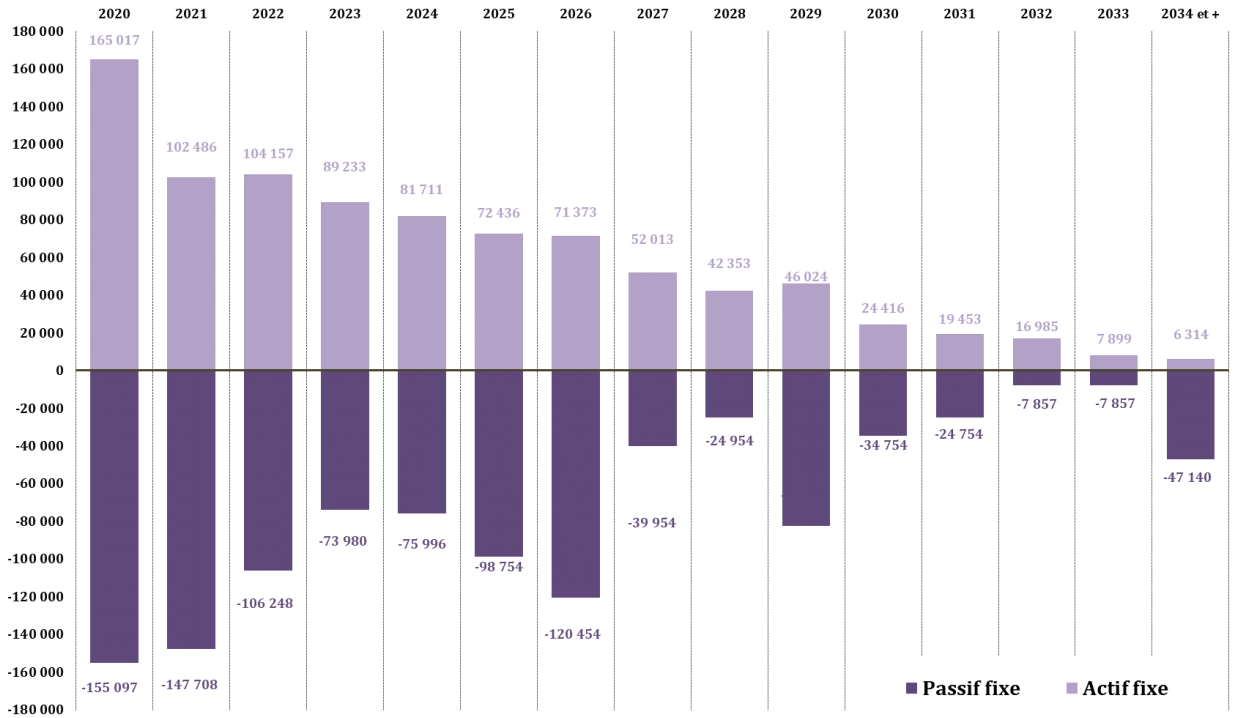
En vision dynamique, qui tient compte des prévisions budgétaires, les scénarios utilisés sont des variations de + / -100 points de base.

Un équilibrage est ensuite effectué, à la fois en vision statique et en vision dynamique, par des postes à l'actif ou au passif assimilés à des emplois ou des ressources au taux Eonia moyen mensuel.

La mesure de l'impact du risque de taux est réalisée chaque trimestre pour la vision statique et une fois par an à partir des prévisions budgétaires pour la vision dynamique.

Les limites internes au risque de taux ont été examinées et approuvées par l'inspection BPCE lors de son audit interne en 2017. Le résultat de la mesure du risque de taux est présenté au Conseil de direction, qui peut en outre recommander la mise en place d'instruments de couverture en cas de besoin. Au 31 décembre 2019, un instrument de couverture de taux (swap « vanille ») est comptabilisé en microcouverture (normes comptables françaises). Ce swap est payeur de taux fixe, amortissable et vise à couvrir l'emprunt à taux variable réalisé pour l'acquisition du siège social.

L'écoulement des éléments du bilan à taux fixe se présente ainsi au 31 décembre 2019[1] :



La sensibilité mesurée au 31 décembre 2019, pour une variation de 200 points de base des taux d'intérêt, reste conforme à la limite interne fixée à - 15 % de la marge d'intérêt.

Risque de change

La politique suivie par la Banque Edel n'autorise pas de position de change spéculative. Les opérations de l'établissement sont toutes conclues en devise euro.

Depuis 2018 des règlements clients en devises issus du partenariat avec Alipay et WeChat Pay sont la seule activité générant du risque de change, uniquement en livre sterling. Compte tenu des sommes en question et du délai de règlement, l'exposition au risque de change de l'établissement est non significative.

1 En milliers d'euros

RISQUES OPERATIONNELS

Définition

La définition du risque opérationnel est donnée au point 52 du paragraphe 1 de l'article 4 du règlement (UE) n° 575/2013 susvisé. Il s'agit du risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n° 575/2013 susvisé, et les risques liés au modèle.

Organisation du suivi des risques opérationnels

Le Dispositif de gestion des Risques Opérationnels s'inscrit dans les dispositifs *Risk Assessment Statement* (RAS) et *Risk Assessment Framework* (RAF) définis par le Groupe. Ces dispositifs et indicateurs sont déclinés aux bornes de chaque établissement et filiale du Groupe.

Le cadre général de gestion du risque opérationnel est défini depuis 2013 dans la charte dédiée à la « Surveillance des risques opérationnels » (Annexe 9.1.2), validée par le Conseil de Direction, venant remplacer la procédure cadre « Politique de gestion des risques opérationnels » établie courant 2008. Cette charte a été mise à jour, validée et diffusée en mars 2016. Elle est en conformité avec les règles et orientations du pilotage de la gestion des risques opérationnels avec « la politique des risques opérationnels » du groupe BPCE validée en comité des normes et méthodes risques Groupe du 24 juillet 2012 (mise en jour en 2015). Cette charte a été transmise à l'établissement associant (Crédit Coopératif).

La mission de gestion des risques opérationnels fait partie intégrante des fonctions de contrôles permanents. Elle a pour objectif de coordonner la maîtrise des risques opérationnels dans le cadre des règles fixées par les lois, décrets, règlements et les orientations de la Direction Générale et du Conseil des Associés tout en assurant la cohérence du dispositif.

La surveillance du risque opérationnel fait partie intégrante du dispositif de contrôle permanent de la Banque Edel. La Cellule risques opérationnels fait partie intégrante du dispositif tant de par son rôle de centralisation des dysfonctionnements (proposition de plans d'actions et suivi de leur déploiement) et déclaration des pertes, que par la mise à jour de la cartographie des risques et sa participation au plan d'urgence et de poursuite de l'activité.

La gestion du risque opérationnel (y compris le risque de fraude interne et externe) au sein de la Banque Edel est réalisée à plusieurs niveaux :

- les responsables des services (tant ceux des services de production et fonctions support) rendent compte a minima trimestriellement des risques identifiés et des pertes constatées via un reporting standardisé à la cellule Risques Opérationnels ;
- la cellule Risques Opérationnels (composée d'une personne) centralise les pertes ou gains déclarés, recense et analyse les dysfonctionnements constatés et risques identifiés (tant par les responsables de services que lors des contrôles de son ressort) pour proposer des plans d'actions dont elle assure le suivi de mise en œuvre ;
- le Directeur du Contrôle est alerté immédiatement en cas d'incident qualifié de grave ou significatif et est destinataire des reporting trimestriels de la cellule Risques Opérationnels.

Conformément à la règle groupe BPCE, tout incident est qualifié de grave si la perte sèche brute ou le manque à gagner ou le gain est supérieur ou égal à 300 KEUR ou franchit ce seuil au cours de la vie de l'incident. L'incident est qualifié de grave également si l'impact d'image est « fort » ou « très fort », ainsi que si l'incident est à caractère propageable.

Conformément à l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne (ex article 17 ter du CRBF 97-08), tout incident est réputé significatif et fait l'objet d'une information immédiate dès lors que le seuil de 0,5 % des fonds propres de base (catégorie 1) est atteint. Ce seuil, établi en fonction des résultats de l'exercice 2018 s'établit à 915 KEUR. En cas de déclenchement :

- les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont informés des activités réalisées lors des comités des risques faîtiers et en Comité d'Audit et des Risques ;
- l'établissement associant (Crédit Coopératif) est destinataire des reportings trimestriels validés par le Directeur du contrôle.

Banque Edel applique la méthode standard - pourcentage spécifique du PNB de l'établissement par ligne de métier bâloise - pour le calcul d'allocation des fonds propres relatifs aux risques opérationnels. Cinq lignes de métiers sont retenues :

- négociation et vente 18 % ;
- banque de détail 12 % ;
- banque commerciale 15 % ;
- paiement et règlement 18 % ;
- gestion d'actifs 12 %.

Le calcul définitif est réalisé par le Crédit Coopératif dans le cadre du calcul du ratio de solvabilité.

Pour identifier les incidents et les risques opérationnels, la Cellule Risques Opérationnels s'appuie :

- sur un réseau de « référents terrain » identifiés dans chacun des services opérationnels. Ils ont pour rôle de remonter via un reporting formalisé et standardisé les informations relatives aux divers incidents avérés qu'ils ont constatés dans le cadre de leur activité. La matrice de déclaration des risques opérationnels a été mise à jour en 2019 et un mode opératoire a été réalisé afin d'aider les services à identifier et reporter les incidents opérationnels. Ce reporting à la Cellule Risques Opérationnels est réalisé à minima tous les trimestres. Une procédure transversale mise en place en 2012, et mise à jour en 2016, régit ce processus de remontée des données ;
- sur des alertes et contrôles de second niveau pour les écritures comptables de passage sur comptes de pertes ;
- sur des contrôles de second niveau sur des écritures comptables manuelles sur demande de services pouvant refléter des dysfonctionnements dans les processus standards ;
- sur diverses alertes automatiques d'extractions de comptes identifiés comme impactés par des incidents opérationnels tels que comptes de dommages et intérêts, indemnités prud'homales, frais flotte véhicules …
- sur des contrôles des fiches d'extournes.

La collecte des informations et des incidents opérationnels est régie par la procédure « Déclaration des incidents opérationnels » créée en décembre 2009 et mise à jour en août 2013 puis en 2016. Cette procédure détaille pour l'ensemble de la banque le mode, les outils de reporting des incidents opérationnels et le type d'information à déclarer à la Cellule Risques Opérationnels.

Ainsi, tous les dysfonctionnements détectés et pertes constatées sont recensés, analysés et consolidés par la Cellule Risques Opérationnels, qui assure le suivi des plans d'actions en découlant et dont les résultats sont présentés trimestriellement à la Direction Générale et au Comité des Risques, puis semestriellement au Comité d'Audit et des Risques.

La déclaration des incidents opérationnels à l'organe central est réalisée trimestriellement via OSIRISK. Ce logiciel, outil du groupe BPCE, permet une gestion dynamique de la cartographie des risques, l'automatisation des remontées d'informations relatives aux risques opérationnels et à terme permettra de suivre les plans d'actions associés aux risques et le suivi d'indicateurs prudentiels.

L'outil OSIRISK n'a pas pu être utilisé par la Banque Edel en 2019 suite à des problèmes d'accès aux outils du Crédit Coopératif.

En sus de la déclaration via l'outil OSIRISK, désormais, les incidents réputés graves ou significatifs sont régis par la procédure cadre groupe Crédit Coopératif « Remontée par les établissements des incidents significatifs dans le cadre de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 » diffusée par le Crédit Coopératif le 12 décembre 2017 et en application depuis le 1er janvier 2018. Ce document décrit la procédure de remontée des incidents significatifs au sein du groupe prudentiel Crédit Coopératif.

Ce contrôle permanent de second niveau de la Cellule Risque Opérationnels permet d'alimenter par les retours d'expériences la cartographie des risques opérationnels et d'initier des plans d'actions préventifs pour limiter l'occurrence des incidents.

Conformément à la charte des risques, de la conformité et des contrôles permanents validée par le Comité de Coordination du Contrôle interne du groupe BPCE le 29 mars 2017 : « Chaque métier est responsable au premier chef des risques générés par son activité, à travers les opérations qu'il réalise, tant au moment de leur mise en place que pendant toute la durée de vie des opérations. À ce titre, il assume les contrôles de premier niveau ». Dans ce cadre, la responsabilité de la maîtrise des risques opérationnels à la Banque Edel est en premier lieu du ressort des responsables de services qui intègrent ce suivi dans leur activité quotidienne et en transmettent les résultats à la Cellule Risques Opérationnels via un reporting standardisé à minima trimestriel.

Il est de la responsabilité du métier de s'assurer de l'exhaustivité, la confidentialité et la fiabilité de la collecte des incidents. La Cellule Risques Opérationnels centralise et analyse les remontées et y intègre les dysfonctionnements détectés dans le cadre de ses contrôles. La Cellule Risques Opérationnels s'appuie donc sur des déclarants référents dans les services qui sont garants de la pertinence et l'exactitude des déclarations Risques Opérationnels et assurent la piste d'audit sur la base d'une information interne ou externe. La cartographie des risques opérationnels est ainsi alimentée, en plus des expertises métiers, du retour d'expérience des contrôles et remontées des services ainsi que des plans d'actions initiés et des pertes opérationnelles déclarées.

La Cellule Risques Opérationnels rend compte de la gestion des risques opérationnels au Directeur du Contrôle et aux instances dirigeantes selon une périodicité trimestrielle dans le cadre du Comité des Risques Faîtier. L'ensemble des incidents recensés est remonté au Crédit Coopératif pour consolidation.

Aucun incident significatif n'a été recensé entrant dans la procédure de déclaration en alerte groupe BPCE (seuil d'alerte fixé conformément aux dispositions de l'article 98 de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne).

Sur l'année 2019, la sinistralité hors frontière risque de crédit a été exceptionnellement élevée, à hauteur de 674 KEUR et porte essentiellement sur des litiges provisionnés (7 sur 2019 dont 5 qui concernent les exercices 2017 et 2018) et un incident exceptionnel.

RISQUES DE NON-CONFORMITE

Définition

Le risque de non-conformité est défini à l'article 10-p de l'arrêté du 3 novembre 2014 comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

Organisation de la fonction conformité

Au sein de l'organe central, la fonction conformité est exercée par le Département Conformité, sécurité et risques opérationnels. Ce dernier exerce ses responsabilités dans le cadre d'un fonctionnement en filière métier. Il joue un rôle d'orientation et d'impulsion auprès des responsables des différentes Directions de la conformité des établissements. Les responsables de la conformité nommés dans les différents affiliés, dont ses maisons mères les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne et les filiales directes soumises au dispositif réglementaire de surveillance bancaire et financière, lui sont rattachés au travers d'un lien fonctionnel fort.

Il conduit toute action de nature à renforcer la conformité dans l'ensemble du Groupe. Dans ce cadre, il édicte des normes, partage des bonnes pratiques et anime des groupes de travail composés de représentants des filières.

La diffusion de la culture de la maîtrise du risque et de la prise en compte de l'intérêt légitime des clients se traduit également par la formation des collaborateurs des établissements. En conséquence, le département conformité, sécurité et risques opérationnels de BPCE :

- construit le contenu des supports des formations pour le Groupe ;
- contribue à la formation des acteurs des filières, notamment par des séminaires annuels spécialisés (sécurité financière, conformité déontologie, conformité bancaire, pilotage du contrôle permanent de conformité, cyber sécurité …) ;
- coordonne la formation des directeurs / responsables de la conformité par un dispositif dédié ;
- anime les filières conformité, sécurité et risques opérationnels des établissements notamment grâce à des journées nationales ;
- s'appuie sur les filières conformité des établissements via des groupes de travail thématiques.

Au sein de Banque Edel, la conformité bancaire entre dans le périmètre d'activité de la Direction Juridique et Conformité (Pôle Contrôle).

Cette direction est composée de 3 collaborateurs sous supervision de la Directrice Juridique et Conformité, membre du COMEX de la Banque Edel et qui dispose également d'un lien fonctionnel avec la Direction des Risques et de la Conformité de l'établissement associant (Crédit Coopératif).

La Direction Conformité assure la veille réglementaire au sein de Banque Edel. Cette veille participe à la conformité bancaire de l'établissement.

La veille réglementaire repose notamment sur des alertes et des consultations de sites professionnels dédiés (FBF, BDF, AMF, OCBF, etc.).

Une base documentaire interne est mise à jour quotidiennement depuis 2009 en fonction des informations relayées en interne par la Direction Conformité.

Ayant accès également depuis 2014 à l'outil NORMA de BPCE, la Direction Conformité assure le relais en interne des documents normatifs de référence au sein du Groupe.

Surveillance et mesure

Les risques de non-conformité, conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, sont analysés, mesurés, surveillés et maîtrisés en :

- disposant en permanence d'une vision de ces risques et du dispositif mis en place pour les prévenir ou les réduire avec la mise à jour de leur recensement dans le cadre de la cartographie des risques de non-conformité ;
- s'assurant pour les risques les plus importants qu'ils font, si besoin, l'objet de contrôles et de plans d'action visant à mieux les encadrer.

La maîtrise du risque de non-conformité au sein du groupe BPCE s'appuie sur la réalisation d'une cartographie des risques de non-conformité et le déploiement de contrôles de conformité de niveau 1 et 2 obligatoires et communs à l'ensemble des établissements en banque de détail du Groupe.

Protection de la clientèle

La conformité des produits et des services commercialisés par la Banque Edel et la qualité des informations fournies renforcent la confiance des clients et fondent la réputation du Groupe. Pour maintenir cette confiance, la fonction conformité place la notion de protection de la clientèle au cœur de ses activités.

Compte tenu de la spécificité de la clientèle de Banque Edel, l'établissement ne compte, en pratique, aucun client disposant d'un compte ouvert dans le cadre du droit au compte.

Les documents participant à la conformité du dispositif du droit au compte (lettre de refus / dispositions dans la convention d'ouverture de compte…) sont mis à disposition du personnel.

L'exercice 2019 a été marqué par la poursuite des évolutions de processus, et le cas échéant d'outils (notamment l'implémentation de nouveaux modules dans le progiciel SAB), induites par les réglementations en faveur de la protection de la clientèle.

Des sessions de formation ont enfin été déclinés par Banque Edel au cours de l'exercice afin de répondre aux obligations de formation au titre de la protection de la clientèle.

Sécurité financière

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes au sein du groupe BPCE repose sur :

- Une culture d'entreprise

 Cette culture, diffusée à tous les niveaux hiérarchiques, a pour socle :

 ✓ des principes de relations avec la clientèle qui préviennent le risque et formalisent la connaissance client de chaque établissement ;
 ✓ un dispositif harmonisé de formation des collaborateurs du Groupe, avec une périodicité biannuelle, dispositif qui s'est renforcé ces dernières années avec la mise en place de formations spécifiques à la filière sécurité financière ;
 ✓ une information et une animation régulière du personnel autour des risques de blanchiment ou de financement du terrorisme.

- Une organisation

 Conformément aux chartes du groupe BPCE, les établissements disposent tous d'un pôle ou d'une unité dédiée à la sécurité financière.

 Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme au sein de Banque Edel, s'appuie sur l'adoption de règles internes écrites décrivant les diligences à accomplir. La Direction Conformité a pour rôle de décliner la réglementation LCB-FT en vigueur dans un corps procédural adapté à sa taille, son activité et sa clientèle.

 Ce corpus de règles, mis à jour annuellement, est établi sur la base des normes du groupe BPCE et prend la forme d'une procédure cadre qui est à la disposition de tout collaborateur, dans l'intranet.

 Au sein de l'organe central de BPCE, un pôle dédié anime la filière relative à la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, définit la politique en matière de sécurité financière pour l'ensemble du Groupe, élabore les différentes normes et référentiels et garantit la cohérence d'ensemble des décisions prises au niveau de chaque projet. Ce pôle assure également une veille réglementaire sur les typologies d'opérations concernées, et s'assure de la prise en compte des risques de blanchiment et de financement du terrorisme lors de la procédure d'agrément des nouveaux produits et services commerciaux par BPCE.

- Des traitements adaptés

 Conformément à la réglementation relative à l'organisation du contrôle interne au sein des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, les établissements disposent de moyens de détection des opérations atypiques adaptés à leur classification des risques, permettant d'effectuer, le cas échéant, les examens renforcés et les déclarations nécessaires auprès du service Tracfin (traitement et action contre les circuits financiers clandestins) dans les délais les plus brefs. La classification des risques du Groupe intègre la problématique des pays « à risques » (listés par le GAFI, le Forum mondial OCDE sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, *Transparency international*, la direction générale du Trésor s'agissant des zones contrôlées par des organisations terroristes …).

 S'agissant du respect des mesures restrictives liées aux sanctions internationales, les établissements du Groupe sont informés par le pôle Sécurité financière groupe de BPCE et dotés d'outils de filtrage qui génèrent des alertes sur les clients (gel des avoirs de certaines personnes ou entités) et sur les flux internationaux (gel des avoirs et pays faisant l'objet d'un embargo européen et/ou américain).

- Une supervision de l'activité

La prévention du blanchiment des capitaux et du financement des activités terroristes donne lieu à un reporting interne à destination des dirigeants effectifs et du Conseil des Associés (organe de surveillance) et à destination du Crédit Coopératif (organe associant).

La lutte contre la corruption

La corruption, qui se définit comme l'agissement par lequel une personne propose ou consent un avantage indu à une personne en échange d'un acte relevant de la fonction de cette dernière, est un comportement frauduleux, contraire à l'éthique et passible de lourdes sanctions pénales et administratives.

Le groupe BPCE condamne la corruption sous toutes ses formes et en toutes circonstances. Dans ce cadre, il est signataire du Global Compact (pacte mondial des Nations Unies) dont le dixième principe concerne l'action « contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ».

La prévention de la corruption s'effectue de plusieurs façons :

- à travers la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude, la surveillance des « personnes politiquement exposées », le respect des embargos ;
- grâce au respect par les collaborateurs des règles de déontologie et d'éthique professionnelles en appliquant les politiques de prévention des conflits d'intérêts, le respect des politiques de cadeaux, avantages et invitations, les principes de confidentialité et de secret professionnel ;
- avec la vigilance apportée aux contributions politiques ou à des agents publics, les donations, le mécénat et le sponsoring, ainsi que le lobbying ;
- par l'encadrement des relations avec les intermédiaires et les apporteurs d'affaires ;
- une procédure de mise en œuvre de la faculté d'alerte professionnelle et de recueil des signalements est mise à disposition des collaborateurs.

La Banque Edel dispose par ailleurs de normes et procédures encadrant la connaissance client et des diligences de classification et de surveillance des clients. Dans le cadre de l'organisation du contrôle interne, des outils d'alertes, de détection et des plans de contrôle permanent contribuent à la sécurité du dispositif.

Banque Edel dispose également de normes et procédures comptables conformes aux standards professionnels. Le dispositif de contrôle interne Groupe relatif à l'information comptable vise à vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de l'information, notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit au sens l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Ce dispositif de contrôle participe au plan de prévention et de détection de fraude et aux faits de corruption ou de trafic d'influence.

PLAN D'URGENCE ET DE POURSUITE D'ACTIVITE (PUPA)

Définition

La réglementation bancaire (arrêté du 3 novembre 2014 précédemment cité) définit le plan d'urgence et de poursuite de l'activité comme l'ensemble des mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant, de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise assujettie, puis la reprise planifiée des activités, et à limiter ses pertes.

Opérationnel depuis janvier 2009, l'objectif du PUPA de la Banque Edel est de maintenir l'activité au niveau le plus élevé, le plus longtemps possible. En 2014, ce dispositif a été entièrement repensé afin d'intégrer les évolutions de la Banque Edel depuis 2009 mais également d'accroître sa capacité à répondre à une crise majeure pouvant mettre en péril la Banque. Pour ce faire, un audit a été réalisé auprès de chaque service opérationnel pour réévaluer, à dire d'experts métiers, les processus en mode dégradé de chacun d'eux, calculer le taux de polyvalence et recenser les besoins matériels et informatiques.

Organisation et pilotage de la continuité d'activité

Depuis 2014, un Comité PUPA a été créé afin de superviser l'ensemble des travaux portant sur le PUPA, et de statuer sur les points stratégiques. Ce Comité est constitué du responsable du PUPA, du directeur des ressources humaines, du directeur d'exploitation, du directeur informatique, de la responsable des moyens généraux et du directeur du contrôle. Sur 2019, deux comités PUPA se sont tenus, en juillet et décembre.

Le PUPA concerne l'ensemble des services opérationnels et fonctionnels de la Banque Edel et permet de garantir la continuité de l'activité en cas de stress scénarios tels que :

scénario 1 : indisponibilité temporaire ou prolongée des locaux mais système d'information opérationnel ;

scénario 2 : indisponibilité temporaire ou prolongée des locaux et du système d'information ;

scénario 3 : absentéisme important, épidémie et pandémie ;

scénario 4 : panne globale du système d'information mais locaux disponibles ;

scénario 5 : risque de liquidité.

Dans ce contexte particulier de la Banque Edel, les sous-scénarios suivants sont pris en compte :

- indisponibilité télécom ;
 - ✓ indisponibilité énergétique ;
 - ✓ panne matériels dits sensibles ou essentiels ;
 - ✓ risques majeurs (incendie, dégât des eaux…) ;
 - ✓ terrorisme et attentats/cybercriminalité.

Pour ce faire, il s'articule autour de plusieurs plans :

- le plan de gestion de crise qui définit les modalités de gestion en cas de crise ;
- le plan de continuité des services qui définit les mesures à prendre pour assurer la continuité du fonctionnement des services ;
- le plan de continuité des fonctions supports qui intègre les aspects communication, ressources humaines, système d'information et logistique ;
- le plan prévention épidémie qui définit les règles d'hygiène et de protection des salariés en cas de pandémie ou épidémie ;
- le plan neige (ou intempéries) qui prévoit l'organisation et actions préventives en cas de perturbations liées à la météo ;
- le plan *stress* liquidité qui prévoit de couvrir la Banque Edel contre l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné ;
- le plan prévention attentat et terrorisme & cybercriminalité pour se protéger contre les attaques externes éventuelles.

Les divers aspects du retour à une situation normale, de la réalisation du bilan de fin de crise et du maintien en condition opérationnelle, sont également envisagés.

Afin de mettre en œuvre l'ensemble des moyens permettant le maintien des activités essentielles, la Banque Edel s'est dotée d'une organisation spécifique :

- la cellule de crise opérationnelle (CCO) évalue la situation et organise les activités ;
- la cellule de crise décisionnelle (CCD) statue sur les actions à entreprendre ;
- la cellule d'actualisation assure le maintien en condition opérationnelle. C'est elle qui organise les tests de validation et valorise le retour d'expérience. Elle se compose des membres de la CCO (cellule de crise opérationnelle).

En situation de crise, une communication adaptée et transparente permet de rassurer et d'informer le personnel et les associés, de préserver la confiance des clients, du public ainsi que des différents partenaires professionnels.

Back up en cas de déclenchement du PUPA

L'ensemble des équipements de *back up* informatique sont hébergés dans des locaux sur la commune de Balma (31).

Notre site de repli est situé sur la commune de Toulouse à environ 10 km du site principal.

Ces locaux utilisateurs permettent d'accueillir 100 postes de travail sur une superficie de 667 m^2 répartis en divers bureaux attribués à chaque service opérationnel de la banque. Ils répondent au besoin de capacité d'utilisateurs nécessaire à la continuité de l'entreprise.

Des tests sur site ont été réalisés avec des membres des équipes opérationnelles de la Banque Edel afin de renforcer leur implication dans le projet et s'assurer que les procédures en mode dégradé sont adaptées.

Sécurité des systèmes d'information

En 2019, en accompagnement de sa croissance soutenue, la Banque Edel a continué d'investir fortement sur la sécurité du système d'information, contribuant ainsi à la pérennité de son modèle.

Au-delà des travaux permanents sur les différents domaines techniques (sécurité des terminaux, sécurité périmétrique, audits de code, déploiement de nouvelles solutions réseaux pour la mobilité, …), l'effort a redoublé en 2019 pour la formation des personnels.

En effet, la mobilisation de tous les salariés constitue un facteur clé de succès dans la maîtrise des risques auxquels la banque est naturellement exposée.

Diverses actions ont été menées au cours de l'année, allant du e-*learning* jusqu'à des démonstrations de *hacking* en direct, en passant par du faux-*phishing*, la diffusion régulières de bonnes pratiques et même l'édition d'un calendrier 2020 dédié SSI.

Un effort de formation particulièrement important a été consacré aux équipes informatiques, afin de maintenir un haut niveau de sensibilité et de compétences sur ces thèmes.

En parallèle, des travaux ont été entrepris afin d'améliorer les différents dispositifs de contrôles ; ces évolutions seront déployées en 2020.

L'ensemble de ces actions est désormais mené en coordination avec la société Morning, filiale de Banque Edel, et qui est venu s'installer sur son site opérationnel au second semestre 2019.

Le Service Sécurité du Système d'Information compte poursuivre ses efforts sur 2020 ; les nouveaux axes stratégiques définis par l'entreprise seront bien évidemment déclinés sur ce périmètre ; en particulier, le système d'information de la banque devrait s'étendre vers le cloud, ce qui nécessitera de définir une politique précise en la matière afin de préserver les intérêts de la Banque Edel tout en offrant des nouvelles possibilités de développement.

RISQUES EMERGENTS

L'environnement géopolitique international reste une zone d'attention sous vigilance, les différentes tensions géopolitiques continuant de peser sur le contexte économique global et alimentant les incertitudes.

Le contexte de taux négatifs continue de peser sur la rentabilité des activités de banque commerciale, en lien avec la part significative des prêts habitats à taux fixe.

La poursuite de la digitalisation de l'économie et des services financiers s'accompagne d'une vigilance constante des banques face aux cyber risques. La sophistication des attaques et les éventuelles vulnérabilités des systèmes IT des banques sont deux enjeux majeurs pour la Banque en lien avec les attentes du régulateur

L'environnement réglementaire continue de constituer une zone de surveillance permanente, avec un planning réglementaire chargé et une supervision constante du régulateur. La Banque exerce ses activités en intégrant les impacts de ce renforcement réglementaire, particulièrement sur les nouvelles normes de provisionnement, les guidelines sur les prêts non performants et en particulier la nouvelle définition du défaut et la finalisation de Bâle III.

4 - AUTRES INFORMATIONS

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES

Événements postérieurs à la date de clôture

La crise actuelle, liée au virus COVID-19, a un impact négatif sur l'activité économique et pourrait toucher l'activité de la Banque avec des répercutions sur son PNB et sur le coût du risque en 2020. L'ampleur et la durée de ces impacts ne peuvent être déterminées à ce stade.

Perspectives et évolution prévisibles

Conjoncture mondiale européenne et française

Le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit une croissance mondiale autour de 3,3 % pour 2020, un niveau légèrement inférieur à 2019. L'institution de Washington a revu en baisse de 0,2 point sa prévision de croissance pour les États-Unis à 2 % et celle pour la zone euro de 0,1 point à 1,3 %. Elle a, en revanche, revu en hausse de 0,2 point celle pour la Chine à 6 %.

Si les risques de dégradation des perspectives à l'échelle mondiale ont diminué avec la trêve dans la guerre commerciale entre Washington et Pékin, le Fonds les juge toujours importants, notamment le risque géopolitique au Moyen-Orient et l'intensification des troubles sociaux dans plusieurs pays.

La croissance de la zone euro augmenterait donc légèrement en 2020, sous l'effet du rebond de l'Allemagne (1,1 % après 0,5 % en 2019) et dans une moindre mesure de l'Italie (0,5 % après 0,3 %), alors que la France resterait stable (1,3 %) et que, selon le FMI, l'Espagne ralentirait de nouveau (1,6 % après 2,0 %).

Malgré ses différences affichées avec Mario Draghi, nous pensons que Christine Lagarde maintiendra le taux *refi* de la Banque centrale européenne à 0 %, niveau auquel il est fixé depuis mars 2016. La présidente de la BCE cherchera surtout à réformer en douceur : réviser les objectifs et les moyens, fermer le chapitre de la résolution des crises du crédit et des dettes souveraines de 2008/ 2011.

Ce qui nous amène à la deuxième raison pour un *statu quo* : le contexte qui ne se prête pas à une hausse des taux. L'inflation (1 % en novembre, 1,3 % en décembre) reste encore trop éloignée des 2 % pour justifier un resserrement monétaire.

Sur les taux longs, principalement dictés par le marché, une forte hausse est peu probable. La BCE absorbera près de la moitié des émissions nettes de l'État français, et aussi 72 % des émissions nettes italiennes, 68 % des émissions espagnoles, tandis qu'elle « consommera » le stock net de dette allemande, l'Allemagne n'émettant quasiment plus. Cette rareté de l'offre de papier, combinée à la demande certaine de la part de la Banque centrale, empêche toute franche remontée des taux longs et plaide pour une stagnation aux niveaux actuels.

Mouvement E.Leclerc[1]

Si l'année 2019 a permis de tester la bonne agilité des magasins et la réactivité des structures pour amener l'enseigne sur une stratégie multicanale offensive, le groupement aborde 2020 avec des engagements commerciaux et sociétaux ambitieux.

Le groupement développe ses activités de services, d'abord en galerie marchande, avec par exemple ; la location de voitures qui atteint une croissance de + 49,8 % (avec un parc de 25 000 véhicules dont un tiers d'utilitaires) ; Voyages E.Leclerc qui enregistre une hausse de 7,47 % ; et les parapharmacies et le réseau Optique présentent des hausses de chiffres d'affaires de + 3,74 % et + 7,72 %. Dans certains magasins "Une heure pour soi", la part des soins représente jusqu'à un tiers du chiffre d'affaires.

Le non-alimentaire à l'heure d'Amazon[2]

Alors que le web-commerce s'installe massivement en France et dans le monde sur les ventes non-alimentaires, beaucoup d'enseignes - hypermarchés ou spécialistes - estiment que ce marché ne serait plus

1 Source : blog M.E.L.

2 https://www.michel-edouard-leclerc.com/categorie/economie/enjeux-de-la-distribution/l-heure-d-amazon-y-t-il-une-place-pour-du-non

pour eux. C'est au cœur du débat de l'Enseigne : le développement des marques de distributeur Sélection d'Expert qui tirent les marchés bricolage, jardinage, jouet, papeterie, sport, auto, culture, multimédia, beauté-santé, etc. Dans une stratégie multicanale (hyper, surfaces spécialisées, *web* commerce), le projet est de challenger les Joué Club, Intersport, Leroy Merlin, Darty, Boulanger et autre Norauto et bien sûr les Amazon, Cdiscount, Fnac.com.

Aux sceptiques, Michel-Édouard Leclerc rappelle que « tous les marchés, y compris alimentaire, sont supposés déjà pris. La performance d'une enseigne se mesurera au degré de son investissement, de son expertise, de ses prix, et de la qualité du service. Rien n'est joué ».

« Amazon, même pas peur ! » affirme Michel-Édouard Leclerc, rappelant ainsi que l'enseigne réalise déjà 3,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur le digital. Parallèlement à la dynamique soutenue des hypermarchés, Internet contribue (drive inclus) à hauteur de 23,8 %, à la croissance du chiffre d'affaires (en hausse de + 8,6 %), avec des sites marchands qui évoluent de + 31 % tandis que des drives progressent de + 6,8 %.

Au deuxième semestre 2020, le groupement lancera un portail unifié des offres commerciales sous son enseigne, avec l'affirmation, contrairement à d'autres concurrents, d'un développement dans les secteurs non-alimentaires (multimédia, culture, brico-jardi…).

Au total, les enseignes spécialisées (GSS) du Mouvement E.Leclerc connaissent un fort développement avec un chiffre d'affaires qui progresse de + 5,2 %.

Les résolutions 2020[1]

Depuis deux ans, toutes les enseignes de distribution s'engagent, chacune à sa manière, sur d'importants programmes RSE et développement durable. Assurément, les interpellations des ONG ont fini par convaincre que les demandes sociales avaient changé. Avec des engagements forts, chiffrés, responsabilisés y compris à l'interne, on n'en est plus au *greenwashing*. C'est la qualité de bons professionnels que de savoir s'adapter.

C'est assurément à mettre au crédit de la distribution française : des initiatives, qu'on trouve sporadiquement chez les concurrents étrangers, sont ici complètement intégrées aux stratégies de développement des entreprises. Ainsi, si chaque enseigne a son manifeste, la distribution a bien compris les nombreux signaux émis par la société.

Pour le Mouvement E.Leclerc, Michel-Édouard Leclerc précise : « Les chantiers sont immenses si on veut permettre aux consommateurs de consommer "responsable" et si nous voulons jouer le rôle qu'on attend de nous. E.Leclerc est sur tous les dossiers. Dans les engagements que je signe avec mes 573 adhérents, on peut classer les objectifs de la manière suivante :

- amélioration qualitative de l'offre alimentaire ;
- optimisation de l'impact sur l'environnement (lutte anti gaspillage, haro sur les plastiques, les pesticides, les perturbateurs endocriniens, promotion du photovoltaïque, économie d'énergie) ;
- relocalisation (dans l'intérêt de la vie sociale - emploi au pays - et diminution des émissions carbones) ;
- meilleure information des consommateurs : généralisation du Nutri-Score, des indications d'origine, mise en valeur des labels, des certifications (bonne pratique forestière, HVE, bio, etc.). »

« E.Leclerc souhaite figurer parmi les trois enseignes européennes les mieux disantes en matière de RSE d'ici 2025 » réaffirme Michel-Édouard Leclerc, reconnaissant s'inspirer fortement ce que font de mieux les partenaires européens d'E.Leclerc (Rewe, Ahold Delhaize et Coop Italia).

Dès cette année 2019, les adhérents E.Leclerc ont élaboré une nouvelle charte d'engagement portant sur l'amélioration qualitative de l'offre (certification…), la réduction de son empreinte environnementale (plastique, eau, énergie…), et mise en avant des circuits courts et rationalisation des schémas logistiques.

Dans ce contexte, les adhérents d'E.Leclerc s'engagent en 2020 sur trois domaines :

1 https://www.michel-edouard-leclerc.com/categorie/economie/engagements/les-resolutions-de-e-leclerc-pour-2020

- Nutriscore : extension à tous les produits de la MDD (Bio Village, Marque Repère, Eco+, Nos régions ont du Talent), l'affichage est effectif sur les drives puis sera déployé progressivement sur tous les emballages au rythme des renouvellements. Les industriels des grandes marques nationales sont invités par le groupement à fournir les données permettant de les publier.
- L'indication géographique précise d'origine pour les principaux ingrédients entrant dans la composition des produits à marque de distributeur est indiquée sur le site www.e.leclerc et sur les sites des drives E.Leclerc. Progressivement, ces informations apparaîtront également directement sur les emballages des produits concernés.
- Réduction des plastiques : une politique de réduction des plastiques sera dévoilée au cours du 1er semestre 2020.

Perspectives Banque Edel

Les besoins de financements de la grande distribution au travers de nombreux projets restent importants. La Banque Edel se doit de poursuivre l'accompagnement du Mouvement E.Leclerc aussi bien des financements court terme que moyen et long terme. Les projets engagés devront être inscrits en respect d'un rail permettant d'initier une trajectoire amélioration du CET1 et en cohérence avec la politique du groupe BPCE.

La Banque Edel forte de son expérience monétique de pratiquement 30 ans, d'adaptation permanente et d'innovation dont la dernière via sa plate-forme centralisée de pré-acquisition (de flux) monétique(s) carte bancaire. Le partenariat initié avec Alipay et WeChat Pay dans le cadre des règlements commerçants en Europe via un boîtier Famoco et un QR code dynamique constitue un axe de développement, avec un déploiement prévu en magasin en 2020.

Au niveau de la filiale Morning, les différents produits ont fait l'objet d'une revue détaillée afin de positionner l'offre produits en *BtoB* au service de l'enseigne. L'année 2020 devrait donc se traduire par un recentrage et une réduction des pertes de cette filiale.

Compte tenu de ces prévisions, le résultat net consolidé 2020 devrait être similaire voire supérieur à celui de 2019 à périmètre équivalent.

ÉLEMENTS COMPLEMENTAIRES

Information sur les participations et filiales importantes

Moninfo

Filiale à 95,2 % de la Banque Edel, la SARL Moninfo apporte son concours dans l'activité monétique et de traitement des flux de la clientèle. Elle s'adresse principalement aux sociétés du Mouvement E.Leclerc, mais aussi à d'autres entreprises. Moninfo assure en outre les traitements informatiques de la Banque Edel ainsi que l'assistance téléphonique de certains services.

• le capital de la SARL Moninfo est de 1 million d'euros et ses fonds propres au 31 décembre 2019 sont de 18,4 millions d'euros ;

• le total du bilan est de 23,8 millions d'euros en progression de 34 %. L'évolution globale de l'activité a été conforme aux attentes ;

• l'activité des retraits aux distributeurs automatiques de billets (DAB) est restée soutenue avec quasiment 19 millions de retraits, pour un montant approchant 1,5 milliard d'euros, dans le cadre d'une activité du parc de DAB en hausse de 2 % et un retrait moyen en augmentation à plus de 77 euros ;

• l'activité acquisition paiement carte bancaire commerçant affiche un volume total en forte progression, au-delà de 240 millions d'opérations, en hausse de 5 %, pour un montant de 12,9 milliards d'euros. Bien que le marché tarifaire français de la carte bancaire soit fortement concurrencé, la Banque Edel conserve son rôle de leader au sein de l'enseigne ;

• le développement de l'activité de pré-acquisition (de flux) monétique(s) depuis son démarrage en 2016 n'a cessé de croître. Avec plus de 730 millions de transactions traitées notre plate-forme de pré-acquisition a réalisé son activité 2019 sur un périmètre multi enseignes ;

• le développement des cartes cadeaux grand public et Comités d'entreprise a permis d'enregistrer à nouveau une forte croissance sur la carte cadeau E.Leclerc en 2019, à + 10 % pour maintenant dépasser les 100 millions de cartes cadeaux réglées ;

• le résultat net de la SARL Moninfo en 2019 s'affiche à 5 millions d'euros ;

• le résultat de Moninfo est consolidé avec celui de la Banque Edel.

Edel ASSUR

Filiale à 100 % de la Banque Edel, la SASU Edel ASSUR (Société par actions simplifiée à associé unique), apporte son concours dans l'activité de courtage en assurance et réassurance.

Edel ASSUR, à des fins stratégiques, délègue par une convention de co-courtage la gestion des sinistres à un courtier gestionnaire.

Edel ASSUR s'adresse principalement aux consommateurs des magasins de l'enseigne. Son activité a démarré en 2015.

• le capital d'Edel ASSUR est de 50 000 euros, ses fonds propres au 31 décembre 2019 sont de 558 milliers d'euros ;

• le total du bilan est de 576 milliers d'euros. L'activité a été conforme aux attentes ;

• le résultat net d'Edel ASSUR s'affiche à 163 milliers d'euros ;

• le résultat d'Edel ASSUR est consolidé avec celui de la Banque Edel.

Morning

Filiale à 91,4 % de la Banque Edel, la SAS Morning (Société par actions simplifiée), est une *Fintech* « néo-banque » avec un statut d'établissement de paiement avec un agrément d'EME (établissement de monnaie électronique).

Jusqu'en 2019, Morning s'adressait principalement aux particuliers et consommateurs des magasins de l'enseigne : ses activités de comptes de paiement et cagnotte avaient été complétées en 2018 par une offre de carte cadeaux prépayées.

En raison d'une rentabilité inexistante sur le périmètre *BtoC* historique, il a été décidé début 2020 d'arrêter l'ensemble des offres correspondantes et de concentrer les efforts sur les cartes cadeaux à destination des galeries marchandes et sur une activité de développement informatique pour le compte de l'enseigne E.Leclerc.

- le capital de Morning est de 693 milliers d'euros, ses fonds propres au 31 décembre 2019 sont de 1 384 milliers d'euros ;
- le total du bilan est de 4 742 milliers d'euros. L'activité a été conforme aux attentes dans le cadre d'un démarrage d'activités ;
- le résultat net de Morning s'affiche à - 491 milliers d'euros ;
- le résultat de Morning est consolidé avec celui de la Banque Edel.

Informations sur les délais de paiement[1]

Conformément à l'article L441-6-1 du Code de commerce (issu de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008), voici la décomposition des dettes fournisseurs au 31 décembre (chiffres en euros), factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4) :

1 Les opérations de banques et opérations connexes ne sont pas incluses dans les informations sur les délais de paiements.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4) : Banque Edel

	Article D. 441 I. - 1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	*0 jours (indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1 AVOIR/19 FACTURES											
Montant total des factures concernées h.t.		6 123.01	100.17			6 223.18	0.00	14 267.17				14 267.17
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice		0.07%	0.00%			0.07%						
Pourcentage du PNB h.t. de l'exercice								0.03%				0.03%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de	⊟ Délais contractuels : *délais contractuels différents pour chaque fournisseur dans le respect des délais légaux*						⊟ Délais contractuels : *30 jours nets*					
	□ Délais légaux : *(préciser)*						□ Délais légaux : *(préciser)*					

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4) : Moninfo SARL

	Article D. 441 I. - 1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	*0 jours (indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	3 Factures					0	180 Factures					
Montant total des factures concernées h.t.	-300.68		-22 150.00	-1 710.00		-23 860.00	0.00	10 200.00	184.66	144.99	12 196.12	22 725.77
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	0.00%		-0.15%	-0.01%		-0.16%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							0.00%	0.04%	0.00%	0.00%	0.04%	0.08%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues							0					
Montant total des factures exclues							0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	⊟ Délais contractuels : *délais contractuels différents pour chaque fournisseur dans le respect des délais légaux*						⊟ Délais contractuels : *30 jours nets*					
	□ Délais légaux : *(préciser)*						□ Délais légaux : *(préciser)*					

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4) : Edel Assur

	Article D. 441 I. - 1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	*0 jours (indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0						0					
Montant total des factures concernées h.t.						0						0
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice						0						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice												0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de	⊟ Délais contractuels : *délais contractuels différents pour chaque fournisseur dans le respect des délais légaux*						⊟ Délais contractuels : *30 jours nets*					
	□ Délais légaux : *(préciser)*						□ Délais légaux : *(préciser)*					

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4) : Morning

	Article D. 441 I. - 1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	*0 jours (indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	9					19	0					46
Montant total des factures concernées h.t.	41 656.50	120 177.34	400.00	49 878.00	8 059.35	178 514.69	0.00	6 800.00	19 417.77	16 189.87	4 389.02	46 796.65
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	1.14%	3.30%	0.01%	1.37%	0.22%	4.90%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							0.00%	0.39%	1.12%	0.94%	0.25%	2.70%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	9 Factures (En litiges)											
Montant total des factures exclues						14 582.90 €						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de	⊟ Délais contractuels : *délais contractuels différents pour chaque fournisseur dans le respect des délais légaux*						⊟ Délais contractuels : *30 jours nets*					
	□ Délais légaux : *(préciser)*						□ Délais légaux : *(préciser)*					

Information sur les comptes inactifs

La Banque Edel a mis en œuvre la nouvelle réglementation sur les comptes inactifs. Conformément aux dispositions de l'article R312-21 du Code monétaire et financier, au 31 décembre, les informations relatives aux comptes inactifs de la clientèle sont les suivantes :

Nombre de comptes bancaires inactifs	24
Montant total des dépôts sur ces comptes bancaires inactifs	574 567 euros
Nombre de comptes et avoirs transférés à la Caisse des dépôts et consignations	0
Montant total de ces dépôts et avoirs transférés à la Caisse des dépôts et consignations	0 euro

Autres informations

Activité de recherche et développement de la société ou du Groupe (article L.232-1 du code de commerce)	Néant
Dividendes versés (article 243 bis du CGI)	Néant
Montant des dépenses somptuaires et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, en application de l'article 223 quater de ce Code	104 488 euros
Conformément au règlement ANC n° 2014-07, les rapports annuels, comprenant les rapports de gestion et les états financiers, sont tenus à la disposition du public, sur le site internet de Banque Edel (www.banque-edel.fr) ou sur simple demande par :	Courrier : Banque Edel SNC, 60 rue Buissonnière, CS 17601, 31676 Labège Cedex

5 - ÉTATS FINANCIERS

SOMMAIRE

Comptes consolidés 114
Notes annexes aux comptes consolidés 116
Cadre juridique et relations financières 116
Principes d'élaboration des comptes consolidés 116
Faits caractéristiques de l'exercice 118
Informations sur les règles et principes comptables 119
Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées 119
Informations sur les postes du bilan 122
Informations sur les postes du hors-bilan 126
Informations sur les postes du compte de résultat 128
Événements postérieurs à la clôture 131
Autres informations 131

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 132

Comptes sociaux 136
Notes annexes aux comptes sociaux 139
Cadre juridique et relations financières 139
Faits caractéristiques de l'exercice 139
Informations sur les règles et principes comptables 140
Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées 140
Informations sur les postes du bilan 143
Informations sur les postes du hors-bilan 148
Informations sur les postes du compte de résultat 150
Événements postérieurs à la clôture 153
Autres informations 153

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 154

COMPTES CONSOLIDES

En milliers d'euros

Bilan consolidé

ACTIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Opérations interbancaires et assimilées	1	278 398	241 385
Opérations avec la clientèle	2	1 428 268	1 527 702
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	45 007	24 784
Actions et autres titres à revenu variable	4	1 978	23 756
Parts dans les entreprises liées	5	220	171
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	24 922	24 175
Comptes de régularisation et actifs divers	7	18 468	16 368
TOTAL DE L'ACTIF		**1 797 261**	**1 858 342**

PASSIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Opérations interbancaires et assimilées	1	145 335	163 949
Opérations avec la clientèle	2	1 055 779	969 758
Dettes représentées par un titre	3	336 754	402 904
Comptes de régularisation et passifs divers	7	48 677	121 090
Provisions pour risques et charges	8	5 469	3 160
Dettes subordonnées		30 378	30 476
Fonds pour risques bancaires généraux		7 000	5 500
Intérêts minoritaires		1 065	905
Capitaux propres part du groupe	**9**	**166 804**	**160 601**
Capital souscrit		150 135	142 339
Réserves		1 197	1 220
Report à nouveau		9 269	9 317
Résultat de l'exercice		6 203	7 725
TOTAL DU PASSIF		**1 797 261**	**1 858 342**

Hors-bilan en milliers d'euros

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés	10	**175 321**	**171 144**
Engagements de financement donnés		137 110	129 559
Engagements de garantie donnés		38 211	41 585
Engagements reçus	10	**468 263**	**456 295**
Engagements de financement reçus		110 000	95 000
Engagements de garantie reçus		358 263	361 295

Compte de résultat consolidé

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
+ Intérêts et produits assimilés	12	28 774	29 787
- Intérêts et charges assimilées	13	-7 315	-5 466
+ Commissions (produits)	14	78 530	73 324
- Commissions (charges)	15	-51 102	-47 845
Revenus des titres à revenu variable		44	13
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement		39	-431
+ Autres produits d'exploitation bancaire		8 366	8 118
- Autres charges d'exploitation bancaire		-162	-240
PRODUIT NET BANCAIRE		**57 174**	**57 260**
- Charges générales d'exploitation	16	-32 338	-31 198
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	16	-3 270	-2 746
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**21 567**	**23 316**
Coût du risque	17	-4 626	-3 718
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**16 941**	**19 598**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-1 364	80
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**15 578**	**19 678**
+/- Résultat exceptionnel		3	-2 772
- Impôts sur les bénéfices	19	-7 701	-8 126
+/- Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-16	-21
+/- Dotations/reprises des fonds pour risques bancaires généraux		-1 500	-1 000
Intérêts minoritaires		-161	-35
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**6 203**	**7 725**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Cadre juridique et relations financières

La Banque Edel est un établissement de crédit associé au Crédit Coopératif. Son capital est détenu à hauteur de 66,06 % par la SC Galec (Groupement d'achat des centres E.Leclerc) et de 33,94 % par le Crédit Coopératif.

Filiales

La Banque Edel détient :

- 95,20 % du capital de la SARL Moninfo, celle-ci fournissant des prestations de monétique et d'informatique ;
- 100 % de la SASU Edel ASSUR, société créée en 2014, qui a démarré son activité en 2015 ;
- 91,40 % de la société Morning SAS depuis 2017, société développant des solutions de paiement innovantes.

Principes d'élaboration des comptes consolidés

Méthodes et périmètre de consolidation

Principes généraux

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque Edel et de ses filiales Moninfo, Edel ASSUR et Morning. Ils sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l'activité principale constitue un prolongement des activités bancaires et financières ou relève d'activités connexes, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise. Il résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction, ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Les comptes des entreprises que le Groupe contrôle conjointement sont consolidés par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Les comptes des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

Le tableau suivant présente les entités consolidées de la Banque Edel :

Filiale	SARL Moninfo	SASU Edel ASSUR	SAS Morning
Nationalité	Française	Française	Française
Date de création	26/07/1995	21/11/2014	04/04/2013
Capital social 2019	1 000 000 €	50 000 €	692 629,51 €
Parts de contrôle 2019	95,20 %	100,00 %	91,40 %
Parts d'intérêt	95,20 %	100,00 %	91,40 %
Méthode d'intégration	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale
Activité exercée	Informatique, monétique	Courtage en assurances	Établissement de services financiers et de paiement
Date de clôture	31 décembre	31 décembre	31 décembre

Exclusions

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque, dès son acquisition, les titres de cette entreprise sont détenus uniquement en vue de leur cession ultérieure ou lorsque des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur cette entreprise ou les possibilités de transferts de fonds entre cette entreprise et les autres entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Par ailleurs, une filiale ou une participation peut être laissée en dehors de la consolidation lorsque les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés ne peuvent être obtenues sans frais excessifs ou dans des délais compatibles avec la publication des comptes consolidés.

Retraitements et éliminations

Les comptes consolidés de la Banque Edel sont établis selon les règles définies par le règlement ANC n° 2014-07.

Ce texte prévoit que :

- les comptes des entreprises incluses dans le champ de la consolidation sont rendus homogènes ;
- certaines méthodes d'évaluation s'appliquent à l'élaboration des comptes consolidés par dérogation aux méthodes applicables aux comptes individuels. Elles concernent notamment :
 - ✓ les biens loués en crédit-bail ou assimilés ;
 - ✓ les écritures passées en application de la législation fiscale ;
 - ✓ les impôts différés.

Écritures passées en application de la législation fiscale

La consolidation impose l'élimination des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale.

Sont notamment concernées les écritures suivantes :

- subventions d'investissement ;
- provisions réglementées lorsqu'elles ne sont pas assimilées aux fonds pour risques bancaires généraux pour la présentation des états financiers.

Impôts différés

Toutes les différences temporaires résultant de différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif ont été identifiées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles (y compris celles qui résultent des déficits fiscaux et amortissements réputés différés) au niveau de chaque entreprise consolidée. Ces compensations ne peuvent, toutefois, être effectuées que sur des impositions différées calculées au même taux et se résorbant sur des échéances suffisamment proches.

Élimination des opérations internes au groupe

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé. Les plus ou moins-values de cessions d'actifs entre les entreprises intégrées sont elles aussi éliminées. Le cas échéant, les moins-values qui traduisent une dépréciation effective sont maintenues.

Faits caractéristiques de l'exercice

Augmentation des fonds propres

L'Assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2019 a décidé d'augmenter le capital de la Banque Edel à hauteur de 7.795.942 € par prélèvement sur le poste « Autres Réserves ».

Le capital social de la Banque se trouve ainsi porté à 150.134.754 € réparti en 251.482 parts sociales d'une valeur nominale de 597 €

Taux de marché et couverture

La Banque centrale européenne a rabaissé son principal taux directeur de - 0,40 % à - 0,50 % le 18 septembre 2019. Cela a entraîné une baisse des taux courts qui sont restés négatifs tout au long de l'année 2019 en moyenne à - 0,357 % pour l'Euribor 3M et - 0,391 % pour l'EONIA, et qui ont fini l'année à respectivement - 0,383 % et - 0,446 %.

Les prix des swaps sont passés en négatif, - 0,22 % en moyenne annuelle pour le 5 ans et - 0,05 % pour le 7 ans, avec une baisse importante jusqu'à fin septembre et une remontée sur la fin d'année. Les taux longs ont suivi le même parcours que les swaps avec un plus bas à - 0,42 % à fin août pour le TEC 10 ans, qui est resté bas toute l'année avec, en moyenne, 0,12 % (contre 0,75 % en 2018).

Au 31 décembre, la Banque Edel, entité du groupe Banque Edel, conserve un swap de taux d'intérêt avec le Crédit Coopératif. Ce contrat d'échange de taux d'intérêt est un swap payeur de taux fixe, receveur de taux variable. Il est comptabilisé en microcouverture. Souscrit fin 2012, il vient en couverture de l'emprunt lié à l'achat des locaux du siège social de la Banque.

Avec des taux court et long terme historiquement bas, le prix de marché de ce swap reste bas et sa valeur *marked to market* est négative (cf. note 11). Cette situation génère une charge nette d'intérêt pour l'année 2019 de 51 KEUR.

Opérations interbancaires

La Banque Edel bénéficie toujours d'un refinancement diversifié, tant auprès de ses contreparties bancaires que de son associé bancaire ou de lignes aux conditions du TLTRO II.

Sur l'année 2019, l'encours moyen des emprunts interbancaires du groupe Banque Edel a été de 140 MEUR. Dans un contexte de taux toujours aussi bas, la Banque Edel a saisi l'opportunité de souscrire un

emprunt moyen terme complémentaire de 20 MEUR auprès de la Bred début 2019. Ce qui n'empêche pas une baisse de 163,9 à 145,3 MEUR entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019.

La Banque Edel n'a eu recours à ses lignes de refinancement par tirage qu'en début d'année, pour couvrir son début de cycle annuel habituel. Elle a cependant eu recours ponctuellement à des opérations interbancaires court terme pour une moyenne de 3 MEUR (découverts) sur l'année.

Les opérations interbancaires à l'actif progressent fortement d'une année sur l'autre avec + 37 MEUR, principalement en comptes à vue. Cette progression est en grande partie un transfert lié à la sortie définitive des OPCVM, suite aux instructions Groupe. La Banque Edel a bénéficié en moyenne sur 2019 d'excédents court terme très importants de 108 MEUR et de 45 MEUR en banque centrale.

Liquidité

Dans le cadre de la gestion du LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) de Bâle III, la Banque Edel a conservé sa réserve de HQLA (*High Quality Liquid Assets*) constituée de titres vifs, les parts d'OPC HQLA ont été cédées en juin 2019 dans le cadre de la politique groupe. Elle a également acquis au cours de l'exercice un complément de stock de titres d'État ou assimilés pour arriver au 31 décembre à un montant total de 45 MEUR.

Enfin, la Banque Edel bénéficie toujours de lignes de liquidité auprès de son associé bancaire.

INFORMATIONS SUR LES REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation suivantes :

Constructions	35 ans (ancien bâtiment) / 40 ans (nouveau bâtiment)
Fondations	45 ans (ancien bâtiment) / 50 ans (nouveau bâtiment)
Équipements / agencements techniques	15 ans (ancien bâtiment) / 20 ans (nouveau bâtiment)
Mobilier	10 ans
Logiciels	1 an

Les immobilisations peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur nette comptable.

Remarque : une décote de 5 ans avait été appliquée sur les durées d'amortissement par composant des anciens bâtiments lors de l'achat car les bâtiments n'étaient pas neufs.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés au coût historique. À la clôture de l'exercice, ils font individuellement l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique. La valeur d'usage est appréciée notamment au regard de l'utilité de celle-ci pour l'établissement (caractère stratégique, volonté de soutien ou de conservation) et de critères objectifs (cours de bourse, actif net comptable, actif net réévalué, éléments prévisionnels).

Crédits à la clientèle

Les créances sur la clientèle sont ventilées en fonction de la nature des concours : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Qualification des encours

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, l'établissement distingue comptablement les encours sains et les encours douteux.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours déchus et non déchus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie et de caution. Le déclassement des encours en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins.

Au sein de l'encours douteux, les encours douteux compromis, pour lesquels aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, sont isolés. Sont en particulier identifiées comme telles les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an, à l'exception de celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou assorties de garanties permettant leur recouvrement.

Les créances douteuses non compromises sont inscrites en encours sains lorsque les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, à l'exception des créances douteuses compromises pour lesquelles les intérêts ne sont plus comptabilisés.

Provisionnement des encours douteux

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif (capitaux restant dus) et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Le risque est apprécié de façon individuelle en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les créances de faible montant aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée. Les provisions ainsi constituées vont varier également en fonction du vieillissement du dossier.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. La décote constatée est enregistrée au résultat en coût du risque et au bilan en moins de l'encours concerné. Elle est ensuite réintégrée dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés destinées à couvrir des risques clientèles non affectés individuellement. Ces provisions dites « collectives/sectorielles » visent à couvrir des risques pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque Edel, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire (devenue depuis l'ACPR).

Engagements sociaux

Les engagements sociaux et les avantages au personnel postérieurs à l'emploi sont couverts par des cotisations passées en charges et payées à BNP Paribas. Les cotisations versées à ce titre en 2019 se sont élevées à 381 KEUR.

Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre 2019, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions de détention à l'origine.

Les opérations réalisées portent sur des contrats d'échange de taux d'intérêt conclus à titre de couverture.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en microcouverture sont inscrits au compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble d'éléments couverts. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en macrocouverture sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans des comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Provisions

Ce poste comprend :

- les provisions pour risques constituées dès lors qu'il existe une obligation de la Banque vis-à-vis d'un tiers et qu'il est probable que l'extinction de celle-ci ne se fera qu'après une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- les provisions pour risques de contrepartie déterminées sur la base d'une valorisation des garanties obtenues conventionnellement ou judiciairement par la Banque Edel.

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

Sauf indication contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements ou de provisions.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros (KEUR).

Note 1 – Banque centrale, créances et dettes interbancaires

Les excédents bancaires au 31 décembre 2019 sont principalement des dépôts placés en Banque centrale et en comptes à vue, avec un niveau de trésorerie traditionnellement élevés en fin d'année.

	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF		
Caisse, banques centrales	92 232	100 114
Créances sur les établissements de crédit	186 167	141 272
- à vue	186 167	141 272
- à terme		
Créances douteuses nettes		
Créances rattachées	0	0
TOTAL	**278 398**	**241 385**
dont entreprises liées	*139 164*	*1 309*
PASSIF		
Dettes sur les établissements de crédit	145 913	164 503
- à vue	0	46
- à terme	145 913	164 457
Dettes rattachées	-578	-553
TOTAL	**145 335**	**163 949**
dont entreprises liées	*121 836*	*138 187*

Note 2 – Opérations avec la clientèle

	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF		
Créances commerciales	57 850	68 281
Autres concours à la clientèle	1 166 160	1 196 325
Comptes ordinaires débiteurs	161 005	214 886
Créances rattachées et valeurs non imputées	11 528	16 126
Créances douteuses nettes	31 725	32 085
TOTAL	**1 428 268**	**1 527 702**
dont créances éligibles TRICP	*105 056*	*101 807*
PASSIF		
Comptes et emprunts	1 044 054	947 634
- à vue	432 315	359 915
- à terme	611 739	587 719
Dépôts de garantie		
Autres sommes dues	8 011	18 470
Dettes rattachées	3 714	3 653
TOTAL	**1 055 779**	**969 758**

Détail des autres concours à la clientèle

	31/12/2019	31/12/2018
Crédits de trésorerie	621 639	623 365
Crédits à l'équipement	485 792	511 954
Crédits à l'habitat	58 728	61 005
TOTAL	**1 166 160**	**1 196 325**

Ventilation des encours sains par grandes catégories de contreparties

	31/12/2019	31/12/2018
Entreprises	1 132 388	1 193 983
Professionnels	147 187	171 801
Particuliers	116 968	129 833
TOTAL	**1 396 543**	**1 495 617**

Créances douteuses

	31/12/2019	31/12/2018
Douteux	15 700	15 437
Dont créances restructurées à des conditions hors marché	*170*	*234*
Douteux compromis	45 238	43 922
TOTAL	**60 938**	**59 359**

Provisions

	31/12/2019	31/12/2018
Douteux	2 175	1 330
Dont provisions pour décote des créances restructurées	*41*	*59*
Douteux compromis	27 038	25 944
TOTAL	**29 213**	**27 274**

Variation détaillée des provisions pour créances douteuses

	31/12/2018	Dotations	Dotations effet temps	Reprise de prov. utilisées	Reprises de prov. effet temps	Reprise de prov. non utilisées	Transfert	31/12/2019
Provisions douteux	1 330	316				-74	603	2 175
Provisions douteux compromis	25 944	6 401	1 651	-2 821	-638	-2 896	-603	27 038
TOTAL	**27 274**	**6 717**	**1 651**	**-2 821**	**-638**	**-2 970**	**0**	**29 213**

Note 3 – Ventilation par durée restant à courir

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF							
Créances sur les éts de crédit	186 167					186 167	141 272
Créances sur la clientèle	510 691	125 342	440 942	351 293		1 428 268	1 527 702
Obligations et autres titres à revenu fixe				45 007		45 007	24 784
TOTAL	**696 858**	**125 342**	**440 942**	**396 301**		**1 659 442**	**1 693 758**
PASSIF							
Dettes sur les éts de crédit	-225	33 202	81 858	30 500		145 335	163 949
Dettes sur la clientèle	467 620	83 051	251 908	253 200		1 055 779	969 758
Dettes représentées par un titre	81 560	166 950	88 000		244	336 754	402 904
Emprunts subordonnés			20 000		9 700	29 700	29 700
TOTAL	**548 955**	**283 203**	**441 766**	**283 700**	**9 944**	**1 567 568**	**1 566 311**

Note 4 – Portefeuille titres

	Transaction	Investissement	Placement	31/12/2019	Transaction	Investissement	Placement	31/12/2018
Obligations et assimilées								
- valeurs brutes		44 892		44 892		24 735		24 735
- dépréciation				0				0
- créances rattachées		115		115		49		49
Valeurs nettes	0	45 007	0	**45 007**	0	24 784	0	**24 784**
Actions et assimilées								
- valeurs brutes			2 000	2 000			23 783	23 783
- dépréciations			-22	-22			-27	-27
Valeurs nettes	0	0	1 978	**1 978**	0	0	23 756	**23 756**

Dans le cadre de la réserve de liquidité du ratio LCR de Bâle III, la Banque Edel investit dans des OAT et des EMTN garantis par l'État. Ces titres sont comptabilisés en investissement, conformément au règlement ANC n° 2014-07. Ils entrent dans les titres éligibles HQLA nécessaires à l'établissement.

Conformément aux règles du Groupe, le portefeuille d'OPC, comptabilisé en placement, a été géré en extinction au cours du 1er semestre 2019, avec les derniers rachats définitifs en juin 2019.

La Banque peut également détenir, selon les périodes d'excédents ponctuels, des TCN (titres de créance négociables) ou des CAT (comptes à terme).

Note 5 – Liste des filiales non consolidées

Toutes les filiales en portefeuille au 31 décembre 2019 sont consolidées.

Note 6 – Immobilisations

BRUT	31/12/2018	Acquisitions	Cessions / Reclassement	31/12/2019
Immobilisations incorporelles en cours	1 255	460	-701	1 014
Immobilisations incorporelles	10 799	652	1 127	12 578
Immobilisations corporelles en cours	4 387	0	-4 349	38
Immobilisations corporelles	25 658	4 187	2 793	32 638
Ecart d'acquisition - positif	160			160
TOTAL	**42 259**	**5 299**	**-1 130**	**46 428**

AMORTISSEMENT	31/12/2018	Dotations	Reprises / Reclassement	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	7 905	1 408	1 043	10 357
Immobilisations corporelles	10 158	2 361	-1 407	11 112
Ecart d'acquisition - positif	21	16		37
TOTAL	**18 084**	**3 786**	**-364**	**21 506**

L'extension immobilière du siège social de la Banque Edel a été mise en service à la fin du 2ème trimestre 2019. Ce bâtiment, moderne et économe sur le plan énergétique, s'intègre parfaitement dans le site et contribuera au développement de l'entreprise en mettant à disposition des environnements emménagés selon les nouveaux modes d'organisation du travail. D'ores et déjà, il a permis d'accueillir la filiale Morning, localisée jusqu'alors à l'extérieur de la grande couronne toulousaine. Ceci a permis de dégager rapidement des synergies professionnelles et économiques.

La Banque Edel a engagé une procédure de saisie immobilière dans un dossier client avec une mise à prix à hauteur de 2 MEUR. Dans ce cadre-là, à défaut d'acquéreur le jour de la vente la Banque Edel est devenue propriétaire du terrain pour la valeur de mise à prix.

Depuis un acquéreur, promoteur immobilier, a émis une offre d'achat et un compromis de vente a été signé pour le montant de 2 MEUR.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Note 7 – Comptes de régularisation

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
Comptes d'encaissement	450	0
Charges payées d'avance	827	1 087
Produits à recevoir	12 026	9 619
Divers à régulariser	228	84
TOTAL	**13 531**	**10 790**

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Comptes d'encaissement	46	72 917
Charges à payer	5 425	5 000
Produits constatés d'avance	2 492	2 770
Divers à régulariser	1 489	2 756
TOTAL	**9 451**	**83 443**

Note 8 – Provisions pour risques et charges

	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Provision collective/sectorielle	3 039	1 899	2 150	2 788
Autres provisions pour risques et charges	121	2 596	36	2 681
TOTAL	**3 160**	**4 495**	**2 186**	**5 469**

Des informations complémentaires sont présentées en note 17 – Coût du risque.

Note 9 – Mouvements des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	Écarts de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	**Total capitaux propres**
Situation au 31/12/14	101 006	0	86	2 642	8 180	0	0	0	111 914
Mouvements	11 862	0	-72	-547	2 141	0	0	0	13 384
Situation au 31/12/15	112 868	0	14	2 095	10 321	0	0	0	125 298
Mouvements	11 616	0	1 053	630	1 709	0	0	0	15 007
Situation au 31/12/16	124 484	0	1 067	2 725	12 030	0	0	0	140 305
Mouvements	8 802	0	9	3 219	206	0	0	0	12 236
Situation au 31/12/17	133 285	0	1 076	5 944	12 236	0	0	0	152 542
Mouvements	9 053	0	144	3 373	-4 512	0	0	0	8 059
Situation au 31/12/18	142 339	0	1 220	9 317	7 725	0	0	0	160 601
Mouvements	7 796	0	-23	-48	-1 522	0	0	0	6 203
Situation au 31/12/19	**150 135**	**0**	**1 197**	**9 269**	**6 203**	**0**	**0**	**0**	**166 804**

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

Note 10 – Engagements de financements et de garantie

Engagements de financements

	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financement donnés		
- en faveur de la clientèle		
Autres ouvertures de crédits confirmés	137 110	129 559
TOTAL des engagements de financements donnés	**137 110**	**129 559**
Engagements de financement reçus		
- d'établissements de crédit	110 000	95 000
TOTAL des engagements de financements reçus	**110 000**	**95 000**

Engagements de garantie

	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre d'établissements de crédit		
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires		
- d'ordre de la clientèle		
Cautions administratives et fiscales	1 896	3 382
Autres cautions et avals donnés	21 955	33 612
Autres garanties données	14 359	4 591
TOTAL des engagements de garantie donnés	**38 211**	**41 585**

Il n'existe pas d'opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de l'établissement pour lesquelles une information est requise en application du règlement n° 2010-05 de l'Autorité des normes comptables.

Note 11 – Instruments financiers à terme

La Banque Edel applique le règlement ANC n° 2014-07 pour l'enregistrement des contrats d'échange de taux.

Un contrat d'échange de taux d'intérêts (*swap*) est classé dans la catégorie « microcouverture » (couverture affectée) en application de la réglementation lorsqu'il sert à couvrir le risque de taux lié à un portefeuille de crédits amortissables identifié. Les charges et produits liés à ce contrat sont enregistrés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges de l'élément couvert. Les pertes et les gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats à l'arrêté comptable et celle calculée à l'arrêté comptable précédent ne sont pas comptabilisés.

Un *swap* est classé dans la catégorie « macrocouverture » en application de la réglementation lorsque sa détention vise à couvrir le risque de taux global de la Banque. Les charges et les produits relatifs à cette opération sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. Les pertes et les gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats à l'arrêté comptable et celle calculée à l'arrêté comptable précédent ne sont pas comptabilisés.

Au 31 décembre 2019, la Banque Edel détient le(s) contrat(s) suivant(s) :

Contrepartie	Crédit Coopératif
Nominal initial	6 463
Date de départ	01/11/2012
Date de fin	01/08/2024
Amortissement	Trimestriel
Taux receveur	Euribor 3 mois
Taux payeur	1.445%
Périodicité des échanges de flux	Trimestriel
Valeur de marché	-106
Catégorie de la couverture	micro

Le *swap* conclu en 2012 avec le Crédit Coopératif vient en couverture de l'emprunt immobilier réalisé dans le cadre de l'achat du siège social de la Banque Edel.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Tous les produits sont encaissés en France.

Note 12 – Intérêts - produits

	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	57	36
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	28 053	29 610
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	664	141
Autres intérêts et produits assimilés		
TOTAL	**28 774**	**29 787**

Les intérêts perçus sont en baisse par rapport à 2018 (- 3.40 %), dans un contexte de taux courts qui sont restés tout au long de l'exercice à un niveau très bas. En effet, la moyenne de l'Euribor 3 mois de janvier à décembre se situe à - 0,36 % contre - 0,32 % en 2018. Cette baisse est liée à une diminution de nos encours de crédits sur les marchés de diversification hors E.Leclerc.

Note 13 – Intérêts - charges

	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	706	-357
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	5 787	5 514
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	446	-51
Intérêts sur emprunts subordonnés	376	361
TOTAL	**7 315**	**5 466**

Les intérêts versés ont augmenté de près de 1,8 MEUR soit + 34 % par rapport à 2018, en raison d'opérations exceptionnelles favorables comptabilisées en 2018 qui concernaient les financements TLTRO et aux intérêts négatifs constatés sur les excédents nécessaires à la liquidité.

Note 14 – Commissions - produits

	31/12/2019	31/12/2018
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	1 235	1 280
Commissions sur prestations de services financiers	65 573	60 009
Commissions relatives aux opérations sur titres	0	0
Commissions relatives aux opérations de change	11	11
Commissions sur opérations avec la clientèle	11 710	12 024
TOTAL	**78 530**	**73 324**

Les commissions perçues sont en progression de 5,2 MEUR par rapport à 2018 (+ 7 %). Cette hausse reflète la progression de la Banque Edel sur ses activités de flux (carte bancaire, pré-acquisition, DAB et carte cadeau) et ce malgré un contexte concurrentiel toujours très tendu, notamment sur le métier de l'acquisition.

Note 15 – Commissions - charges

	31/12/2019	31/12/2018
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	46 210	42 417
Commissions sur opérations avec la clientèle	4 853	5 382
Commissions relatives aux opérations sur titres	37	41
Commissions relatives aux opérations de change	2	5
TOTAL	**51 102**	**47 845**

La hausse de 7 % des commissions payées est liée à la progression des flux.

Note 16 – Charges générales d'exploitation

	31/12/2019	31/12/2018
Frais de personnel		
Traitements et salaires	9 370	9 814
Charges de retraite et assimilées	1 218	1 348
Autres charges sociales	4 163	4 581
Intéressement et participation	1 427	1 515
Impôts et taxes liés aux rémunérations	1 190	1 100
TOTAL des frais de personnel	**17 369**	**18 359**
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	1 784	1 820
Autres charges générales d'exploitation	16 454	13 766
TOTAL des autres charges d'exploitation	**18 238**	**15 586**
TOTAL des charges générales d'exploitation	**35 607**	**33 944**

Les charges générales d'exploitation sont en augmentation de + 5 % à 35,6 MEUR. On note une baisse des charges de personnel (- 5 %) due à une baisse des effectifs qui passent de 208 à 200 personnes soit - 4 % d'une année sur l'autre (cf. note 18).

La hausse des autres charges d'exploitation est principalement due à une augmentation des dotations aux amortissements (mise en immobilisation du nouveau bâtiment et début de campagne de remplacement de nos distributeurs automatiques de billets) ainsi qu'à l'augmentation de l'activité du Groupe.

Note 17 – Coût du risque

	31/12/2019		31/12/2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Provisions clientèle particulier	1 864	2 677	2 426	3 017
Provisions clientèle entrepreneur individuels	5 608	2 632	4 127	1 631
Provisions clientèle société non financière	896	1 148	290	1 764
Provisions pour risques et charges	1 999	2 150	409	190
Provisions sur opérations sur titres	7	11	1	46
Pertes/récupération clientèle particulier	1 190		1 044	
Pertes/récup. clientèle entrepreneur individuels	1 166		505	
Pertes/récup. clientèle société non financière	515		1 566	
TOTAL	**13 244**	**8 619**	**10 367**	**6 649**
SOLDE	**4 626**		**3 718**	

On constate une diminution dans les dotations sur le compartiment des particuliers avec un effet reprise toujours favorable. La diminution s'explique par une amélioration des régularisations amiables et une diminution globale du stock de dossiers sains sur segment. Les pertes constatées sur ce segment sont un effet des échecs croissants depuis plusieurs années des dossiers Banque de France conséquence des évolutions de la réglementation (durée de plan plus courte).

Les évolutions constatées sur le marché des entrepreneurs individuels sont la conséquence d'une évolution dans la méthodologie de calcul des provisions pour risque avéré. Cette évolution s'inscrit dans une approche prudente d'anticipation du risque sur cette catégorie de clientèle. Cette évolution se base donc sur une prise en compte du vieillissement des dossiers présentant un risque avéré mais non encore compromis. Compte tenu de cette évolution et de la décision stratégique d'arrêt de ce marché à compter de janvier 2021, la provision sectorielle a fait l'objet d'une reprise en totalité au 31/12/2019 et la méthodologie de la provision collective a été revue conduisant à une dotation complémentaire.

Enfin l'augmentation des dotations sur le segment des sociétés non financières est la conséquence du passage d'un dossier hors segment E.Leclerc en douteux compromis suite au prononcé de la liquidation judiciaire de la société.

Note 18 – Ventilation de l'effectif

	31/12/2019	31/12/2018
Employés	100	98
Cadres	100	110
TOTAL	**200**	**208**

Note 19 – Impôts sur les bénéfices

La Banque Edel a opté pour le régime d'intégration fiscale avec ses filiales SARL Moninfo à compter du 1er janvier 1998 et SASU Edel ASSUR lors de sa création.

Charge d'impôt

	31/12/2019	31/12/2018
Impôt courant	7 582	8 197
Impôt exceptionnel		
Impôt différé	119	-71
Charge d'impôt de la période	**7 701**	**8 126**

Preuve de l'impôt

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat avant impôt	15 578	19 678
Impôt théorique au taux réel	5 532	6 775
Effet des différences permanentes	364	543
Effet des différences temporaires	155	-73
Effet des autres éléments	1 650	881
TOTAL	**7 701**	**8 126**

Les différences temporaires, sources d'impôt différé, sont principalement des provisions non déductibles.

Note 20 – Rémunération du Conseil des associés et des dirigeants effectifs

Les rémunérations versées en 2019 aux dirigeants effectifs (directeur général et représentants de la cogérance) ne sont pas communiquées dans la mesure où cela reviendrait à communiquer une information nominative.

Note 21 – Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	KPMG		SYGNATURES	
	2019	2018	2019	2018
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	66	72	44	44
Services autres que la certification des comptes	10	2	2	2
TOTAL	**76**	**74**	**46**	**46**

Note 22 – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Ce poste est principalement composé principalement de pertes sur immobilisations pour 766 KEUR et d'une dépréciation sur un bien immobilier pour 500 KEUR.

Événements postérieurs à la clôture

La crise actuelle, liée au virus COVID-19, a un impact négatif sur l'activité économique et pourrait toucher l'activité de la Banque avec des répercutions sur son PNB et sur le coût du risque en 2020. L'ampleur et la durée de ces impacts ne peuvent être déterminés à ce stade.

Autres informations

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, ce document est tenu à la disposition du public sur le site internet de la Banque Edel : www.banque-edel.fr

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Sygnatures S.A.S.
8, chemin de la Terrasse
BP 45122
31512 Toulouse Cedex 5
France

Banque Edel SNC

Siège social : Z.A.C. de l'Hers - 60, rue Buissonnière - 31670 Labège

Capital social : €. 150.134.754

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée générale des Associés de Banque Edel SNC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Banque Edel S.N.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la cogérance le 7 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Consultation sur l'analyse de l'impact au niveau réglementaire d'une opération spécifique portant sur un mécanisme de cession de créance de TVA d'une structure basée en Belgique. (KPMG Audit FS I).

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque de crédit – dépréciation individuelle et collective

Risque identifié

Banque Edel S.N.C. est exposée aux risques de crédit et de contrepartie sur la clientèle. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations déterminées essentiellement sur base individuelle. Ces dépréciations sont évaluées par la direction de votre Banque en fonction des flux futurs recouvrables estimés sur chacun des crédits concernés. Les provisions collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques reposant sur divers paramètres.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction.

Nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des provisions et le niveau du coût du risque associé constituent un point clé de l'audit pour l'exercice 2019.

Les expositions aux risques de crédit et de contrepartie (opérations avec la clientèle en valeurs nettes) représentent près de 79% du total bilan de l'établissement au 31 décembre 2019 (81% pour les seuls prêts et créances).

Le stock de dépréciation sur les encours de crédits s'élève à 29,2 M€ pour un encours brut de 1.457,5 M€ (dont un encours brut faisant l'objet de dépréciation de 60,9 M€ (créances douteuses)) au 31 décembre 2019. Le coût du risque sur l'exercice 2019 s'élève à 4,6 M€ (contre 3,7 M€ sur l'exercice 2018) (Pour plus de détail sur les principes comptables et les expositions, il convient de se référer à la note « Informations sur les règles et principes comptables » de l'annexe.).

Notre réponse

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions (et notamment à l'identification de l'assiette des créances porteuses de risque avéré), au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement, à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collectives et aux corrects déversements et traitements des données dans les outils informatiques.

Pour les dépréciations individuelles, nos travaux ont notamment consisté en la réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et douteuses compromises et du processus de revue de crédit. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Concernant les dépréciations collectives, nos travaux ont consisté à s'assurer de la permanence de la méthode de calcul, contrôler la base de calcul utilisée, contrôler arithmétiquement le calcul et s'assurer de la correcte documentation des provisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de la cogérance arrêté le 7 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de Banque Edel S.N.C. par les Assemblées générales des Associés du 8 avril 2005 pour le cabinet KPMG et du 29 juillet 2005 pour le cabinet Sygnatures.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG et le cabinet Sygnatures étaient dans la 15ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la cogérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre banque.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

• concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 30 avril 2020	Toulouse, le 30 avril 2020
KPMG Audit FS I	Sygnatures S.A.S
Pierre Subreville	Laure Mulin
Associé	*Associée*

COMPTES SOCIAUX

Bilan

Banque Edel SNC en milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Opérations interbancaires et assimilées	1 -3	**276 399**	**239 535**
- Caisse, banques centrales, CCP		92 137	100 068
- Effets publics et valeurs assimilées		0	0
- Créances sur les établissements de crédit à vue		184 262	139 467
- Créances sur les établissements de crédit à terme			
Opérations avec la clientèle	2 - 3	**1 428 268**	**1 527 876**
- Créances commerciales		57 850	68 281
- Autres concours à la clientèle		1 209 138	1 244 514
- Comptes ordinaires débiteurs		161 280	215 082
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	45 007	24 784
Actions et autres titres à revenu variable	4	1 978	23 756
Parts dans les entreprises liées	5	277	6 565
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	**19 154**	**16 953**
- Immobilisations incorporelles		492	477
- Immobilisations corporelles		18 662	16 476
Comptes de régularisation et actifs divers	7	**13 083**	**10 449**
- Autres actifs		2 396	2 931
- Comptes de régularisation		10 687	7 518
TOTAL DE L'ACTIF		**1 784 166**	**1 849 919**

PASSIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Opérations interbancaires et assimilées	1 - 3	**144 922**	**163 379**
- Banques centrales, CCP		0	0
- Dettes sur les établissements de crédit à vue		199	6
- Dettes sur les établissements de crédit à terme		144 724	163 372
Opérations avec la clientèle	2 - 3	**1 071 548**	**978 749**
- à vue		456 102	387 384
- à terme		615 447	591 365
Dettes représentées par un titre	3	**336 754**	**402 904**
- Bons de caisse		0	0
- Titres de créances négociables		336 754	402 904
Comptes de régularisation et passifs divers	7	**42 565**	**115 451**
- Autres passifs		35 718	34 289
- Comptes de régularisation		6 847	81 162
Provisions pour risques et charges	8	3 397	3 154
Dettes subordonnées	10	30 378	30 476
Fonds pour risques bancaires généraux		7 000	5 500
Capitaux propres	11	**147 602**	**150 307**
Capital souscrit		150 135	142 339
Réserves		173	175
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		-2 705	7 793
TOTAL DU PASSIF		**1 784 166**	**1 849 919**

Hors-bilan en milliers d'euros

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés	12	**175 712**	**171 704**
Engagements de financement donnés		137 110	129 559
Engagements de garantie donnés		38 602	42 145
Engagements de financement reçus		**468 263**	**456 295**
Engagements de financement reçus	12	110 000	95 000
Engagements de garantie reçus		358 263	361 295

Compte de résultat social

Banque Edel SNC en milliers d'euros

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
+ Intérêts et produits assimilés	14	28 743	29 767
- Intérêts et charges assimilées	15	-7 293	-5 437
Revenu des titres à revenu variable		44	13
+ Commissions (produits)	16	63 147	60 751
- Commissions (charges)	17	-44 902	-43 167
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation			
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement		39	-431
+ Autres produits d'exploitation bancaire		3 147	3 048
- Autres charges d'exploitation bancaire		-44	-9
PRODUIT NET BANCAIRE	19	**42 882**	**44 534**
- Charges générales d'exploitation	18	-22 252	-23 426
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	18	-667	-533
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**19 962**	**20 576**
Coût du risque	20	-4 650	-3 788
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**15 312**	**16 787**
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-11 453	-1 920
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**3 859**	**14 867**
+/- Résultat exceptionnel		0	0
- Impôts sur les bénéfices	23	-5 064	-6 074
+/- Dotations/reprises des fonds pour risques bancaires généraux		-1 500	-1 000
RÉSULTAT NET		**-2 705**	**7 793**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Cadre juridique et relations financières

La Banque Edel est un établissement de crédit associé au Crédit Coopératif. Son capital est détenu à hauteur de 66,06 % par la SC Galec (Groupement d'achat des centres E.Leclerc) et de 33,94 % par le Crédit Coopératif.

Filiales

La Banque Edel détient :

- 95,20 % du capital de la SARL Moninfo, celle-ci fournissant des prestations de monétique et d'informatique ;
- 100 % de la SASU Edel ASSUR, société crée en 2014, qui a démarré son activité en 2015 ;
- 91,40 % de la société Morning SAS, société développant des solutions de paiement innovantes.

Faits caractéristiques de l'exercice

Augmentation des fonds propres

L'Assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2019 a décidé d'augmenter le capital de la Banque Edel à hauteur de 7.795.942 € par prélèvement sur le poste « Autres Réserves ».

Le capital social de la Banque se trouve ainsi porté à 150.134.754 € réparti en 251.482 parts sociales d'une valeur nominale de 597 €.

Taux de marché et couverture

La Banque centrale européenne a rabaissé son principal taux directeur de - 0,40 % à - 0,50 % le 18 septembre 2019. Cela a entrainé une baisse des taux courts qui sont restés négatifs tout au long de l'année 2019 en moyenne à - 0,357 % pour l'Euribor 3M et - 0,391 % pour l'EONIA, et qui ont fini l'année à respectivement - 0,383 % et - 0,446 %.

Les prix des swaps sont passés en négatif, - 0,22 % en moyenne annuelle pour le 5 ans et - 0,05 % pour le 7 ans, avec une baisse importante jusqu'à fin septembre et une remontée sur la fin d'année. Les taux longs ont suivi le même parcours que les swaps avec un plus bas à - 0,42 % à fin août pour le TEC 10 ans, qui est resté bas toute l'année avec, en moyenne, 0,12 % (contre 0,75 % en 2018).

Au 31 décembre, la Banque Edel, entité du groupe Banque Edel, conserve un swap de taux d'intérêt avec le Crédit Coopératif. Ce contrat d'échange de taux d'intérêt est un swap payeur de taux fixe, receveur de taux variable. Il est comptabilisé en microcouverture. Souscrit fin 2012, il vient en couverture de l'emprunt lié à l'achat des locaux du siège social de la Banque.

Avec des taux court et long terme historiquement bas, le prix de marché de ce swap reste bas et sa valeur *marked to market* est négative (cf. note 13). Cette situation génère une charge nette d'intérêt pour l'année 2019 de 51 KEUR.

Opérations interbancaires

La Banque Edel bénéficie toujours d'un refinancement diversifié, tant auprès de ses contreparties bancaires que de son associé bancaire ou de lignes aux conditions du TLTRO II.

Sur l'année 2019, l'encours moyen des emprunts interbancaires de Banque Edel a été de 140 MEUR. Dans un contexte de taux toujours aussi bas, la Banque Edel a saisi l'opportunité de souscrire un emprunt moyen terme complémentaire de 20 MEUR auprès de la Bred début 2019. Ce qui n'empêche pas une baisse de 163,4 à 144,9 MEUR entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019.

La Banque Edel n'a eu recours à ses lignes de refinancement par tirage qu'en début d'année, pour couvrir son début de cycle annuel habituel. Elle a cependant eu recours ponctuellement à des opérations interbancaires court terme pour une moyenne de 3 MEUR (découverts) sur l'année.

Les opérations interbancaires à l'actif progressent fortement d'une année sur l'autre avec + 37 MEUR, principalement en comptes à vue. Cette progression est en grande partie un transfert lié à la sortie définitive des OPCVM, suite aux instructions Groupe. La Banque Edel a bénéficié en moyenne sur 2019 d'excédents court terme très importants de 108 MEUR et de 45 MEUR en banque centrale.

Liquidité

Dans le cadre de la gestion du LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) de Bâle III, la Banque Edel a conservé sa réserve de HQLA (*High Quality Liquid Assets*) constituée de titres vifs, les parts d'OPC HQLA ont été cédées en juin 2019 dans le cadre de la politique groupe. Elle a également acquis au cours de l'exercice un complément de stock de titres d'État ou assimilés pour arriver au 31 décembre à un montant total de 45 MEUR.

Enfin, la Banque Edel bénéficie toujours de lignes de liquidité auprès de son associé bancaire.

Autres faits caractéristiques

La Banque Edel a consenti plusieurs abandons de créance pour un montant cumulé de 5 000 000 € avec clause de retour à meilleure fortune au bénéfice de sa filiale Morning.

INFORMATIONS SUR LES REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels de la Banque Edel ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La présentation des états financiers suit également les prescriptions de ce règlement.

Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation suivantes :

Constructions	35 ans (ancien bâtiment) / 40 ans (nouveau bâtiment)
Fondations	45 ans (ancien bâtiment) / 50 ans (nouveau bâtiment)
Équipements / agencements techniques	15 ans (ancien bâtiment) / 20 ans (nouveau bâtiment)
Mobilier	10 ans
Logiciels	1 an

Les immobilisations peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur nette comptable.

Remarque : une décote de 5 ans avait été appliquée sur les durées d'amortissement par composant des anciens bâtiments lors de l'achat car les bâtiments n'étaient pas neufs.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés au coût historique. À la clôture de l'exercice, ils font individuellement l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique. La valeur d'usage est appréciée notamment au regard de l'utilité de celle-ci pour l'établissement (caractère stratégique, volonté de soutien ou de conservation) et de critères objectifs (cours de bourse, actif net comptable, actif net réévalué, éléments prévisionnels).

Crédits à la clientèle

Les créances sur la clientèle sont ventilées en fonction de la nature des concours : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Qualification des encours

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, l'établissement distingue comptablement les encours sains et les encours douteux.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours déchus et non déchus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie et de caution. Le déclassement des encours en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins.

Au sein de l'encours douteux, les encours douteux compromis pour lesquels aucun reclassement en encours sain n'est prévisible sont isolés. Sont en particulier identifiées comme telles les créances déchues de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an, à l'exception de celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou assorties de garanties permettant leur recouvrement.

Les créances douteuses non compromises sont inscrites en encours sains lorsque les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, à l'exception des créances douteuses compromises pour lesquelles les intérêts ne sont plus comptabilisés.

Provisionnement des encours douteux

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif (capitaux restant dus) et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Le risque est apprécié de façon individuelle en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les créances de faible montant aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée. Les provisions ainsi constituées vont varier également en fonction du vieillissement du dossier.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. La décote constatée est enregistrée au résultat en coût du risque et au bilan en moins de l'encours concerné. Elle est ensuite réintégrée dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés destinées à couvrir des risques clientèles non affectés individuellement. Ces provisions dites « collectives/sectorielles » visent à couvrir des risques pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque Edel, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire (devenue depuis l'ACPR).

Engagements sociaux

Les engagements sociaux et les avantages au personnel postérieurs à l'emploi sont couverts par des cotisations passées en charges et payées à BNP Paribas. Les cotisations versées à ce titre en 2019 se sont élevées à 281 KEUR.

Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions de détention à l'origine.

Les opérations réalisées portent sur des contrats d'échange de taux d'intérêt conclus à titre de couverture.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en microcouverture sont inscrits en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble d'éléments couverts. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en macrocouverture sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans des comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Provisions

Ce poste comprend :

- les provisions pour risques constituées dès lors qu'il existe une obligation de la Banque vis-à-vis d'un tiers et qu'il est probable que l'extinction de celle-ci ne se fera qu'après une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- les provisions pour risques de contrepartie déterminées sur une base collective.

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

Sauf indication contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements ou de provisions.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 – Banque centrale, créances et dettes interbancaires

	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF		
Caisse, banques centrales	92 137	100 068
Créances sur les établissements de crédit	184 262	139 467
- à vue	184 262	139 467
- à terme		
Créances douteuses nettes		
Créances rattachées		
TOTAL	**276 399**	**239 535**
dont entreprises liées	*139 164*	*1 309*
PASSIF		
Dettes sur les établissements de crédit	145 500	163 932
- à vue	0	0
- à terme	145 500	163 932
Dettes rattachées	-578	-553
TOTAL	**144 922**	**163 379**
dont entreprises liées	*121 836*	*138 187*

Les excédents bancaires au 31 décembre 2019 sont principalement des dépôts placés en Banque centrale et en comptes à vue, avec un niveau de trésorerie traditionnellement élevés en fin d'année.

Note 2 – Opérations avec la clientèle

	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF		
Créances commerciales	57 850	68 281
Autres concours à la clientèle	1 166 160	1 196 325
Comptes ordinaires débiteurs	161 005	214 712
Créances rattachées et valeurs non imputées	11 528	16 126
Créances douteuses nettes	31 725	32 433
TOTAL	**1 428 268**	**1 527 876**
dont créances éligibles TRICP	*105 056*	*101 807*
PASSIF		
Comptes et emprunts	1 059 801	956 603
- à vue	448 061	368 883
- à terme	611 739	587 719
Dépôts de garantie	23	23
Autres sommes dues	8 011	18 470
Dettes rattachées	3 714	3 653
TOTAL	**1 071 548**	**978 749**

Détail des autres concours à la clientèle

	31/12/2019	31/12/2018
Crédits de trésorerie	621 639	623 365
Crédits à l'équipement	485 792	511 954
Crédits à l'habitat	58 728	61 005
TOTAL	**1 166 160**	**1 196 325**

Ventilation des encours sains par grande catégorie de contreparties

	31/12/2019	31/12/2018
Entreprises	1 132 388	1 194 157
Professionnels	147 187	171 801
Particuliers	116 968	129 485
TOTAL	**1 396 543**	**1 495 443**

Créances douteuses

	31/12/2019	31/12/2018
Douteux	15 700	15 437
Dont créances restructurées à des conditions hors marché	*170*	*234*
Douteux compromis	45 238	43 922
TOTAL	**60 938**	**59 359**

Provisions

	31/12/2019	31/12/2018
Douteux	2 175	1 330
Dont provisions pour décote des créances restructurées	*41*	*59*
Douteux compromis	27 038	25 596
TOTAL	**29 213**	**26 926**

Variation détaillée des provisions pour créances douteuses

	31/12/2018	Dotations	Dotations effet temps	Reprise de prov. utilisées	Reprises de prov. effet temps	Reprise de prov. non utilisées	Transfert	31/12/2019
Provisions douteux	1 330	316				-74	603	2 175
Provisions douteux compromis	25 596	6 401	1 651	-2 497	-638	-2 871	-603	27 038
TOTAL	**26 926**	**6 717**	**1 651**	**-2 497**	**-638**	**-2 946**	**0**	**29 213**

Note 3 – Ventilation par durée restant à courir

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF							
Créances sur les éts de crédit	184 262					184 262	139 467
Créances sur la clientèle	510 691	125 342	440 942	351 293		1 428 268	1 527 876
Obligations et autres titres à revenu fixe				45 007		45 007	24 784
TOTAL	**694 953**	**125 342**	**440 942**	**396 301**		**1 657 537**	**1 692 128**
PASSIF							
Dettes sur les éts de crédit	-253	33 118	81 558	30 500		144 922	163 379
Dettes sur la clientèle	483 389	83 051	251 908	253 200		1 071 548	978 749
Dettes représentées par un titre	81 560	166 950	88 000		244	336 754	402 904
Emprunts subordonnés			20 000		9 700	29 700	29 700
TOTAL	**564 696**	**283 119**	**441 466**	**283 700**	**9 944**	**1 582 924**	**1 574 731**

Note 4 – Portefeuille-titres

	Transaction	Investissement	Placement	31/12/2019	Transaction	Investissement	Placement	31/12/2018
Obligations et assimilées								
- valeurs brutes		44 892		44 892		24 735		24 735
- dépréciation								
- créances rattachées		115		115		49		49
Valeurs nettes	0	45 007	0	**45 007**	0	24 784	0	**24 784**
Actions et assimilées								
- valeurs brutes			2 000	2 000			23 783	23 783
- dépréciations			-22	-22			-27	-27
Valeurs nettes	0	0	1 978	**1 978**	0	0	23 756	**23 756**

Dans le cadre de la réserve de liquidité du ratio LCR de Bâle III, la Banque Edel investit dans des OAT et des EMTN garantis par l'État. Ces titres sont comptabilisés en investissement, conformément au règlement ANC n° 2014-07. Ils entrent dans les titres éligibles HQLA nécessaires à l'établissement.

Conformément aux règles du Groupe, le portefeuille d'OPCVM, comptabilisé en placement, a été géré en extinction au cours du 1er semestre 2019, avec les derniers rachats définitifs en juin 2019.

La Banque peut également détenir, selon les périodes d'excédents ponctuels, des TCN (titres de créance négociables) ou des CAT (comptes à terme).

Note 5 – Tableau des filiales et participations

Informations financières sur les filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Provisions	Montant des cautions & avals donnés par la société	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette							
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication												
1- Filiales (détenues à plus de 50%)												
MORNING SAS	692 630	1 182 357	91.40%	6 336 649	0		6 336 649		409 318	-491 027		
2- Participations entre 10 et 15%												
Néant												
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication												
1- Filiales * non reprises au § A												
SARL MONINFO	1 000 000	12 339 667	95.20%	7 257	7 257					5 057 614	0	
SASU EDEL ASSUR	50 000	344 852	100.00%	50 000	50 000					163 343	0	
2- Participations * non reprises au § A												
Néant												

** Filiales ou participations françaises*

Note 6 – Immobilisations

BRUT	31/12/2018	Acquisitions	Cessions / Reclassement	31/12/2019
Immobilisations incorporelles en cours	415	39		454
Immobilisations incorporelles	122			122
Immobilisations corporelles en cours	4 369		-4 349	20
Immobilisations corporelles	14 462	2 829	4 349	21 640
TOTAL	**19 369**	**2 868**	**0**	**22 237**

AMORTISSEMENT	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	60	24		84
Immobilisations corporelles	2 355	643		2 998
TOTAL	**2 415**	**667**	**0**	**3 083**

L'extension immobilière du siège social de la Banque Edel a été mise en service à la fin du 2ème trimestre 2019. Ce bâtiment, moderne et économe sur le plan énergétique, s'intègre parfaitement dans le site et contribuera au développement de l'entreprise en mettant à disposition des environnements emménagés selon les nouveaux modes d'organisation du travail. D'ores et déjà, il a permis d'accueillir la filiale Morning, localisée jusqu'alors à l'extérieur de la grande couronne toulousaine. Ceci a permis de dégager rapidement des synergies professionnelles et économiques.

La Banque Edel a engagé une procédure de saisie immobilière dans un dossier client avec une mise à prix à hauteur de 2 MEUR. Dans ce cadre-là, à défaut d'acquéreur le jour de la vente la Banque Edel est devenue propriétaire du terrain pour la valeur de mise à prix.

Depuis un acquéreur, promoteur immobilier, a émis une offre d'achat et un compromis de vente a été signé pour le montant de 2 MEUR.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Note 7 – Comptes de régularisation

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
Comptes d'encaissement	450	0
Charges payées d'avance	277	328
Produits à recevoir	9 797	7 106
Divers à régulariser	164	84
TOTAL	**10 687**	**7 518**

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Comptes d'encaissement	0	72 882
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Charges à payer	3 453	3 336
Produits constatés d'avance	2 481	2 679
Divers à régulariser	913	2 265
TOTAL	**6 847**	**81 162**

Note 8 – Provisions pour risques et charges

	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Provision collective/sectorielle	3 039	1 899	2 150	2 788
Autres provisions pour risques et charges	115	524	30	609
TOTAL	**3 154**	**2 423**	**2 180**	**3 397**

Des informations complémentaires sont présentées en note 20 – Coût du risque.

Note 9 – Opérations avec les parties liées

	31/12/2019	31/12/2018
Produits à recevoir au titre des conventions de prestation de services	2 392	2 043
Titres de filiale	277	6 394
Dettes envers la clientèle	16 807	10 327
Charges à payer au titre du contrat d'entreprise	-4 083	-4 103
Intérêts et produits assimilés	0	0
Commissions (charges)	-1 898	-1 833
Commissions (produits)	1 294	1 171
Produits divers d'exploitation (loyers, MAD de personnel)	362	369
Intégration fiscale	45	71

Note 10 – Dettes subordonnées

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes subordonnées	29 700	29 700
Fonds de garantie à caractère mutuel	662	662
Dettes rattachées	16	114
TOTAL	**30 378**	**30 476**

Montant en euros	Devise	Date d'émission	Prix d'émission	Taux	Spread en points de base (1)	Date d'option de remb ou de majoration d'intérêts	Cas de paiement obligatoire	Date d'échéance
20 000 000	EUR	26/06/06	0	EUR12M	120	néant	néant	15/12/2021
1 600 000	EUR	30/12/11	0	EUR3M	60	néant	néant	perpétuel
3 100 000	EUR	28/12/12	0	EUR3M	60	néant	néant	perpétuel
5 000 000	EUR	30/09/14	0	EUR3M	120	néant	néant	perpétuel

(1) au-dessus de l'Euribor

La Banque Edel possède quatre emprunts subordonnés souscrits auprès de ses deux associés. Les associés ont formulé le souhait de conserver les emprunts subordonnés dans le cadre du renforcement des fonds propres exigé dans le cadre de Bâle III. Ces emprunts sont pris en compte dans les fonds propres de catégorie 2, en tenant compte des règles d'amortissement prudentielles définies par l'article 64 du règlement UE n° 575-2013.

Note 11 – Mouvements des capitaux propres

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Résultat comptable 2018	7 793		7 793	0
Réserves générales	175		3	173
Capital	142 339	7 796		150 135
Report à nouveau	0			0
FRBG	5 500	1 500		7 000
Résultat comptable 2019		-2 705		-2 705
TOTAL	**155 807**	**6 591**	**7 796**	**154 602**

L'affectation du résultat au poste « Report à nouveau » sera proposée à l'Assemblée générale ordinaire des associés du 26 mai 2020.

Le résultat par action est de - 10,76 €.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

Note 12 – Engagements de financement et de garantie

Engagements de financement

	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de financement donnés		
- en faveur de la clientèle		
Autres ouvertures de crédits confirmés	137 110	129 559
TOTAL des engagements de financements donnés	**137 110**	**129 559**
Engagements de financement reçus		
- d'établissements de crédit	110 000	95 000
TOTAL des engagements de financements reçus	**110 000**	**95 000**

Engagements de garantie

	31/12/2019	31/12/2018
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre d'établissements de crédit		
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires		
- d'ordre de la clientèle		
Cautions administratives et fiscales	1 896	3 382
Autres cautions et avals donnés	21 955	33 612
Autres garanties données	14 750	5 151
TOTAL des engagements de garantie donnés	**38 602**	**42 145**

Il n'existe pas d'opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de l'établissement pour lesquelles une information est requise en application du règlement n° 2010-04 de l'ANC.

Note 13 – Instruments financiers à terme

La Banque Edel applique le règlement ANC n° 2014-07 pour l'enregistrement des contrats d'échange de taux d'intérêt.

Un contrat d'échange de taux d'intérêts (*swap*) est classé dans la catégorie « microcouverture » (couverture affectée) en application de la réglementation lorsqu'il sert à couvrir le risque de taux lié à un portefeuille de crédits amortissables identifié. Les charges et produits liés à ce contrat sont enregistrés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges de l'élément couvert. Les pertes et les gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats à l'arrêté comptable et celle calculée à l'arrêté comptable précédent ne sont pas comptabilisés.

Un *swap* est classé dans la catégorie « macrocouverture » en application de la réglementation lorsque sa détention vise à couvrir le risque de taux global de la Banque. Les charges et les produits relatifs à cette opération sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. Les pertes et les gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats à l'arrêté comptable et celle calculée à l'arrêté comptable précédent ne sont pas comptabilisés.

Au 31 décembre 2019, la Banque Edel détient le(s) contrat(s) suivant(s) :

Contrepartie	Crédit Coopératif
Nominal initial	6 463
Date de départ	01/11/2012
Date de fin	01/08/2024
Amortissement	Trimestriel
Taux receveur	Euribor 3 mois
Taux payeur	1.445%
Périodicité des échanges de flux	Trimestriel
Valeur de marché	-106
Catégorie de la couverture	micro

Le *swap* conclu en 2012 avec le Crédit Coopératif vient en couverture de l'emprunt immobilier réalisé dans le cadre de l'achat du siège social de la Banque Edel.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Note 14 – Intérêts – produits

	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	27	17
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	28 052	29 610
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	664	141
Autres intérêts et produits assimilés		
TOTAL	**28 743**	**29 767**

Les intérêts perçus sont en baisse par rapport à 2018 (- 3,44 %), dans un contexte de taux courts qui sont restés tout au long de l'exercice à un niveau très bas. En effet, la moyenne de l'Euribor 3 mois de janvier à décembre se situe à - 0,36 % contre - 0,32 % en 2018. Cette baisse est aussi liée à une diminution des encours de crédits sur les marchés de diversification hors E.Leclerc.

Note 15 – Intérêts – charges

	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	684	-386
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	5 787	5 514
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	446	-51
Intérêts sur emprunts subordonnés	376	361
TOTAL	**7 293**	**5 437**

Les intérêts versés ont augmenté de près de 1,9 MEUR soit + 34 %, par rapport à 2018, en raison d'opérations exceptionnelles favorables comptabilisées en 2018 concernant le TLTRO et aux intérêts négatifs constatés sur nos excédents nécessaires à nos liquidités.

Note 16 – Commissions – produits

	31/12/2019	31/12/2018
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	1 235	1 280
Commissions sur prestations de services financiers	50 191	47 437
Commissions relatives aux opérations sur titres	0	0
Commissions relatives aux opérations de change	11	11
Commissions sur opérations avec la clientèle	11 710	12 024
TOTAL	**63 147**	**60 751**

Les commissions perçues sont en progression de 2,4 MEUR par rapport à 2018 (+ 4 %). Cette hausse reflète la progression de la Banque Edel sur ses activités de flux et, ce malgré un contexte concurrentiel toujours très tendu.

Note 17 – Commissions – charges

	31/12/2019	31/12/2018
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	40 010	37 741
Commissions sur opérations avec la clientèle	4 853	5 382
Commissions relatives aux opérations sur titres	37	41
Commissions relatives aux opérations de change	2	3
TOTAL	**44 902**	**43 167**

La hausse des commissions payées de 4 % est due à l'augmentation des flux traités par la Banque.

Note 18 – Charges générales d'exploitation

	31/12/2019	31/12/2018
Frais de personnel		
Traitements et salaires	6 002	6 557
Charges de retraite et assimilées	859	983
Autres charges sociales	2 709	3 080
Intéressement et participation	1 016	1 163
Impôts et taxes liés aux rémunérations	1 014	1 001
TOTAL des frais de personnel	**11 601**	**12 784**
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	1 512	1 601
Autres charges générales d'exploitation	9 807	9 573
TOTAL des autres charges d'exploitation	**11 319**	**11 175**
TOTAL	**22 920**	**23 959**

Les charges générales d'exploitation sont en baisse à 22,9 MEUR soit - 4 %. On note une baisse des charges de personnel de 9 % due à des départs de salariés. La légère hausse des autres charges d'exploitation est principalement due à une augmentation des dotations aux amortissements (mise en immobilisation du nouveau bâtiment) et à une maîtrise des charges externes d'exploitation.

Note 19 – Coefficient d'exploitation

	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Produit net bancaire	42 882	44 534	-3.7%
Frais généraux	22 920	23 959	-4.3%
Coefficient d'exploitation	**53.4%**	**53.8%**	

La baisse de nos frais généraux étant proportionnelle à la baisse de notre PNB, notre coefficient d'exploitation reste stable à 53,4 %.

Note 20 – Coût du risque

	31/12/2019		31/12/2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Provisions clientèle particuliers	1 864	2 328	2 426	3 017
Provisions clientèle entrepreneurs individuels	5 608	2 632	4 127	1 631
Provisions clientèle sociétés non financières	896	1 148	290	1 764
Provisions pour risques et charges	1 999	2 150	391	102
Provisions sur opérations sur titres	7	11	1	46
Pertes/récupération clientèle particuliers	866		1 044	
Pertes/récup. clientèle entrepreneurs individuels	1 166		505	
Pertes/récup. clientèle sociétés non financières	515		1 566	
TOTAL	12 920	8 270	10 349	6 561
SOLDE	**4 650**		**3 788**	

On constate une diminution dans les dotations sur le compartiment des particuliers avec un effet reprise toujours favorable. La diminution s'explique par une amélioration des régularisations amiables et une diminution globale du stock de dossiers sains sur segment.

Les pertes constatées sur ce segment sont un effet des échecs croissants depuis plusieurs années des dossiers Banque de France conséquence des évolutions de la réglementation (durée de plan plus courte).

Les évolutions constatées sur le marché des entrepreneurs individuels sont la conséquence d'une évolution dans la méthodologie de calcul des provisions pour risque avéré. Cette évolution s'inscrit dans une approche prudente d'anticipation du risque sur cette catégorie de clientèle. Cette évolution se base donc sur une prise en compte du vieillissement des dossiers présentant un risque avéré mais non encore compromis.

Compte tenu de cette évolution et de la décision stratégique d'arrêt de ce marché à compter de janvier 2021, la provision sectorielle a fait l'objet d'une reprise en totalité au 31/12/2019 et la méthodologie de la provision collective a été revue conduisant à une dotation complémentaire.

Enfin l'augmentation des dotations sur le segment des sociétés non financières est la conséquence du passage d'un dossier hors segment E.Leclerc en douteux compromis suite au prononcé de la liquidation judiciaire de la société.

Note 21 – Ventilation de l'effectif

	31/12/2019	31/12/2018
Employés	58	60
Cadres	60	60
TOTAL	**118**	**120**

Note 22 – Rémunération du membre du Conseil des associés et des dirigeants effectifs

Les rémunérations versées en 2019 aux organes de direction (directeur général et représentants de la co-gérance) ne sont pas communiquées dans la mesure où cela reviendrait à communiquer une information nominative.

Note 23 – Intégration fiscale

La Banque Edel a opté pour le régime d'intégration fiscale avec ses filiales SARL Moninfo à compter du 1er janvier 1998 et SASU Edel ASSUR lors de sa création.

Ventilation de l'impôt

	31/12/2019	31/12/2018
Impôt courant	4 986	6 072
- impôt assis sur le résultat social	4 941	6 001
- impact de l'intégration fiscale	45	71
Impôt sur exercices antérieurs	79	2
- complément d'impôt	79	2
- impact de l'intégration fiscale		
TOTAL	**5 064**	**6 074**

Note 24 – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Ce poste est principalement composé des abandons de créance consentis à sa filiale Morning pour 5 MEUR et des provisions sur titres de cette dernière pour 6 MEUR.

Événements postérieurs à la clôture

La crise actuelle, liée au virus COVID-19, a un impact négatif sur l'activité économique et pourrait toucher l'activité de la Banque avec des répercutions sur son PNB et sur le coût du risque en 2020. L'ampleur et la durée de ces impacts ne peuvent être déterminés à ce stade.

Autres informations

En application du règlement ANC n° 2014-07, la Banque Edel établit des comptes consolidés.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, ce document est tenu à la disposition du public sur le site internet de la Banque Edel : www.banque-edel.fr

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Sygnatures S.A.S.
8, chemin de la Terrasse
BP 45122
31512 Toulouse Cedex 5
France

Banque Edel SNC

Siège social : Z.A.C. de l'Hers - 60, rue Buissonnière - 31670 Labège

Capital social : €. 150.134.754

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée générale des Associés de Banque Edel SNC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Edel S.N.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par la Gérance le 7 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Consultation sur l'analyse de l'impact au niveau réglementaire d'une opération spécifique portant sur un mécanisme de cession de créance de TVA d'une structure basée en Belgique. (KPMG Audit FS I)

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque de crédit – dépréciation individuelle et collective

Risque identifié

Banque Edel S.N.C. est exposée aux risques de crédit et de contrepartie sur la clientèle. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations déterminées essentiellement sur base individuelle. Ces dépréciations sont évaluées par la Direction de votre Banque en fonction des flux futurs recouvrables estimés sur chacun des crédits concernés. Les provisions collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques reposant sur divers paramètres.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la Direction.

Nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des provisions et le niveau du coût du risque associé constituent un point clé de l'audit pour l'exercice 2019.

Les expositions aux risques de crédit et de contrepartie (opérations avec la clientèle nettes) représentent près de 80% du total bilan de la Banque Edel au 31 décembre 2019 (82% pour les prêts et créances bruts).

Le stock de dépréciation sur les encours de crédits s'élève à 29,2 M€ pour un encours brut de 1.457,5 M€ (dont un encours brut faisant l'objet de dépréciations individuelles de 60,9 M€ (créances douteuses)) au 31 décembre 2019. Le coût du risque sur l'exercice 2019 s'élève à 4,7 M€ (contre 3,8 M€ sur l'exercice 2018).

Pour plus de détails sur les principes comptables et les expositions, se référer à la note « Informations sur les règles et principes comptables » de l'annexe.

Notre réponse

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions (et notamment à l'identification de l'assiette des créances porteuses de risque avéré), au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement, à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collectives et aux corrects déversements et traitements des données dans les outils informatiques.

Pour les dépréciations individuelles, nos travaux ont notamment consisté en la réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et douteuses compromises et du processus de revue de crédit. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Concernant les dépréciations collectives, nos travaux ont consisté à s'assurer de la permanence de la méthode de calcul, contrôler la base de calcul utilisée, contrôler arithmétiquement le calcul et s'assurer de la correcte documentation des provisions.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance arrêté le 7 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion, relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de Banque Edel S.N.C. par les Assemblées générales des Associés du 8 avril 2005 pour le cabinet KPMG et du 29 juillet 2005 pour le cabinet Sygnatures.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG et le cabinet Sygnatures étaient dans la 15ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 30 avril 2020	Toulouse, le 30 avril 2020
KPMG Audit FS I	Sygnatures S.A.S
Pierre Subreville	Laure Mulin
Associé	*Associée*

6 - PROJETS DE RESOLUTIONS

PROJETS DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 26 MAI 2020

Première résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (sociaux) de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve lesdits comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesquels font apparaître un résultat net négatif de DEUX MILLIONS SEPT CENT CINQ MILLE SOIXANTE CINQ EUROS ET UN CENT (- 2.705.065,01 €).

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves, pour les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice, aux membres de la Gérance.

Deuxième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves, pour les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice, aux membres de la gérance.

Troisième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, statuant sur l'emploi des résultats, décide de les affecter et de les répartir comme suit :

- Déficit comptable ……..		2.705.065,01 €
- Affectation au poste « Report à nouveau » ……..	2.705.065,01 €	

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE reconnaît, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Quatrième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE constate que Monsieur David HUET, demeurant 7 rue de la Perchaie - 41100 Vendôme, est nommé membre du Conseil des Associés en remplacement de Monsieur Pascal BEAUDOIN, démissionnaire pour raisons personnelles, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Monsieur David HUET a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cinquième résolution

En application de l'article L511-39 du Code monétaire et financier, l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, prend acte de l'absence de nouvelles conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce soumises à son approbation.

Sixième résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et d'autres qu'il appartiendra.

7 - DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Personne(s) responsable(s) des informations contenues dans le rapport

- Jean-Paul Courtois
- Laurent Leclercq
- Frantz Wazé

Représentants de la co-gérance

Attestation du(es) responsable(s)

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques, relatives aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 présentées dans le présent document, ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes, qui ne contient pas d'observation.

Le 30 avril 2020 à Labège

GLOSSAIRE

Sigle	Définition des acronymes
ABE	Autorité bancaire européenne (EBA - *European banking authority*) : créée le 24 novembre 2010, par un règlement européen, et mise en place le 1er janvier 2011 à Londres, elle remplace le comité européen des contrôleurs bancaires (*Committee of European Banking Supervisors* - CEBS). Cette nouvelle autorité dispose de compétences élargies. Elle est notamment chargée d'harmoniser les règles prudentielles, d'assurer la coordination entre les autorités de supervision nationales et de jouer un rôle de médiation. L'objectif est de mettre en place une supervision à l'échelle européenne sans remettre en cause la compétence des autorités nationales pour la supervision au jour le jour des établissements de crédit
ABS	Voir titrisation
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution : organe de supervision français de la banque et de l'assurance (anciennement ACP, et CECEI, comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement)
ALM	*Asset and Liability Management* ou gestion actif-passif
AMF	Autorité des marchés financiers
AQR	*Asset quality review* (revue de la qualité des actifs) : comprend l'évaluation prudentielle des risques, la revue de la qualité des actifs proprement dite et les tests de résistance
AT1	*Additionnal Tier 1* (fonds propres additionnels de niveau 1)
BCBS	*Basel Committee on Banking Supervision* (comité de Bâle) : institution regroupant les gouverneurs des banques centrales des pays du G20 en charge de renforcer la solidité du système financier mondial ainsi que l'efficacité du contrôle prudentiel et la coopération entre régulateurs bancaires.
BCE	Banque centrale européenne
BRRD	*Banking recovery and resolution directive*
CAT	Compte à terme (aussi appelé dépôt à terme)
CB	Carte bancaire
CDO	Voir titrisation
CEGC	Compagnie européenne de garanties et de caution
CERC	Coefficient emplois/ressources clientèle : indicateur de liquidité permettant à un établissement de crédit de mesurer son autonomie envers les marchés financiers
CET1	*Common Equity Tier 1*
CLO	Voir titrisation
CMBS	Voir titrisation
COMEX	Comité exécutif, regroupant les directeurs responsables de pôle de Banque Edel
CRDIV	*Capital requirements directive* (directive européenne sur les fonds propres réglementaires)
CRR	*Capital requirements regulation* (règlement européen sur les fonds propres réglementaires)
CSF	Crédit social des fonctionnaires
DAB	Distributeur automatique de billet
EBA	*European Banking Authority,* voir ABE (www.eba.europa.eu).
EL	*Expected loss* (perte attendue) : perte susceptible d'être encourue compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD)
EME	Établissement de monnaie électronique
EPE	Établissement de paiement électronique
EURIBOR	*Euro Interbank Offered Rate* (taux interbancaire offert en euro) : taux de référence du marché monétaire de la zone euro
FBF	Fédération bancaire française : organisme professionnel qui rassemble toutes les entreprises bancaires en France
FCPR	Fonds commun de placement à risque
FGDR	Fonds de garantie des dépôts et de résolution
FINREP	*FINancial REPorting*
FRBG	Fonds pour risques bancaires généraux

FRU	Fonds de résolution unique
FSB	*Financial stability board* (Conseil de stabilité financière) : a pour mission d'identifier les vulnérabilités du système financier mondial et de mettre en place des principes en matière de régulation et de supervision dans le domaine de la stabilité financière. Il rassemble les gouverneurs, les ministres des finances et les superviseurs des pays du G20
GAP	Gestion actif-passif
G-SIBs	*Global systemically important banks* : institutions financières dont les difficultés ou la faillite causeraient des perturbations importantes dans le système financier et l'activité économique, en raison de leur taille, de leur complexité et de l'interdépendance systémique. Ces institutions répondent aux critères définis dans les règles du comité de Bâle et sont identifiées dans une liste publiée en novembre 2011 et mise à jour tous les ans. Les établissements classés G-SIBs se voient appliquer progressivement des contraintes croissantes sur le niveau de leur capital
HQLA	*High Quality Liquid Assets* (Actifs Liquides de Haute Qualité)
IAS	*International Accounting Standards* (devenus IFRS)
ICAAP	*Internal Capital Adequacy Assesment Process* (processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne) : Processus prévu dans le Pilier II des Accords de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble de ses risques
IFRS	International Financial Reporting Standards (normes internationales d'information financière)
IOBSP	Intermédiaire en opération de banque service de paiement
IRB	*Internal rating-based* (notations internes) : approche fondée sur les systèmes de notation internes de l'établissement financier
KYC	*Know your customer* : exigence de connaissance du client notamment dans le cadre LCB-FT
LBO	*Leveraged Buy Out* ou acquisition par effet de levier
LCR	*Liquidity Coverage Ratio* (ratio de liquidité à un mois) : vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant 30 jours de crise, sans soutien des banques centrales
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
MREL	*Minimum requirement for own funds and eligible liabilities*
MRU	Mécanisme de résolution unique
MSU	Mécanisme de supervision unique
NPE	*Non-performing exposure*
NRE	Loi sur les nouvelles réglementations économiques
NSFR	*Net Stable Funding Ratio* (ratio de liquidité à long terme) : vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période de 1 an, a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs
PCA	Plan de continuité d'activité
PD	Probabilité de défaut : probabilité qu'une contrepartie de la banque fasse défaut à horizon d'un an
PTZ	Prêt (immobilier) à taux zéro
PUPA	Plan d'urgence et de poursuite d'activité
RMBS	Voir titrisation
ROE	*Return on equity*, calculé par le rapport entre le résultat et les capitaux propres
RSSI	Responsable de la sécurité des systèmes d'information
RTO	(activité de) réception transmission d'ordre (sur instrument financier, OPCVM…)
RWA	*Risk weighted assets*, ou actifs pondérés en risques (APR) : le calcul des risques de crédit se précise par une pondération plus fine des encours prenant en compte le risque de défaut de la contrepartie et celui de la créance.
S&P	Standard & Poor's
SI	Systèmes d'information
SREP	*Supervisory Review and Evaluation Process* (Processus de surveillance et d'évaluation prudentielle) : Méthodologie d'évaluation et de mesure des risques pesant sur chaque banque. Les autorités prudentielles disposent d'un ensemble d'outils harmonisés au titre du SREP, leur permettant d'analyser le profil de risque des banques sous quatre angles différents que sont : le modèle d'activité, la gouvernance et la gestion des risques, le risque pesant sur le capital, le risque de liquidité et de financement. Le contrôleur

	adresse par la suite des décisions SREP aux banques au terme du processus, et fixe des objectifs clés. Les banques disposent alors d'un délai pour apporter les « corrections » nécessaires
SRM	*Single Resolution Mechanism* (Mécanisme de résolution unique - MRU) : Système à l'échelon européen pour assurer une résolution ordonnée des défaillances des établissements financiers non viables, en affectant le moins possible le contribuable et l'économie réelle. Le MRU est un des piliers de l'union bancaire européenne et est constitué d'une autorité de résolution à l'échelon européen (Conseil de résolution unique – CRU) et d'un fonds de résolution commun financé par le secteur bancaire (Fonds de résolution unique - FRU)
T1 / T2	*Tier 1* / *Tier 2* (ratio de fonds propres), voir Risque de solvabilité
TCN	Titre de créance négociable
TNMT	Titre négociable moyen terme
TNCT	Titre négociable court terme
TLAC	*Total loss absorbing capacity* (capacité totale d'absorption des pertes) : ratio commun aux G-SIBs permettant de s'assurer que chaque banque systémique se dotera d'une capacité lui permettant de poursuivre ses activités essentielles pour l'économie, même après une perte qui aurait englouti la totalité de son capital. Le FSB a publié en novembre 2015 le calibrage final du TLAC : l'ensemble des instruments éligibles au TLAC devra être équivalent à au moins 16 % des risques pondérés au 1er janvier 2019 et à au moins 6 % du dénominateur du ratio de levier, puis le TLAC devra être équivalent à 18 % des risques pondérés et 6,75 % du dénominateur du ratio de levier à partir du 1er janvier 2022.
TRICP	Traitement informatisé de créances privées : système de remise et de mobilisation de créances à la Banque de France
VUC	Vue unique client, système de reporting obligatoire des banques, prévu dans le cadre d'une défaillance de l'établissement afin de garantir les dépôts (CAV …), voir FGDR

Terme technique	Définition des principaux termes techniques
Accord de compensation	Contrat par lequel deux parties d'un instrument financier à terme (contrat financier, prêt de titres, pension) conviennent de compenser leurs créances réciproques nées de ces contrats, le règlement de celles-ci ne portant alors que sur un solde net compensé, notamment en cas de défaut ou de résiliation. Un accord global de compensation permet d'étendre ce mécanisme aux différentes opérations grâce à un contrat chapeau.
Action	Titre de capital émis par une société par actions, représentant un titre de propriété et conférant à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net ainsi qu'un droit de vote en assemblée générale.
Agence de notation	Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire de leur capacité à honorer leurs engagements (remboursement du capital et des intérêts dans la période contractuelle). Les plus connues : Standard & Poor's, Moody's, Fitch.
Appétit pour le risque	Niveau de risque, exprimé en critères quantitatifs et qualitatifs, par nature de risque et par métier, que le Groupe est disposé à prendre au regard de sa stratégie. L'exercice d'appétit pour le risque est un des outils principaux de pilotage stratégique à la disposition de la direction du Groupe.
Approche standard	Une approche pour le calcul des exigences en fonds propres relatives au risque de crédit, en vertu du Pilier I de Bâle II. Selon cette approche, les pondérations de risque utilisées dans le calcul des fonds propres sont déterminées par le régulateur.
Bâle II (les accords de)	Ces dispositions, préparées par le comité de Bâle, ont été reprises en Europe par une directive européenne et s'appliquent en France depuis le 1er janvier 2008.
Bâle III (les accords de)	Évolution des standards prudentiels bancaires qui a intégré les enseignements de la crise financière de 2007-2008. Ils complètent les accords de Bâle II en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la pro cyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques
CRDIV/CRR	(cf. acronymes) La directive 2013/36/UE (CRD IV) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) sont les textes constitutifs de la transposition de Bâle II en Europe. Avec les standards techniques de l'ABE, (Autorité bancaire européenne), ils définissent la réglementation européenne en termes de ratios de solvabilité, de risques majeurs, de levier et de liquidité
Coefficient d'exploitation	Ratio indiquant la part du PNB (produit net bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB
Collatéral	Actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement
Décotes (*haircut*)	Pourcentage qui est déduit de la valeur de marché de titres pour refléter leur valeur dans un environnement de stress (risque de contrepartie ou stress de marché)
Dérivé	Un titre financier ou un contrat financier dont la valeur évolue en fonction de la valeur d'un actif sous-jacent, qui peut être financier (actions, obligations, devises …) ou non financier (matières premières, denrées agricoles …). Les produits dérivés peuvent exister sous forme de titres (*warrants*, certificats, EMTN structurés …) ou sous forme de contrats (*forwards*, options, *swaps* …). Les contrats dérivés cotés sont appelés futures
Exposition brute	Exposition avant prise en compte des provisions, des ajustements et des techniques de réduction de risque
Fonds propres *Tier 1*	Fonds propres de base incluant la situation nette consolidée de l'établissement minorée de déductions réglementaires
Fonds propres *Tier 2*	Fonds propres complémentaires (constitués principalement de titres subordonnés) minorés de déductions réglementaires
Juste valeur	Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction normale entre intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie (*exit price*).
Liquidité	Pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Pour un actif, ce terme désigne la possibilité de l'acheter ou de le vendre rapidement sur un marché avec une décote limitée

Notation	Évaluation, par une agence de notation financière (Fitch Ratings, Moody's, Standard & Poor's), du risque de solvabilité financière d'un émetteur (entreprise, État ou autre collectivité publique) ou d'une opération donnée (emprunt obligataire, titrisation, covered bonds). La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital
Obligation	Une obligation est une fraction d'un emprunt, émis sous la forme d'un titre, qui est négociable et qui dans une même émission, confère les mêmes droits de créance sur l'émetteur pour une même valeur nominale (l'émetteur étant une entreprise, une entité du secteur public ou l'État
Pilier I	Définit les exigences minimales de fonds propres. Il vise à assurer une couverture minimale, par des fonds propres, des risques de crédit, de marché et opérationnel. Pour calculer l'exigence en fonds propres, l'établissement financier a la possibilité d'effectuer cette mesure par des méthodes standardisées ou avancées
Pilier II	Régit un processus de surveillance prudentielle qui complète et renforce le Pilier I. Il comporte : – l'analyse par la banque de l'ensemble de ses risques y compris ceux déjà couverts par le Pilier I ; – l'estimation par la banque de ses besoins de fonds propres pour couvrir ses risques ; – la confrontation par le superviseur bancaire de sa propre analyse du profil de risque de la banque avec celle conduite par cette dernière, en vue d'adapter, le cas échéant, son action prudentielle par des fonds propres supérieurs aux exigences minimales ou toute autre technique appropriée
Pilier III	A pour objectif d'instaurer une discipline de marché par un ensemble d'obligations déclaratives. Ces obligations, aussi bien qualitatives que quantitatives, permettent une amélioration de la transparence financière dans l'évaluation des expositions aux risques, les procédures d'évaluation des risques et l'adéquation des fonds propres
Ratio de *Common Equity Tier 1*	Rapport entre les fonds propres *Common Equity Tier One* (CET1) et les risques pondérés. Le ratio CET1 est un indicateur de solvabilité utilisé dans les accords prudentiels de Bâle III
Ratio de levier	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et les expositions, qui correspondent aux éléments d'actifs et de hors-bilan, après retraitements sur les instruments dérivés, les opérations de financement et les éléments déduits des fonds propres. Objectif principal : servir de mesure de risque complémentaire aux exigences de fonds propre.
Ratio de solvabilité ou ratio global	Rapport entre les fonds propres globaux (*Tier 1* et *2*) et les risques pondérés
Risque de crédit et de contrepartie	Risque de pertes résultant de l'incapacité des clients, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation.
Risques de marché	Risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres.
Risque opérationnel	Risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreur humaines ou d'événements extérieurs
Risque structurel de taux d'intérêt et de change	Risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre
Risque de liquidité	Représente pour une banque l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné.
Swap	Accord entre deux contreparties pour l'échange d'actifs ou des revenus d'un actif contre ceux d'un autre jusqu'à une date donnée.
Titrisation	Opération consistant à transférer un risque de crédit (créances de prêts) à un organisme qui émet, à cette fin, des titres négociables souscrits par des investisseurs. Cette opération peut donner lieu à un transfert des créances (titrisation physique) ou au seul transfert des risques (dérivés de crédit). Ex : ABS, RMBS, CDO …
Valeurs nettes	Correspond à la soustraction de la valeur brute totale – provisions/dépréciations.
Volatilité	La volatilité mesure l'ampleur des fluctuations du prix d'un actif et donc son risque. Elle correspond à l'écart-type des rentabilités instantanées de l'actif sur une certaine période

Anglicisme	Définition
Back office	Service d'appui ou de post-marché, chargé des fonctions administratives chez un intermédiaire financier.
Backtesting	Méthode consistant à vérifier que le résultat réel ne dépasse la perte VaR (*Value at Risk*) que rarement.
Bail-in	Outil permettant de limiter les éventuels concours de fonds publics à un établissement en difficulté encore en activité ou en cours de liquidation. Le bail-in octroie aux autorités de contrôle prudentiel le pouvoir d'imposer à certains créanciers d'un établissement de crédit qui aurait des problèmes de solvabilité, la conversion de leurs créances en actions de cet établissement et/ou la réduction du montant de ces créances. L'accord européen du 26 juin 2015 prévoit de solliciter en priorité, en cas d'insuffisance des capitaux propres (suite à des pertes), les créanciers détenteurs de dettes subordonnées, puis les créanciers seniors, puis les dépôts non garantis des grandes entreprises, puis ceux des PME et enfin ceux des particuliers au-delà de 100 000 euros. Par contre ne doivent pas être affectés les dépôts garantis, les obligations sécurisées (*covered bonds*), la rémunération des employés, les passifs liés aux pas être affectés les dépôts garantis, la rémunération des employés, les passifs liés aux activités vitales de l'établissement et les passifs interbancaires d'une maturité inférieure à 7 jours.
Broker	Courtier
Corporate	Entreprise
Covered bond	Obligation sécurisée ou collatéralisée : obligation dont le remboursement et le paiement des intérêts sont assurés par les flux de revenus d'un portefeuille d'actifs de grande qualité qui sert de garantie, souvent un portefeuille de prêts hypothécaires, l'établissement cédant est souvent gestionnaire du paiement des flux aux investisseurs (obligations foncières en France, *Pfandbriefe* en Allemagne)
Datacenter	Centre de données
Equity (tranche)	Dans un montage de titrisation, désigne la tranche qui supporte les premières pertes dues à des défauts au sein du portefeuille sous-jacent.
Fully-Loaded	Exprime une conformité totale avec les exigences de solvabilité de Bâle III (qui deviennent obligatoires en 2019)
Front office	Service clientèle (équipe des opérateurs de marché)
Hedge funds	Fonds de gestion alternative : fonds d'investissement à vocation spéculative qui visent un objectif de rendement absolu et qui disposent pour ce faire d'une grande liberté de gestion
Holding	Société tête de groupe
Investment grade	Notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA / Aaa à BBB- / Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation égale ou inférieure à BB+ / Ba1 qualifie l'instrument comme *non-investment grade*
Mark(ed) to market	Méthode qui consiste à évaluer régulièrement, voire en permanence, une position sur la base de sa valeur observée sur le marché au moment de l'évaluation
Mark(ed) to model	Méthode qui consiste à valoriser une position sur la base d'un modèle financier et donc d'hypothèses formulées par l'évaluateur
Phase-in	Fait référence au respect des exigences actuelles de solvabilité, compte tenu de la période transitoire pour la mise en œuvre de Bâle III
Reporting	Rapports
Spread	Marge actuarielle : écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique, plus communément considéré comme un écart entre deux indices
Trading	Négociation
Watchlist	Liste à surveiller

Banque Edel SNC
RCS : 306 920 109
Code APE : 6419Z
N° de TVA intracommunautaire : TVA FR613069020109
Mandataire d'Intermédiaire en assurance Orias 07 036 333
Tél : 05 61 17 34 31
Fax : 05 61 17 34 35
edel@banque-edel.fr
www.banque-edel.fr